

## Médiation culturelle et école : une comparaison belgo-luxembourgeoise

**Auteur :** Mpiana, Natasha

**Promoteur(s) :** Vandeninden, Elise

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en communication, à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics

**Année académique :** 2019-2020

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/10213>

---

### Avertissement à l'attention des usagers :

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département Médias, Culture et Communication

## **Médiation culturelle et école : une comparaison belgo-luxembourgeoise**

L'éducation culturelle au Grand-Duché du Luxembourg : focus sur les dispositifs du SCRIPT  
et la coordination culturelle dans le régime préparatoire

Mémoire présenté par Mpiana Natasha  
en vue de l'obtention du grade de  
Master en communication, à finalité  
spécialisée en médiation culturelle et  
relation aux publics



## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma promotrice, Madame Elise Vandeninden, pour son encadrement, son soutien et ses conseils tout au long de la rédaction de ce travail. Je la remercie de m'avoir orientée dans mes enquêtes, analyses ainsi que dans la rédaction.

J'adresse mes sincères remerciements à Aline Weber, responsable des coordinateurs, pour le temps qu'elle m'a accordé, ainsi que les informations et contacts qu'elle m'a partagés. Sans oublier Christian Lamy, sous-directeur du SCRIPT, qui a accepté de me rencontrer afin de présenter le travail de l'institution.

Enfin je remercie les coordinateurs culturels qui ont pris le temps de répondre à mon enquête et de me partager leurs connaissances, ainsi que des ressources supplémentaires. Grâce à la présentation de leur rôle j'ai pu rédiger ce travail en me basant sur des cas concrets.

À toutes ces personnes, dont la contribution a été d'une aide précieuse, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE 1 : CADRAGE THÉORIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 1 : CULTURE ET ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE .....</b>	<b>11</b>
PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE .....	11
ORGANISATION POLITIQUE ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT .....	12
PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF BELGE .....	13
LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT .....	14
RÉGULATION .....	15
CONCLUSION .....	15
LE PACTE D'EXCELLENCE .....	16
AXES DU PACTE .....	17
FOCUS SUR LE PECA (PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE) .....	18
GENÈSE DU PECA .....	18
LES ACTEURS DU PECA .....	20
ORIENTATIONS DU PECA .....	21
CONCLUSION .....	26
<b>CHAPITRE 2 : CULTURE ET ENSEIGNEMENT AU LUXEMBOURG .....</b>	<b>27</b>
HISTOIRE POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AU LUXEMBOURG .....	27
GOUVERNEMENT BLOCH-AUSEN .....	28
GOUVERNEMENT EYSCHEN .....	28
GOUVERNEMENT WERNER/CRAVATTE .....	29
GOUVERNEMENT JUNCKER/ ASSELBORN .....	29
FINANCEMENT .....	30
PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS .....	30
CONCLUSION .....	33
PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE .....	34
CONCLUSION .....	38
PLAN DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (KEP) : RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT CULTUREL .....	39
<b>CHAPITRE 3 : LA MÉDIATION CULTURELLE .....</b>	<b>41</b>
QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION CULTURELLE? .....	41
DEUX OBJECTIFS POUR LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION .....	42
LES MÉDIATEURS .....	44
CONCLUSION .....	45
<b>PARTIE 2 : ENQUÊTE DE TERRAIN .....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU TERRAIN - LES PROJETS DU SCRIPT .....</b>	<b>49</b>
ORGANISATION DU SCRIPT : DIVISIONS .....	49
INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES .....	49
COORDINATION D'INITIATIVES ET DE PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES .....	50
DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES .....	50
DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM .....	52
DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIELS DIDACTIQUES .....	52
TRAITEMENT DE DONNÉES SUR LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT ET DE L'OFFRE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE .....	53
LES PROJETS CULTURELS .....	53
MÉTHODE D'ANALYSE DE LA MÉDIATION CULTURELLE AU SEIN DU SCRIPT .....	54
CONCLUSION SUR LA MÉDIATION CULTURELLE AU SEIN DU SCRIPT .....	73

<b>CHAPITRE 2 : DES MÉDIATEURS CULTURELS DANS LES ÉCOLES LUXEMBOURGEOISES : FOCUS SUR LE PROJET DE COORDINATION CULTURELLE .....</b>	<b>74</b>
HISTORIQUE ET PRÉSENTATION.....	74
DESCRIPTION DU PUBLIC.....	75
MÉTHODOLOGIE ET LIMITES .....	77
LA MÉDIATION .....	78
<i>LES ACTEURS DE LA MÉDIATION.....</i>	78
<i>BOUSSOLE DES ACTIONS DE MÉDIATION.....</i>	83
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE: .....</b>	<b>94</b>
<b>LA MÉDIATION CULTURELLE DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS.....</b>	<b>94</b>
SYNTHESE DE L'ÉDUCATION CULTURELLE EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG : ...	95
ANALYSE COMPARATIVE SOUS LA PROBLEMATIQUE DE LA MÉDIATION CULTURELLE.....	95
<i>TIERS INSTITUTIONNEL.....</i>	97
<i>TIERS HUMAIN.....</i>	99
<i>TIERS OBJET.....</i>	101
<i>CONCLUSION.....</i>	104
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>105</b>
<b>WEBOGRAPHIE.....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>110</b>

## INTRODUCTION

La question de l'éducation culturelle et artistique n'est pas un sujet récent, en effet, dans les années soixante, Bourdieu abordait déjà la question du rôle de l'école dans l'acquisition de pratiques culturelles. Dans son étude « L'école conservatrice : les inégalités devant l'école et devant la culture » paru dans la Revue française de Sociologie en 1966, il évoquait la difficulté pour les entreprises et institutions culturelles d'influencer les pratiques culturelles si elles n'étaient pas aidées par l'école. Il ajoute à cette idée que si l'enseignement bénéficiait d'un budget et d'un temps supplémentaire pour les activités artistiques, les écoles auraient la possibilité de toucher plus de publics.

« N'est-on pas en droit de poser cette question lorsqu'il est établi scientifiquement que, à coût budgétaire équivalent, l'allongement de la scolarité ou l'accroissement de la part faite dans les programmes à l'enseignement artistique amènerait, à long terme, dans les musées, les théâtres et les concerts un nombre incomparablement plus grand de sujets que toutes les techniques d'action directe réunies, qu'il s'agisse d'animation culturelle ou de publicité par la presse, la radio ou la télévision. <sup>1</sup> »

Cette affirmation citée dans son étude et tirée de son ouvrage *L'amour de l'art : les musées et leur public*, démontre que les institutions ont besoin de l'intervention de l'école. En effet, si les moyens lui sont donnés, elle est plus à même d'exercer un impact sur les jeunes que n'importe quelle autre méthode mise en œuvre.

C'est suite à cette réflexion que j'ai choisi d'aborder le sujet de la place de la culture au sein de l'enseignement, dans le cadre de ce travail de fin d'études. Mon questionnement est parti d'un constat sur le manque d'activités culturelles « obligatoires », ou du moins au même rang que les autres matières, au sein de l'enseignement belge. Cette démarche s'inscrivait particulièrement en cette période de l'implantation du Pacte pour un enseignement d'excellence en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus précisément la mention d'un Parcours d'éducation artistique.

Au Luxembourg par contre, un programme d'éducation culturelle existe déjà, toutefois les pouvoirs politiques ont pour objectif de le renforcer dans les années à venir. Un plan de développement culturel (KEP) est en place pour une période de dix ans (de 2018 à 2028) dans lequel la question du renforcement de l'art à l'école est implicitement abordée. Le terme « renforcement » et non élaboration démontre que le pays a déjà intégré l'éducation culturelle et artistique dans le programme scolaire du fondamental au secondaire. Il s'agit donc par ce plan, d'améliorer

<sup>1</sup> Bourdieu Pierre. L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. In: Revue française de sociologie, 1966, 7-3. Les changements en France. pp. 325-347

l'enseignement culturel par divers projets, mais également de l'étendre au sein des formations en Sciences de l'Éducation.

Il paraissait donc intéressant de comparer les deux systèmes, belges et luxembourgeois, afin d'analyser l'offre culturelle présente ou planifiée, dans le but d'envisager la place de la médiation culturelle au sein du secteur éducatif.

De plus, je n'ai pas uniquement voulu exposer comment l'éducation culturelle pouvait être intégrée dans les systèmes, mais également et surtout en quoi cela pourrait être bénéfique. Il s'agit surtout de tenter de démontrer la légitimité de la place de la médiation culturelle au sein des écoles et les effets que celle-ci pourrait opérer autant dans le secteur culturel que scolaire.

Hormis l'impact sur les pratiques culturelles, plusieurs études ont démontré le rôle favorable de l'éducation artistique et culturelle sur l'épanouissement et la réussite scolaire.

« L'éducation artistique et culturelle concerne aussi bien l'acquisition de connaissances que l'accumulation d'expériences (intellectuelles et esthétiques) et de compétences culturelles et interculturelles transversales. Par ailleurs, au sein de l'éducation, la culture s'entend aussi bien comme matière (enseignement des arts et de la culture) que comme médium (éducation par l'art et la culture).

<sup>2</sup> »

Cette citation tirée du plan de développement culturel (KEP) montre que la culture ne doit pas uniquement être étudiée, mais qu'elle peut être utilisée comme un outil. La culture et les arts ont donc besoin de l'école pour atteindre les jeunes, mais l'école a également besoin d'elle.

L'usage des arts pour l'apprentissage d'autres disciplines n'est pas une pratique récente. En effet, l'éducation en France s'est vue intégrer les cours de musique à partir de la 3<sup>ème</sup> république dans le cadre de l'instruction civique<sup>3</sup>. L'école tenait le rôle de cette instruction et il était plus commode de véhiculer des valeurs, par l'usage de chants patriotiques.

Dans son texte « Éducation artistique, pratique des arts visuels (ou arts plastiques) et développement cognitif », Madeleine Deriaz, artiste et professeure d'arts suisse, rend hommage à plusieurs auteurs ayant abordé le lien entre l'art et le développement cognitif. Elle cite à plusieurs reprises l'UNESCO, et notamment son projet datant de l'an 2000 qui vise à « intégrer l'éducation

<sup>2</sup> Kox, Joe. « Kulturentwicklungsplang » eBook 1.0 - Septembre 2018 Volume 3

<sup>3</sup> Alten, Michèle. « Musique scolaire et société dans la France de la Troisième République », in *Trema* [En ligne]

artistique et la créativité dans l'éducation formelle et informelle comme une contribution significative au développement cognitif et sensoriel de l'enfant ». Sans s'attarder sur la science et la psychologie, le développement de facultés artistiques chez l'enfant et l'adolescent, favoriserait leur épanouissement et par conséquent leur faculté d'apprentissage.

Au 18<sup>ème</sup>, le théoricien de l'esthétique, Friedrich von Schiller abordait dans ses *Lettres sur l'éducation esthétique des hommes*, l'intérêt de l'esthétique, qu'il appelait également « la beauté », dans la libération de l'humanité. En effet, Schiller estimait que « pour résoudre dans l'expérience le problème politique dont j'ai parlé, la voie à suivre est de considérer d'abord le problème esthétique ».

L'usage de l'art s'étend donc bien au-delà du système scolaire, mais également dans le cadre politique. La question de la scolarité fait partie des compétences des politiques publiques, il serait donc possible de dresser un lien avec la théorie de Schiller et de régler cette question, d'atteindre l'excellence visée par le pacte ou la réussite scolaire au Luxembourg, par le biais des arts.

Ce travail s'intéresse à la culture en milieu scolaire et plus particulièrement à la place de la médiation culturelle dans les écoles. Pour étudier cette problématique, le travail sera composé de trois parties : cadrage théorique, enquête de terrain et synthèse générale.

La première consistera donc à présenter historiquement et politiquement l'organisation des deux systèmes éducatifs et les projets d'éducation culturels ; qu'ils soient planifiés (Belgique) ou à renforcer (Luxembourg). Un sous-chapitre abordera également la notion de médiation culturelle afin de mieux comprendre ses enjeux. Cette première partie servira de base théorique pour aborder les projets culturels au sein de l'enseignement et ensuite de proposer une comparaison entre les deux pays.

La deuxième partie consistera donc en une enquête du terrain luxembourgeois ; à travers laquelle sera présentée une institution de développement scolaire (SCRIPT) proposant des projets culturels et œuvrant pour l'intégration et la promotion de la culture dans les établissements. Un second focus s'intéressera à un dispositif plus précis mis en place par cette institution, qui est la coordination culturelle : celle-ci représentera l'idée de la médiation culturelle dans le milieu scolaire. Il s'agira pour cette partie de décrire et d'analyser les dispositifs de médiation en présentant l'usage de la culture et les effets que celle-ci peut avoir sur un public scolaire et sur le monde culturel. Pour réaliser cette partie je me suis basée sur des entretiens réalisés avec des acteurs du SCRIPT et de la coordination culturelle afin de mieux comprendre le fonctionnement des projets. Puis j'ai analysé

les ressources documentaires : rapports d'activités, articles de presse, écrits législatifs, ainsi que des documents confidentiels fournis par la direction de l'institution.

Enfin la dernière partie de ce travail sera consacrée à la conclusion générale : elle proposera une comparaison entre le Parcours d'éducation culturelle, en cours d'élaboration en FW-B, et les projets au sein de l'enseignement luxembourgeois. Il s'agira d'établir une synthèse générale qui comprendra une analyse et une comparaison des parcours d'éducation culturelle des deux pays, sous le prisme de la médiation culturelle, qu'elle soit mentionnée explicitement ou inscrite implicitement au sein des projets.

## **PARTIE 1 : CADRAGE THÉORIQUE**

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS BELGES ET  
LUXEMBOURGEOIS

INTRODUCTION À LA NOTION DE MÉDIATION CULTURELLE

## **CHAPITRE 1 : CULTURE ET ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE**

Dans le cadre de ce travail, il est intéressant de se pencher sur le système éducatif belge afin d'envisager une comparaison avec le système luxembourgeois. Il s'agira plus précisément de se concentrer sur l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, au sein de laquelle le Pacte d'excellence a vu le jour. C'est dans le cadre de ce projet qu'a été élaboré le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ; comme mentionné dans l'introduction, cette initiative s'inscrit dans le champs d'étude de ce travail : le lien entre la culture et l'éducation. Pour ce faire, il est donc essentiel d'analyser et de comparer comment cette question est perçue d'un point de vue politique, en prenant en compte les aspects historiques et juridiques de ce système.

Ce chapitre présentera l'organisation de l'enseignement en Belgique et plus précisément en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui nous intéressera surtout pour la suite. Un point sera consacré à la présentation du Pacte d'excellence, tandis qu'un autre s'intéressera plus précisément au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique, qui s'inscrit dans la question du lien entre culture et école.

### **PRÉSENTATION DE L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE**

L'organisation du système éducatif en Belgique a suivi le même rythme que l'organisation politique. En effet, ce système a été fortement touché, voire transformé, par la communautarisation de l'état fédéral<sup>4</sup> et depuis la réforme constitutionnelle de 1988, ce sont les Communautés qui sont en charge de l'enseignement.

Le pays étant scindé en trois Communautés : flamande, française (FW-B) et germanophone; l'enseignement subit le même sort. D'après les études comparatives internationales, une grande distinction a été constatée entre les différents établissements scolaires de Belgique, mais également entre les élèves<sup>5</sup>. Pour contrer cette disparité, le système éducatif belge s'est lancé le défi de rechercher une meilleure équité entre les élèves du pays. Parmi ces démarches nous pouvons compter, dernièrement, le Pacte d'excellence en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui représentera un point important dans le cadre de ce travail.

<sup>4</sup> Bouttemont de, Cécile « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2004, p.1

<sup>5</sup> Ibidem p.1

## ORGANISATION POLITIQUE ET FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Depuis la fédéralisation de l'État en 1988, le système éducatif belge a été divisé en trois réseaux linguistiques, en fonction des Communautés du pays. Alors que les compétences sont communes aux trois réseaux, la gestion de l'enseignement est sous la responsabilité des ministères au sein de chaque Communauté<sup>6</sup>. La particularité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport à ses voisins, est que l'éducation soit gérée par trois ministères, un pour chaque niveau d'étude (fondamental, secondaire, supérieur)<sup>7</sup>.

Au sein de chaque Communauté, l'enseignement est divisée en trois réseaux. Ceux-ci sont déterminés par le pouvoirs organisateurs qui assurent la responsabilité de la création d'une institution scolaire<sup>8</sup> :

1. Enseignement officiel de la Communauté : fondé, organisé et financé par la Communauté.
2. Enseignement officiel subventionné : organisé par les provinces et communes et financé par la Communauté.
3. Enseignement libre subventionné : organisé par des personnes privées ou associations mais également financé par la Communauté.

Le lien entre les trois réseaux est établi par le « ministre de tutelle », qui est aussi le ministre de l'éducation ; il est à la charge de la gestion d'établissements inclus dans l'enseignement officiel.

Un changement majeur mis en œuvre suite à la fédéralisation de l'État est la loi de financement dans les Communautés et régions. Chaque Communauté bénéficie d'une dotation de l'État, cependant, contrairement à la Flandre, la FW-B dépend uniquement de cette source financière<sup>10</sup>.

Enfin, à leur tour, chaque Communauté accorde des subventions à ses trois réseaux, si les écoles sont en accord avec les critères ministériels, en terme d'organisation scolaire et de langues<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Ibidem p. 2

<sup>7</sup> « La Communauté française de Belgique », *in Confemen* au quotidien, août-septembre 2002, n° 54.

<sup>8</sup> Ibidem

<sup>9</sup> Ibidem

<sup>10</sup> Thuriel, Élisabeth « L'école en Belgique » *in Les cahiers pédagogiques*, n° 425, juin 2004, p. 52.

<sup>11</sup> Bouttemont de, Cécile « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2004, p. 3

## PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF BELGE

Dans cette sous-section, il s'agira surtout de présenter le fonctionnement de l'enseignement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De ce fait, il sera plus évident d'établir des liens d'analyses comparatives avec le système luxembourgeois et la question du rapport à la culture. Cette description se basera sur l'article de Cécile Bouttemont *Le système éducatif belge*, ainsi que sur des textes législatifs.

Les trois Communautés sont soumises à des structures générales d'éducation identiques. Cela concerne la durée de l'enseignement obligatoire, qui est de douze ans (de six à dix-huit ans). Celui-ci se divise en deux niveaux, le fondamental et le secondaire, dont le premier englobe l'enseignement maternel et primaire. Le second niveau est, quant à lui, organisé en trois cycles de deux années. Les orientations se présentent en quatre filières, après les deux premières années, qui sont : générale, professionnelle, technique et artistique. Bien que le niveau secondaire fasse partie de l'enseignement obligatoire, il est toutefois possible, pour les élèves ne désirant pas poursuivre des études à temps plein jusqu'à leurs dix-huit ans, de suivre des formations obligatoires. La finalité de cet enseignement secondaire est, dans les trois communautés, la remise d'un certificat d'enseignement secondaire, permettant aux étudiants de poursuivre leurs études dans le niveau supérieur.

## L'ENSEIGNANT

Un dernier aspect important à inclure dans l'analyse de cette organisation est la figure de l'enseignant. En effet, celui-ci occupera un rôle majeur dans la mise en place du pacte d'excellence et du PECA. Les enseignants n'ont pas à passer de concours de recrutement pour exercer leurs fonctions, contrairement à d'autres pays, notamment le Luxembourg, comme il sera abordé dans la suite de ce travail.

D'après l'article de Cécile Bouttemont, face à la pénurie des professeurs, le diplôme d'accès à la profession n'est plus le seul critère; les compétences acquises dans les différents métiers peuvent être prises en compte pour avoir le droit d'enseigner en disposant néanmoins d'une certification d'agrégation<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> L'article explique que « pour essayer d'enrayer la pénurie d'enseignants, les compétences acquises dans d'autres professions sont désormais prises en compte pour autoriser quelqu'un à enseigner. »

## DIFFÉRENCES ENTRE LES COMMUNAUTÉS

---

Cette organisation présentée ci-dessus est donc identique aux différentes Communautés et constitue le cadre commun entre les trois. Le reste des décisions sont propres à chaque pouvoir organisateur et il s'agit de l'étape à laquelle se situent les dissemblances. Dans le cadre de ce travail, le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles se révèle être le point le plus pertinent à aborder. Suite au « décret mission »<sup>13</sup> fixé en 1997, et qui se trouve être la dernière grande réforme officielle en date, la Communauté française (aujourd'hui FW-B), s'était lancée la mission de mettre en place des règles identiques pour chacun de ses réseaux d'enseignement. Ces règles ont notamment été appliquées à l'enseignement primaire, divisé en trois cycles s'achevant par une évaluation des compétences d'apprentissage. La communauté a mis en place des « commissions de pilotage » qui ont la responsabilité de coordonner et surveiller la mise en place des socles de compétence et le respect des règles des pouvoirs organisateurs<sup>14</sup>.

Un autre point de divergence, qui est un aspect important autant historiquement que politiquement dans l'organisation du système éducatif, est la séparation sur base du critère linguistique. La langue d'enseignement au sein d'une Communauté est déterminée en fonction de la région linguistique. Toutefois, depuis la loi du 30 juillet 1963<sup>15</sup>, il est possible d'assurer l'apprentissage transversal entre les Communautés, en deuxième langue, dès l'enseignement primaire. Le français en Communauté flamande et germanophone, le néerlandais en FW-B, l'allemand figure également parmi les options dans certaines communes de la région wallonne.

### LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Le principe d'un enseignement libre, en Belgique, existe déjà depuis l'indépendance du pays en 1830. Néanmoins, en 1959, une loi nommée « Pacte scolaire », propose une nouvelle conception de « pluralisme institutionnel »<sup>16</sup>. La libre concurrence est dès lors plus importante car tout pouvoir organisateur se voit octroyer le droit de mettre sur pieds un établissement scolaire en respectant

<sup>13</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. [http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=401](http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401)

<sup>14</sup> Décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française.  
[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26663\\_003.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26663_003.pdf)

<sup>15</sup> Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963 (avec modifications de 1982).  
<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueet-loi63.htm>

<sup>16</sup> Bouttemont de, Cécile « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2004, p. 5

une liste de critères. Les parents ont la liberté de choisir les écoles en fonction des offres et options proposées par celles-ci. Le problème qui se pose alors est que chaque école tente de proposer davantage qu'une autre et les établissements n'hésitent pas à se concurrencer.

## RÉGULATION

En dehors de cette concurrence, la liberté et l'autonomie des pouvoirs organisateurs ont également compliqué le contrôle global de l'éducation. De plus, suite à cette concurrence de nombreuses options ont été créées ce qui a entraîné des coûts supplémentaires en terme de subventions. D'après une enquête PISA, un contraste de performances a été observé en FW-B, qui pourrait être expliqué par un manque de moyens financiers, engendré par la concurrence<sup>17</sup>.

Pour contrer ce problème, des « conseils de zone »<sup>18</sup> ont été fondés en 1993, qui assurent le suivi des offres scolaires et la création d'écoles. En effet, si un établissement propose déjà une offre, ce conseil peut refuser la constitution d'une nouvelle institution proposant la même. De plus, une carte d'inscription<sup>19</sup> a été mise en place, en 1996, pour contrôler la fréquentation scolaire et repérer les élèves en décrochage. Cette analyse est possible sur base d'une comparaison entre le nombre d'élèves potentiels et d'élèves réels.

## CONCLUSION

Le système éducatif en Belgique a connu plusieurs réformes au fil des années, proportionnellement à celles de l'État. Chacune de celles-ci a apporté des éléments qui font de l'enseignement ce qu'il est aujourd'hui, mais également des clés qui l'ont guidé à la création du Pacte d'excellence. En effet, nous avons vu que la concurrence et les dépenses financières ont engendré une baisse de performances en Fédération Wallonie Bruxelles. Pour contrer cela et les autres problèmes sous-jacents, plusieurs lois ont été votées, dont la carte d'inscription en 1996 et en 1997 le « décret mission ». Ce dernier définissait les missions de l'enseignement fondamental et secondaire afin d'améliorer le fonctionnement du système éducatif.

Le pacte d'excellence pose son organisation dans la logique de ce décret. En effet, dans les avis qui développent ce pacte, le respect des missions, rédigées le 24 juillet 1997, est mentionné à plusieurs

<sup>17</sup> Bouttemont de, Cécile « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2004, p. 6

<sup>18</sup> Ibidem p. 6

<sup>19</sup> Ibidem p. 6

reprises<sup>20</sup>. Bien que cette loi ait souvent été mise à jour, aucune réforme majeure de l'enseignement n'a été réalisée depuis cette date. Le pacte d'excellence représente donc un changement majeur concernant la totalité de l'éducation, ce qui n'avait plus été observé depuis 1997. Il apparaît comme un nouveau mouvement de réforme qui vise à améliorer l'enseignement à différents niveaux, ainsi que l'ont fait les différentes lois précédant ce pacte.

## LE PACTE D'EXCELLENCE

---

Depuis 2015, le Ministère de l'enseignement travaille sur la mise en place progressive du « Pacte pour un enseignement d'excellence » au sein du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce pacte a pour ambition d'améliorer la qualité de l'éducation proposée aux élèves de cette Communauté et concerne les niveaux du maternel au secondaire.

« Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est une réforme de grande ampleur de l'enseignement. Il est le fruit d'un intense travail collectif entamé en 2015 et est fondé sur une ambition commune à l'ensemble des partenaires de l'école: renforcer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves. Il s'agit d'une réforme systémique qui s'inscrit dans la durée et se met progressivement en place. »<sup>21</sup>

Différentes ressources sont disponibles pour présenter ce pacte, parmi les officielles nous pouvons citer:

1. Une note de synthèse, rédigée par le groupe de travail qui a élaboré le pacte, a été remise à la Fédération Wallonie Bruxelles, par la ministre de l'enseignement de l'époque, Marie-Martine Schyns. Cette note reprenait les différentes propositions pour améliorer le système éducatif.
2. Une synthèse<sup>22</sup> de la première phase de travaux du Pacte a été rédigée en juillet 2015, reprenant les différents axes autour desquels se construisait la stratégie d'élaboration du pacte : Savoirs et compétences (1), parcours d'élèves (2), acteurs (3) et gouvernance (4).
3. Trois avis ont été rédigés par le Groupe Central : composé des syndicats, des pouvoirs organisateurs, des associations de parents et de l'administration de l'enseignement. Il s'agit donc d'un groupe de différents acteurs, issus des pouvoirs publics ou non, ce qui montre que la gestion de ce pacte se fait en collaboration avec les acteurs scolaires.

<sup>20</sup> « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Avis n°3 du Groupe central, 7 mars 2017 réformant l'enseignement en FW-B. (Consulté le 15 décembre 2019)

[http://enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=14928&do\\_check=RRGYKNCGHJ](http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14928&do_check=RRGYKNCGHJ)

<sup>21</sup> « Pacte pour un enseignement d'excellence » in Enseignement.be (Consulté le 15 décembre 2019)

<http://www.enseignement.be/index.php?page=28280>

<sup>22</sup> « Pacte d'excellence – Synthèse des travaux de la première phase du Pacte » Avis du Groupe central juillet 2015

Dans ces différents avis parus en 2015, 2016 et 2017 le Groupe Central aborde les différentes décisions, stratégies et plans d'actions qui seront mis en place pour améliorer l'enseignement.

4. En février 2016, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) a rédigé un essai synthèse sur les délibérations au sein des groupes de travail, durant la troisième phase du pacte.

### AXES DU PACTE

Comme mentionné précédemment, le projet du Pacte d'excellence se présente en quatre axes, abordant chacun un aspect de l'enseignement.

- Le premier axe vise à améliorer et renforcer l'enseignement et à intégrer de nouvelles méthodes d'apprentissage. Le pacte tend à renforcer la qualité de l'enseignement maternel et à proposer un système davantage pluridisciplinaire. Il souhaite également mieux encadrer les jeunes en fin d'études secondaire et ainsi favoriser leur passage aux études supérieures. Étant dans une ère du numérique, c'est également dans cet axe que la transition vers cette nouvelle génération d'apprentissage sera développée. Les cours devront être réadaptés en fonction de la nouvelle numérisation des outils.

Dernier point du premier axe, mais pas des moindres pour la question qui nous occupe, nous retrouvons l'intégration de la culture dans le parcours scolaire. Il s'agira de développer un « Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique » (PECA) dans la totalité du parcours académique de l'enfant jusqu'à son adolescence (nous y reviendrons dans la section suivante) ;

- Le deuxième axe se rapporte aux acteurs de l'éducation, notamment la direction et les enseignants. Des changements sont prévus pour la gouvernance du système, le leadership du directeur et le métier de l'enseignant ;
- Le troisième axe concerne la formation qualifiante, mentionnée précédemment, mise en place pour les élèves ne désirant pas continuer l'enseignement à temps plein après le premier cycle du niveau secondaire. Environ 50% des élèves en FW-B sont inscrits en qualification, souvent suite à une succession d'échecs dans l'enseignement « général ». Il s'agira d'améliorer le parcours qualifiant en le réorganisant, et en renforçant son pilotage et les synergies enseignement-formation-emploi ;
- Dans le quatrième axe, c'est l'apprentissage et l'inclusion qui seront pris en compte. En effet, cet axe servira à lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire, mais

également contre l'exclusion de l'enseignement spécialisé et les écoles « à fort écart de performance »<sup>23</sup>. La promotion de la mixité sociale, la lutte contre l'inégalité liées aux genres et la maîtrise de la langue seront également considérées dans cet axe ;

- Enfin, l'axe cinq vise à réduire les inégalités et améliorer la qualité des services proposés aux enfants dans le milieu scolaire. Il s'agira dans cet axe de proposer des infrastructures adéquates pour tous; d'améliorer la qualité de vie et d'adapter le programme en fonction des différents rythmes. De plus, il y a une recherche de démocratie scolaire en la rendant plus accessible, notamment par les coûts en visant une gratuité de l'enseignement.

## **FOCUS SUR LE PECA (PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE)**

---

La démarche de mon mémoire s'inscrit dans le premier axe qui comprend le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA). En effet, ce projet encourage et renforce la relation entre la culture et l'enseignement au sein du système belge, mais surtout il étend ce principe à travers toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **GENÈSE DU PECA**

L'art et la culture n'occupaient pas une très grande place au sein de l'enseignement, du fait que ces matières dépendaient de l'intérêt du corps enseignant et/ou des pouvoirs organisateurs dans les écoles<sup>24</sup>. Certains établissements proposaient donc des offres plus complètes que d'autres, ce qui engendrait des inégalités en matière d'accès à la culture.

Le PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique) est donc une initiative issue du travail de la « Coupole Alliance Culture-École », qui aidera à lutter contre ces disparités. L'alliance est composée de différents acteurs issus des secteurs de l'éducation ou culturels. Ils se sont réunis dans l'optique d'élaborer un projet, mis sur pieds dans le cadre du Pacte d'Excellence, afin de développer la promotion de la culture dans le système scolaire. Ce parcours devrait être implanté dans les écoles pour la rentrée de septembre 2020<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Avis n°3 du Groupe central, 7 mars 2017 réformant l'enseignement en FW-B. (Consulté le 15 décembre 2019)

<sup>24</sup> « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre » Etude n°7 OPC

<sup>25</sup> « Une étude sur l'alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles », in portail FW-B (consulté le 25 janvier 2020) [http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail\\_article&no\\_cache=1&tx\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Baction%5D=show&t](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwarticlefe_cfwarticlefront%5Baction%5D=show&t)

Si nous revenons une dizaine d'années en arrière : un décret<sup>26</sup> relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la culture et l'enseignement avait déjà été rédigé en 2006 et mis à jour au fil des années. Il aborde les différents objectifs, missions et actions mises en place par la Fédération Wallonie Bruxelles, parmi lesquelles figurent :

- Leur désir de participer à la lutte contre l'échec scolaire en mettant à jour les pratiques pédagogiques : le décret cite « la prise en compte de diverses formes intelligentes » ; il s'agira donc de trouver des méthodes autres que l'apprentissage traditionnel, afin de favoriser la réussite des élèves.
- La recherche de renforcement et de valorisation de collaborations entre les établissements scolaires et le monde culturel. Il s'agira, dans ce cas-ci, d'encourager l'initiation des élèves aux pratiques culturelles et artistiques, de façon active (création) et non plus simplement passive (réception). Pour ce faire, le décret stipule la mise en place de projets « spécifiques ou innovants » et d'une série d'initiatives par la Communauté française, afin de développer une « dynamique culturelle au sein de l'école ». Ce décret rédigé il y a déjà 14 ans, mettait déjà en lumière l'importance de l'éducation culturelle et artistique et annonçait déjà les prémisses du PECA.

Ces missions du décret de 2006 figurent donc également parmi celles du PECA ; celui-ci permettra de les exécuter et d'atteindre les objectifs qui y sont décrits. En point 7 des missions du cadre organisationnel (Titre 4, chapitre 1) nous pouvons lire : « l'encadrement l'action de la Cellule Culture-Enseignement dans l'implémentation du parcours d'éducation culturelle et artistique ». Ce parcours est donc soutenu par l'état et son implantation est une décision des politiques publiques pour intégrer les arts et la culture dans le système scolaire et ainsi favoriser son évolution vers l'excellence visée. Comme pour les réformes précédentes, les décisions sont d'ordre politique ; l'intégration de la culture dans l'éducation est donc une question gouvernementale. Nous verrons qu'elles s'inscrivent également dans les démarches des politiques culturelles : démocratisation et démocratie culturelle.

S'ajoute à ces réflexions, qui ont nourri la conception du PECA, « La déclaration de politique communautaire (DPC) », qui reprenait les engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi

[x\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Bpublication%5D=2708&cHash=9d055507adeccceadce6658b0c09f8d6b](#)

<sup>26</sup> Décret du **24 mars 2006** relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement. [https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655\\_001.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655_001.pdf)

les initiatives et mesures qui devaient être prises durant la législature 2014-2019, figurait la question culturelle. En effet la déclaration évoquait le fait que

« Chaque citoyen, chaque élève doit pouvoir avoir accès à la culture et acquérir une capacité d'expression artistique. Pour lever les obstacles (niveau d'étude, appartenance sociale, handicap, âge, conditions économiques, etc.) qui freinent l'accessibilité culturelle, le Gouvernement souhaite repenser de manière générale le lien entre la culture et l'école et, en particulier, évaluer l'actuel dispositif « culture/école », le programme « spectacle à l'école » et leur impact auprès des publics scolaires concernés (tant en ce qui concerne les dispositifs légaux que leur exécution) <sup>27</sup> ».

Deux acteurs ont été sollicités pour développer des stratégies et remplir ces engagements : du côté du secteur culturel il s'agit du dispositif « Bouger les lignes », tandis qu'au niveau de l'enseignement, la fonction est remplie par le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». La « Coupole Alliance Culture-École » est d'ailleurs l'un des fruits de la collaboration entre les deux dispositifs<sup>28</sup>.

### LES ACTEURS DU PECA

La coupole alliance culture-école a été créée dans le cadre de la collaboration entre le Pacte d'excellence et le projet « Bouger les lignes » ; et a servi à mettre en place le Parcours d'éducation culturelle et artistique. De par sa mission, elle rassemble des acteurs à la fois du monde culturel : issus d'institutions, d'administrations, d'associations ou d'organismes ; et du secteur éducatif : membres de l'administration, des pouvoirs organisateurs, partenaires sociaux, fédérations de parents ou des acteurs du terrain. La coupole est gérée en co-présidence et présente un équilibre entre les membres des deux secteurs : seize représentants du monde culturel et seize de l'enseignement.

La mission de cette coupole était dès le départ de créer un lien entre les deux domaines, qui sera bénéfique aux deux dispositifs : Pacte d'excellence et « *Bouger les lignes* » ; lien qui favoriserait l'intégration de la culture et de l'art dans le système éducatif en FW-B et dans les programmes scolaires. Dans le discours inaugural de « *Bouger les lignes* », qui a d'ailleurs eu lieu une semaine avant le lancement de projet du Pacte d'excellence, Joëlle Milquet évoquait l'importance de renforcer l'alliance entre l'école et la culture : elle y mentionnait notamment déjà les orientations que suivrait cette collaboration, dont le résultat final n'est autre que le PECA.

<sup>27</sup> « Bouger les lignes » Coupole Alliance Culture-École. Janvier 2017 dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. [http://www.laconcertation-asbl.org/IMG/pdf/2017-01\\_alliance\\_culture-e\\_cole\\_synthese\\_finale.pdf](http://www.laconcertation-asbl.org/IMG/pdf/2017-01_alliance_culture-e_cole_synthese_finale.pdf) (consulté le 19/06/2020)

<sup>28</sup> Ibidem

En plus de cette coupole, il existe une cellule culture-enseignement créée en 2006, suite au *Décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement*<sup>29</sup>. Cette cellule a pour ambition de favoriser l'alliance entre les secteurs culturels et de l'enseignement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a pour mission de :

- Donner aux élèves un accès au monde culturel et artistique ;
- Donner aux élèves les moyens de s'émanciper à travers l'expression créative ;
- Renforcer les collaborations entre le milieu scolaire et les opérateurs culturels afin de développer les pratiques culturelles des élèves ;
- Renforcer les initiatives déjà en place au sein de la Communauté permettant l'organisation d'activités entre les écoles et les opérateurs culturels ;
- Mettre à disposition des enseignants des outils pédagogique pour les accompagner dans les activités artistiques proposées aux élèves.

Pour cette dernière mission, une plateforme numérique a d'ailleurs été mis en place sur lequel les enseignants et stagiaires peuvent trouver des ressources, des projets et des outils afin de les accompagner dans leur travail. Ce décret pourrait donc être envisagé comme un précurseur du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique ; dont les orientations seront présentées au point suivant ; car il évoquait déjà une importance d'allier les deux secteurs : culture et enseignement.

## ORIENTATIONS DU PECA

Le parcours est structuré en quatorze orientations qui devront être suivies et respectées tout au long de la durée du pacte, avec pour but de pérenniser ces méthodes au-delà de 2030. Bien que chaque point soit important, certains s'inscrivent tout particulièrement dans la démarche de ce travail et peuvent être mis en lien avec le système actuel, et à venir, du Grand-Duché du Luxembourg. Ces aspects seront mis en lien dans une synthèse comparative des deux systèmes éducatifs et seront analysés sous la problématique de la médiation culturelle au sein de ceux-ci.

Ce projet vise à intégrer les arts et la culture dans l'enseignement en se basant sur trois champs<sup>30</sup> :

- Les connaissances

<sup>29</sup> Décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement [https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655\\_001.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655_001.pdf)

<sup>30</sup> « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Avis n°3 du Groupe central, 7 mars 2017 réformant l'enseignement en FWB. (Consulté le 15 décembre 2019), p.101

- Le développement de pratiques individuelles et collectives
- La rencontre avec des artistes et des œuvres

Chaque orientation du Parcours s'inscrit dans un de ces champs ; celles-ci seront dans un premier temps résumées, puis seront développées celles également présentes dans le système luxembourgeois:

- Prise en compte de tous les élèves du fondamental au secondaire
- Transversalité du PECA
- Cours spécifiques et projets
- Référents culturels

La coupole « Alliance Culture-École » énonce dans sa stratégie que le PECA devra concerner tous les élèves de la Fédération-Wallonie-Bruxelles, dans une logique d'égalité, afin de rendre la culture accessible à tous ; et ce en proposant des projets et initiatives autant au niveau fondamental que secondaire.

Ces projets auront pour mission de favoriser l'acquisition de connaissances par les élèves ; le développement de pratiques culturelles que ce soit au niveau individuel ou collectivement ; et enfin le réseautage entre le milieu scolaire et les artistes ainsi que la rencontre avec des œuvres. Il s'agit des trois champs dans lequel s'inscrit le PECA.

Des cours devront être mis en place et leur dimension culturelle sera prise en charge par les enseignants : ils devraient donc eux-mêmes être formés à l'élaboration de méthodes d'éducation « à » et « par » les disciplines artistiques. D'ailleurs, la dixième orientation aborde la prise en compte de ce nouveau parcours dès la formation des professeurs, que ce soit l'initiale ou la continue.

Il s'agira donc également d'assurer une transversalité du PECA : celui-ci ne devra pas se limiter à l'éducation culturelle, mais devra également jouer un rôle sur les autres matières ; notamment en tant qu'outil d'apprentissage. Pour ce faire, l'Alliance projette également de rédiger des référentiels qui définiront les compétences à acquérir à la fin de l'année, en tenant toujours compte de cette transversalité. Bien que ceux-ci n'aient, à ce jour, pas encore été énoncés, la dernière orientation du PECA propose le recueil des différents travaux de l'élève, réalisés tout au long du parcours, en un portfolio. Celui-ci serait intégré au carnet de bord et constituerait une trace de la progression de l'élève dans le domaine culturel et artistique. L'avis n°3 du Pacte d'excellence mentionne également

une évaluation qui devra être inclue dans le parcours, afin de légitimer sa place dans la grille horaire, à même titre que pour les autres matières<sup>31</sup>.

L'alliance prévoit également un nombre d'heures qui seront consacrées aux rencontres et à la pratique d'activités culturelles, tout en tenant compte du programme scolaire. Il ne devra pas impacter sur le reste des matières et pourra, sous certaines exceptions bénéficier d'heures extrascolaires<sup>32</sup>.

Au niveau organisationnel, la coupole prévoit une construction du parcours par les directions des établissements en collaboration avec les équipes éducatives, afin de l'intégrer au mieux dans leur plan d'étude. Elle précise également l'importance de travailler en collaboration avec des acteurs culturels et artistiques ; de mettre en lien les opérateurs scolaires, des institutions et des académies.

Ce partenariat concernera également la désignation de « référents », que ce soit du côté des écoles ou chez les opérateurs culturels. L'organisation des deux secteurs devra donc toujours tenir compte de ce nouveau partenariat dans les différentes stratégies qui seront mises en place.

Enfin, afin de veiller sur la mise en place du parcours au sein des établissement de la FW-B et d'assurer son succès : les responsables de coordination du PECA, ainsi que la cellule culture-enseignement, auront pour mission de renforcer la diffusion d'informations entre les secteurs culturels et scolaires. Ces responsables devront également veiller à la centralisation et les transmission des informations aux différents acteurs du parcours.

Nous verrons dans la mise en commun avec l'éducation au Luxembourg, que plusieurs de ces initiatives, sont déjà mises en place au sein de ce système et certaines font également partie du plan de développement culturel du pays. Nous pouvons toutefois ressortir quelques objectifs qui se rapprochent explicitement de ceux du Luxembourg et qui seront essentiels pour les analyses réalisées dans la suite de ce travail.

## **LE PECA CONCERNE TOUS LES ÉLÈVES DE LA FW-B**

---

En Belgique, l'éducation culturelle et artistique n'avait jamais été pleinement intégrée, si l'on peut dire imposée, au sein des programmes scolaires belges ; et ce « manque » aurait pu constituer un facteur d'accroissement des inégalités en matière d'accès. Pour rappel, l'éducation artistique et

<sup>31</sup> Ibidem p.102

<sup>32</sup> Ibidem p. 103

culturelle dépendait du bon vouloir de l'enseignant ou des pouvoirs organisateurs. Afin d'éviter toute inégalité et permettre, à chaque jeune, l'accès au monde artistique et culturel, le groupe central mentionne, dans ses avis, l'importance d'inscrire un programme de PECA au sein de chaque établissement et dans chaque classe. Il ne s'agira donc plus d'une décision propre à une école, mais cela sera imposé au sein de chaque institution scolaire, au même titre que les matières de base ; et ce de la maternelle à la dernière année de secondaire. Joëlle Milquet évoque également dans son discours que :

« Tant soutenir la création et l'innovation de demain dans les arts, comme dans d'autres secteurs, que développer une meilleure maîtrise des apprentissages passe, notamment, par un retour de la sensibilisation et de l'apprentissage artistique à l'école dès la maternelle ».

## TRANSVERSALITÉ DU PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

---

Le Parcours ne se limitera pas à l'éducation artistique, mais concernera l'entièreté du cursus scolaire. Il s'agira donc d'enseigner la culture et les arts par le biais de ce parcours, mais également d'utiliser celui-ci comme outil d'apprentissage au service d'autres matières.

Nous verrons parmi les autres orientations que des référentiels devront donc être fixés et rédigés dans le cadre de l'organisation des cours. Ceux-ci devront également tenir compte de cette transversalité et donc du lien entre la culture et les autres matières<sup>33</sup>. Dans ce cas, nous voyons que l'usage de la culture est l'on pourrait dire « dévié », car elle n'est plus uniquement transmise ou appliquée, mais elle fait office de médium à part entière.

## COURS SPÉCIFIQUES ET PROJETS

---

L'éducation culturelle et artistique s'organisera dans le cadre du PECA, en la création d'un cours spécifique du domaine et qui sera intégré dans le programme scolaire. Celui-ci sera à la charge de l'instituteur pour les niveaux du maternel et du primaire, qui devra être formé aux domaines des arts et de la culture dans le cadre de sa formation initiale ou continue.

Le rôle de l'enseignant est donc fondamental dans l'impact qui veut être atteint par l'éducation culturelle et artistique, par le PECA. Il serait, à mon sens, tout de même important de veiller à la qualité des cours donnés aux élèves, car ce rôle peut avoir deux effets totalement opposés dans le cas d'un sujet aussi délicat qu'est la culture<sup>34</sup>.

<sup>33</sup> Ibidem p.102

<sup>34</sup> Lors de l'entretien avec Christian Lamy, sous-directeur du SCRIPT, il évoquait le fait que son instituteur lui avait fait détester l'éducation artistique, car l'enseignant lui-même n'était pas intéressé par le sujet.

Dans le point 10 des orientations du PECA, nous pouvons lire que « la conception et la mise en œuvre du Parcours s'ancrent prioritairement sur l'expérience, les projets et les intérêts des enseignants».

Le point 6 aborde les différentes formules de collaborations qui pourront être proposées par l'enseignant, dans le cadre de rencontres ou de projets culturels. Il devra s'organiser en travaillant avec l'équipe pédagogique et le référent culturel.

L'avis n°3 mentionne également l'importance d'aller à la rencontre d'artistes et d'œuvres, de sortir du cadre scolaire pour se rendre dans les institutions. Ce ne seront pas donc uniquement les enseignants qui devront s'adapter au changement et se former à la culture ; mais dans une logique de collaboration, les acteurs culturels devront, d'après l'avis du Groupe central, également se former à la pédagogie.

## **LES « RÉFÉRENTS CULTURELS »**

---

Enfin, le onzième point des orientations du PECA, parle de la désignation de « référents culturels »<sup>35</sup>. Ces derniers devront tant s'occuper de l'animation, que de l'information et de la mise en réseau avec les opérateurs culturels externes. Ils feront office d'intermédiaires entre les enseignants et les institutions et associations culturelles. Ils faciliteront donc la tâche des enseignants pour organiser les sorties et projets culturels avec leurs classes.

L'idée du Parcours d'éducation culturelle et artistique est de choisir ces référents, parmi les enseignants des établissements scolaires. En effet, chaque école devra, d'après l'avis n°3, désigner un enseignant expérimenté dans le domaine qui endossera la rôle du référent. Il ne sera donc plus uniquement un enseignant, mais remplira la fonction d'un médiateur culturel au sein d'une institution scolaire. De plus, Joëlle Milquet évoque l'importance de l'adaptation des institutions culturelles, surtout les plus importantes, à cette nouvelle alliance. Parmi leurs nouvelles missions, elle cite par exemple : le développement de projets pédagogiques, des offres adaptées au public scolaire, des résidences d'artistes, etc.

Ce point a tout particulièrement retenu mon attention, car il fait écho au rôle du « coordinateur culturel » dans le régime préparatoire au Luxembourg.

<sup>35</sup> Ibidem p.104

## CONCLUSION

L'importance de l'alliance entre le monde culturel et l'enseignement est ressentie au sein des différents projets mis en place dans le cadre du Pacte d'excellence. La culture semble tout doucement légitimer sa place au sein de l'enseignement et nous verrons en quoi son implantation dans les programmes scolaires pourrait être bénéfique, voire indispensable.

Toutefois la notion de médiation culturelle n'est jamais abordée dans les présentations d'initiatives que ce soit dans le cadre du Pacte d'excellence et du PECA. Le terme de médiation est cité une fois en titre de l'article 10 du décret sur la mise en place de la Cellule Culture-Enseignement. Cet article abordait la création de partenariats entre les enseignants, les opérateurs culturels et les artistes.

La deuxième partie de ce travail présentera la place de cette médiation culturelle au sein de l'enseignement, plus précisément au Luxembourg, ainsi que ses enjeux. Nous verrons ensuite de quelle manière elle pourrait être envisagée au sein des projets présentés dans le parcours d'éducation culturelle et artistique. Afin de mieux comprendre l'enquête de terrain dans l'enseignement luxembourgeois, le prochain chapitre introduira le système éducatif de ce pays.

## CHAPITRE 2 : CULTURE ET ENSEIGNEMENT AU LUXEMBOURG

Afin d'établir une comparaison entre la culture dans l'enseignement en Belgique et au Luxembourg, il est important de comparer les deux systèmes éducatifs. Ce chapitre sera donc consacré à la présentation de l'enseignement luxembourgeois et de ses particularités. De même que pour la Belgique, il comprendra une présentation de l'organisation de l'éducation en général et de l'éducation artistique au sein de celui-ci.

Un sous-chapitre sera consacré à la présentation du Projet de développement culturel, plus précisément à la mention de l'école au sein de ce dernier. Ensuite, j'expliquerai le rôle du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique et Technologique qui exerce une fonction importante dans l'insertion de la culture à l'école.

Enfin, un dernier sous-chapitre abordera la figure du « coordinateur culturel », dont le rôle sera développé dans la seconde partie de ce travail.

## HISTOIRE POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT AU LUXEMBOURG

L'histoire de l'enseignement luxembourgeois est retracée dans l'ouvrage collectif *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848*, qui présente la succession des différents gouvernements au sein du pays et les changements qui en ont découlé. L'histoire est liée à celle de l'Athénée (*Kolleisch* en luxembourgeois), fondé en 1603, sous l'appellation « collège des jésuites ». Il est considéré comme la première école secondaire du pays, bien que cette appellation ne verra le jour qu'en 1803. Elle a connu plusieurs transformations proportionnellement aux révolutions des royaumes, notamment la Révolution Belge. Une grande partie du pays y prend parti, ce qui incite le roi des Pays-Bas et le Grand-Duc à empêcher les étudiants luxembourgeois à fréquenter les universités belges. Ils sont donc réorientés vers les établissement allemands et pour les y préparer, des cours académiques sont intégrés à l'Athénée : en 1848, ces derniers prennent l'appellation de cours supérieurs<sup>36</sup>. L'organisation du système éducatif est intimement liée à l'histoire politique de l'État et à sa formation, il est donc tout particulièrement intéressant de l'analyser sur base de ces réformes gouvernementales.

<sup>36</sup> Ouvrage collectif, «*De Kolléisch 2017*», 2 volumes; Luxembourg (éditions de l'Athénée), à paraître début 2018.

## GOUVERNEMENT BLOCHAUSEN

Le Grand-Duché a vu se succéder plusieurs gouvernements depuis 1848, qui ont chacun influencé l'organisation de la scolarité. Toutefois il faudra attendre 1881 sous le gouvernement Blochausen, pour voir apparaître une réforme consacrée à l'enseignement obligatoire au Luxembourg. En effet, la loi Kirpach du 20 avril 1881<sup>37</sup> rend la fréquentation scolaire obligatoire pour les enfants entre 6 et 12 ans, notamment pour contrer l'absentéisme fortement répandu dans les régions rurales.

La Constitution de l'époque impose une école publique unique, dont l'organisation devait être gérée par l'État. Néanmoins, le pouvoir et la gestion du pays sont partagés avec l'Église. Le curé garde donc un rôle important dans l'enseignement et supervise les enseignants<sup>38</sup>.

## GOUVERNEMENT EYSCHEN

Le système traditionnel de l'enseignement n'est plus en accord avec le nouveau système économique de l'époque. L'enseignement spécialisé voit alors le jour et le système éducatif connaît une séparation en deux. Différentes écoles sont alors mises sur pieds : l'Athénée pour les étudiants désirant prolonger leur apprentissage dans le niveau supérieur ; une école d'agriculture et enfin une école d'artisan. Mais également un établissement destiné aux jeunes filles, tenu par les sœurs de la doctrine chrétienne « l'École ménagère agricole ». C'est dans ce contexte et suite à cette nouvelle réforme que l'enseignement professionnel voit le jour, dans un but de développement économique.<sup>39</sup>

Le directeur général luxembourgeois, Mathias Mongenast, évoquait notamment que « L'enseignement professionnel est considéré comme un moyen des plus efficaces non seulement d'enrayer l'invasion des carrières savantes, mais aussi d'améliorer les conditions de la vie économique d'une nation »<sup>40</sup>.

Les coordinateurs culturels exercent leur rôle au sein de l'enseignement professionnel, il paraissait donc important de connaître le contexte d'émergence de ce dernier.

<sup>37</sup> « Le gouvernement de Blochausen » in « *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848* ». Service Information et Presse, 2011

<sup>38</sup> Thewes, Guy. « Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 » in Service information et presse du gouvernement, 2011, p.45

<sup>39</sup> Ibidem p.57

<sup>40</sup> Ibidem p.57

Cette réforme prend également en compte le niveau primaire, en le prolongeant à sept années et le rendant gratuit suite au projet de loi de Paul Braun déposé en 1912.

### GOUVERNEMENT WERNER/CRAVATTE<sup>41</sup>

Hormis le vote de la loi du 3 août 1958 créant un Institut d'enseignement technique, le système éducatif ne connaît pas d'évolutions majeures jusqu'à ce gouvernement.

Le système éducatif connaît une adaptation suite à l'évolution économique et sociale que connaît le pays. De nouvelles matières sont enseignées et des écoles moyennes voient le jour en 1965, afin d'orienter les étudiants vers des métiers administratifs ou de secteurs privés et ainsi « dégager les lycées surpeuplés »<sup>42</sup>.

Un nouveau chamboulement est occasionné suite aux révoltes étudiantes de mai 68, cependant les lois ne seront votées que lors du gouvernement suivant. Néanmoins, des changements sont introduits au sein de l'enseignement secondaire : la septième année d'orientation est transformée et différentes options sont ajoutées. De plus, cette réforme prouve la fin de la domination religieuse par la création d'un cours de morale laïque.

### GOUVERNEMENT JUNCKER

Sous le gouvernement Juncker/Polfer, une étude PISA sur les performances des étudiants luxembourgeois, place le pays à la 30<sup>ème</sup> place sur 32 états : les pouvoirs publics tentent alors d'améliorer le système scolaire en employant une stratégie « back to basics »<sup>43</sup>. De nouvelles écoles à méthodes pédagogiques non-traditionnelles sont alors mises en place par le gouvernement, au sein desquelles la culture est renforcée.

De plus, en 2007 sous le gouvernement Juncker/Asselborn, l'état présente trois projets de loi visant à réformer celle de 1912. La notion de « compétence » intègre l'enseignement afin de mesurer les apprentissages et la fréquentation obligatoire est prolongée jusqu'à l'âge de seize ans.

<sup>41</sup> Loi du **10 mai 1968** sur la réforme de l'enseignement. titre VI: de l'enseignement secondaire, Mém. A – 23 du 25 mai 1968, p. 435  
(consulté sur : <http://www.men.public.lu/fr/legislation/education-nationale/enseignement-secondaire/ch3-1-loi-10-mai-68.pdf>)

<sup>42</sup> Loi du **16 août 1965** portant création de l'enseignement moyen. Titre V. - De l'enseignement moyen  
(consulté sur : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1965/08/16/n5/jo>)

<sup>43</sup> Thewes, Guy. « Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 » in Service information et presse du gouvernement, 2011, p. 239

## FINANCEMENT

L'État luxembourgeois, et plus précisément le ministère compétent, assure une part du financement de l'enseignement, tandis que l'autre part est prise en charge par les différentes (116) communes du pays.

En 1982<sup>44</sup>, le gouvernement cherchait à harmoniser les enseignements privés et publics en adoptant une loi mettant en lien l'État et les écoles secondaires. Ce dernier s'engage à intervenir dans le budget des écoles privées et celles-ci doivent se soumettre à un contrôle de leur programme et de la qualification des enseignants.

## PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la culture dans les écoles luxembourgeoises, il est essentiel de dresser une brève description du système éducatif au Grand-Duché du Luxembourg, sur base des brochures d'orientation et des grilles horaires fournies par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et de l'Enfance.

L'inscription dans un établissement scolaire au Luxembourg est obligatoire entre quatre et seize ans. Le parcours est scindé en deux enseignements: le fondamental et le secondaire. Le premier est quant à lui divisé en quatre cycles :

- Le cycle 1 englobe trois années d'éducation préscolaire, dont la première année est facultative ;
- Le cycle 2 correspond aux premières et deuxièmes années primaires en Belgique ;
- le cycle 3 représente les troisièmes et quatrièmes,
- et enfin les deux dernières années s'inscrivent dans le cycle 4.

Une particularité du système luxembourgeois – qui est un aspect non-négligeable dans l'importance de l'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement – est l'orientation dans une section, avant l'entrée en secondaire. Le choix est déterminé suite à l'analyse de l'évaluation continue de l'élève, la moyenne des différentes évaluations réalisées au cours du dernier cycle et enfin les résultats obtenus au test d'orientation. Les résultats de l'enfants sont comparés à la moyenne nationale, ce qui va déterminer ses performances et le régime auquel il/elle peut accéder. Depuis 2016, une

<sup>44</sup> Loi du **31 mai 1982** concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement post primaire privé.  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1982/05/31/n1/jo>

nouvelle réforme impose l'implication des parents dans cette décision. Ils doivent prendre part à plusieurs réunions individuelles, dont la dernière se déroule après l'épreuve commune. Ensemble, avec le titulaire et sur base du dossier de l'enfant, ils décident de son orientation en fonction de ses capacités et compétences.

En cas de désaccord, les parents doivent passer par une commission composée d'un enseignant du quatrième cycle, deux professeurs représentant les deux niveaux du secondaire, du directeur de région, d'un psychologue du centre psycho-social et d'accompagnement scolaire et, si les parents le souhaitent, d'un psychologue supplémentaire. Le sort de l'enfant repose donc sur une moyenne nationale et l'avis de cinq membres de la commission. Nous verrons l'impact que cette décision peut avoir sur la socialisation, de l'étudiant, aux arts et à la culture dans le niveau supérieur.

En fonction de ses « compétences<sup>45</sup> », l'élève sera donc orienté vers l'un des deux ordres de l'enseignement secondaire:

- Classique (ESC)
- Général, divisé entre la voie générale technique et la voie préparatoire (ESG et ESP)

L'enseignement dans les voies classiques et générales techniques durent habituellement sept années, et le parcours se compte de manière décroissante, à l'inverse du système belge<sup>46</sup>. Ceux-ci sont scindés en deux classes :

- Inférieures, qui concernent les trois premières années (7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) ;
- Supérieures, qui englobent les trois dernières, également nommées « cycle de spécialisation » (3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup>)

Les deux niveaux sont séparés par une quatrième année, la « classe polyvalente », au cours de laquelle les élèves pourront découvrir et choisir une orientation de spécialisation. Le régime

<sup>45</sup> « L'enseignement est fondé sur les compétences, c'est-à-dire sur la capacité de l'enfant à utiliser ses connaissances pour produire un résultat. Il doit pouvoir mobiliser ses savoirs et son savoir-faire dans des situations concrètes et nouvelles, à l'école comme dans la vie. Si les apprentissages de la grammaire et des tables de multiplication demeurent indispensables, l'enseignement doit mettre les savoirs en action. Cette approche par compétence motive l'enfant qui perçoit davantage le sens de ce qu'il apprend. Des socles de compétences à atteindre à la fin de chaque cycle sont définis pour chaque domaine de développement et d'apprentissage. Ces socles regroupent les connaissances et les compétences indispensables pour passer d'un cycle à l'autre. » Citation de la page « Apprentissages », in Éducation nationale, Enfance et Jeunesse

<https://men.public.lu/fr/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

<sup>46</sup> Par exemple, la première année du secondaire est qualifiée de 7<sup>ème</sup> année, après la sixième primaire.

classique comprend huit divisions, dont trois à finalité culturelle, tandis que l'enseignement général en compte cinq dont une artistique.

Tous les élèves n'accèdent pas à ces deux types d'instruction : nous avons vu que l'enseignement secondaire général est partagé en deux voies dont une dite « préparatoire ». Ce régime concerne les élèves n'ayant pas atteint la moyenne de compétences requises, à l'issue de l'enseignement fondamental, pour accéder aux niveaux supérieurs. Trois possibilités de formations professionnelles s'ouvrent alors aux jeunes : ils accèdent donc à un programme secondaire de formation professionnelle divisé en trois.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que l'une des causes de l'inégalité d'accès à une potentielle éducation artistique se situe déjà dans cette séparation. En effet, les voies classiques et générales bénéficient de cours d'éducation aux arts au sein de leur programme d'étude. De plus, des finalités artistiques leur sont proposées dans le cycle de spécialisation, qu'ils peuvent choisir à partir de la 4<sup>ème</sup> année. Ils auront, de ce fait, la possibilité de réaliser des sorties et activités culturelles tout au long de leur parcours. Cependant, le régime préparatoire ne bénéficie pas d'options dans ce domaine précité. Les étudiants se retrouvent donc exclus des pratiques culturelles et sont davantage éloignés de ce champs.

Plus largement, les écoles secondaires publiques sont réparties en six enseignements :

1. secondaire classique (ESC),
2. secondaire général (ESG),
3. européen,
4. international,
5. britannique,
6. germano-luxembourgeois.

## **ENSEIGNANTS**

---

Les enseignants au Luxembourg doivent passer un concours de recrutement afin de pouvoir donner cours. Pour contrer à la pénurie de ceux-ci, l'accès à la profession est ouverte à une large palette de diplômes sur base de différents critères d'éligibilité. Le concours leur confère le statut de fonctionnaire, selon la loi de 1979<sup>47</sup>.

<sup>47</sup> Loi du **16 avril 1979** fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat.  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1979/04/16/n1/jo>

## **PLURILINGUISME<sup>48</sup>**

---

Le Luxembourg compte officiellement trois langues : le luxembourgeois comme langue nationale ; le français en législation et l'allemand en majeure partie dans la presse et l'enseignement. De plus le portugais et l'anglais prennent de l'ampleur car parlées par une majeure partie de la population étrangère du pays.

Le système éducatif suit le même principe de plurilinguisme, les cours sont principalement tenus en allemand, cependant le français et le luxembourgeois sont enseignés dès l'école primaire. Dans le niveau secondaire, cela est différent, certaines matières comme les mathématiques ou l'histoire sont données en langue française.

## **CONCLUSION**

---

Le système éducatif au Luxembourg a connu des changements au fil des années, en fonction des différents gouvernements qui se sont succédés. L'enseignement tel qu'il est aujourd'hui s'est formé tout au long de l'histoire gouvernementale du pays, en passant par différentes réformes et projets de lois. Néanmoins parmi toutes ces réformes, la question de la culture dans l'enseignement n'avait pas vraiment été abordée dans des textes de lois. Malgré la création d'une option d'arts plastiques en 1979, peu d'articles mentionnent l'éducation artistique jusqu'au projet de développement culturel (KEP 2018-2018) sous le gouvernement Bettel. Elle est également mentionnée dans la création du SCRIPT et l'organisation de ses fonctions, en 1994. Ces deux projets seront présentés dans les chapitres qui suivront.

Les différentes réformes et notions exposées précédemment, tels que le plurilinguisme, la création de l'enseignement professionnel, etc. ont un lien étroit avec les points qui seront abordés dans la deuxième partie analytique de ce travail.

Dans le prochain sous-chapitre sera présenté le programme d'éducation artistique implantée au sein des écoles luxembourgeoises. Cette partie débutera par une introduction du programme ainsi que d'une genèse des liens entre culture et enseignement dans le pays, en s'intéressant notamment à un projet illustratif. Ensuite sera proposée une description de l'organisation des cours artistiques en abordant l'organe de gestion des projets scolaires, ainsi que le rôle de l'enseignant.

<sup>48</sup> Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1984/02/24/n1/jo>

## PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

---

Au Luxembourg, l'éducation artistique occupe une place importante au sein du ministère de l'éducation nationale. D'ailleurs, les directeurs des différentes sections du ministère ont participé à la rédaction du Plan de développement culturel, en collaboration avec le ministère de la culture.

« Notre société a besoin de la culture pour mieux s'ouvrir au monde, comprendre son histoire, appréhender sa diversité. Chaque enfant en a lui aussi un profond besoin et doit pouvoir accéder à la culture et à la création artistique, autant comme spectateur que comme acteur. Les expériences et projets culturels sont essentiels au développement de sa personnalité, à son épanouissement, à l'estime de soi tout comme à l'égalité des chances ; ils permettent l'éclosion des talents propres à chacun et nourrissent la créativité. Le ministère encourage et accompagne des projets et initiatives culturels d'intérêt pédagogique. »

Nous pouvons lire ces phrases, dans le programme du ministère de l'éducation nationale et voyons que le succès de l'intégration de la culture dans l'enseignement est une problématique politique. Les bienfaits de ce programme concernent autant l'accès au monde culturel, que les développements personnels et de la créativité. Le ministère évoque déjà certains enjeux de l'éducation culturelle et ce qui légitimerait sa place dans l'enseignement.

## GENESE DES LIENS FORTS ENTRE ECOLE ET CULTURE AU LUXEMBOURG

---

Au Luxembourg, l'éducation culturelle et artistique fait pleinement partie du programme de cours. Toutefois, il est difficile, à ce jour, de situer historiquement l'intégration de celle-ci dans le système scolaire. Certains articles de lois fournissent quelques indices sur la présence de matières d'éducation artistiques inscrites au sein du programme scolaire au début du vingtième siècle. C'est par exemple le cas la loi du 27 février 1919 relatif à la nomination du professeur de dessins dans les lycées pour filles<sup>49</sup>.

Un autre exemple est la mention de cours de dessin, de chant et de couture dans une loi remontant au 17 juin 1911. Dans cet article, les pouvoirs publics exigeaient une justification de connaissances par les enseignants : la qualité d'enseignement artistique faisait déjà partie des préoccupations.

Il faudra toutefois attendre 1968 pour voir apparaître la mention explicite de l'éducation artistique au sein du programme scolaire, dans la loi portant sur la réforme de l'enseignement.

<sup>49</sup> Arrêté grand-ducal du **18 août 1926** portant règlement sur l'examen d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les gymnases et écoles industrielles. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1926/08/18/n1/jo>

Bien que l'instauration de l'éducation artistique ne soit pas clairement situable dans les textes légaux, les deux secteurs ont toujours été en lien étroit. En effet, avant de bénéficier de la création de son propre ministère en 1984, la culture était, depuis le début des années 30, une compétence du ministère de l'enseignement<sup>50</sup>.

### ***PROJET : LA CULTURE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE***

Bien que l'éducation culturelle et artistique fasse partie du programme depuis plusieurs années, le taux de réussite scolaire était relativement bas à l'échelle européenne, d'après les études PISA et ce malgré la réforme de 2007, sous le gouvernement Juncker/Asselborn. C'est dans ce contexte que le pays a décidé de participer au projet « La culture au service de la réussite scolaire », qui se déroulait de 2013 à 2015.

Ce projet soutenu par le programme européen Comenius Regio; qui est une action de la Commission européenne, lancée en 2009 pour améliorer le rapport des élèves à l'école, grâce à la culture ; visait à redonner l'envie d'apprendre à des jeunes en situation de difficulté et de décrochage scolaire. Le but était de permettre aux jeunes de s'exprimer et de regagner confiance en soi grâce au développement de leur créativité. Différents projets leur ont été proposés dans différents secteurs culturels et artistiques, de l'écriture au cinéma, en passant par les arts plastiques et lyriques, etc.

Selon le rapport du ministère de l'Éducation nationale, de nombreux changements positifs ont pu être observés, suite à cette initiative. En effet, parmi les élèves participants, plusieurs ont vu leurs résultats scolaires augmenter, mais le projet a également eu un impact considérable sur le relationnel avec le corps enseignant et le développement personnel des jeunes<sup>51</sup>.

<sup>50</sup> Thewes, Guy. « Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 » in Service information et presse du gouvernement, 2011

<sup>51</sup> « La culture au service de la réussite: l'avenir d'une expérimentation », in Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (consulté le 20 mars 2020)

[https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes\\_actualites%2Bcommuniques%2B2015%2B07-juillet%2B09-culture-reussite.html](https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2015%2B07-juillet%2B09-culture-reussite.html)

## **ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU LUXEMBOURG**

---

Le ministère de l'Éducation Nationale affirme, sur son site, que « notre société a besoin de la culture pour mieux s'ouvrir au monde, comprendre son histoire, appréhender sa diversité »<sup>52</sup>. De ce fait, il considère que l'accès à la culture est un besoin fondamental pour les enfants, que ce soit autant en tant que spectateur qu'en tant qu'acteur.

« Les expériences et projets culturels sont essentiels au développement de sa personnalité, à son épanouissement, à l'estime de soi tout comme à l'égalité des chances ; ils permettent l'éclosion des talents propres à chacun et nourrissent la créativité ». <sup>53</sup>

De plus, le renforcement du lien entre culture et école est une question de politique: nous retrouvons cette problématique dans les programmes gouvernementaux de 2013 et de 2018 (sous le gouvernement Bettel)<sup>54</sup>.

Pour se donner les moyens d'atteindre ses ambitions, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a mis en place divers projets pédagogiques afin d'encourager l'accès des jeunes au monde artistique et culturel. Ces projets sont élaborés et développés par un organe de gestion nommé SCRIPT, qui sera présenté dans la suite de ce travail. De plus les pouvoirs publics ont mis en place un cours d'éducation artistique au sein du programme scolaire et la fonction des enseignants de ces cours a également été réformée. Les prochaines sections de ce sous-chapitre concerteront la présentation de ces trois aspects : cours artistiques, organe de gestion et enseignants.

### ***ORGANISATION DES COURS ARTISTIQUES***

Dans les niveaux du fondamental (maternel et primaire), nous retrouvons l'éducation artistique sous l'appellation « Arts et musique » et « Éveil à l'esthétique, à la création et à la culture ». Le cours de musique est donné par un professionnel, tandis que le cours créatif dépend de l'intérêt de l'enseignant. Il peut soit être presté par le titulaire lui-même ou par un professeur d'art interne ou externe.

En secondaire, c'est un cours intitulé « Éducation artistique » qui est proposé aux élèves des orientations classiques et générales. A partir du cycle de spécialisation<sup>55</sup> dans le niveau secondaire,

<sup>52</sup> Éducation culturelle, in Éducation nationale, Enfance et Jeunesse (4 février 2020) <https://men.public.lu/fr/themes-transversaux/themes-pedagogiques/education-culturelle.html>

<sup>53</sup> Ibidem

<sup>54</sup> Bettel, Xavier. « Déclaration sur le programme gouvernemental 2018-2023 »

<https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/programme-gouvernemental.html>

<sup>55</sup> « La division supérieure de l'enseignement secondaire » in Portal éducation (consulté le 20 mars 2020)

[https://portal.education.lu/Portals/18/secondeque\\_faire.pdf](https://portal.education.lu/Portals/18/secondeque_faire.pdf)

les élèves ont le choix entre sept sections, dont trois s'inscrivent dans les milieux culturels et artistiques. Cependant cela est uniquement proposé aux élèves des filières secondaires classiques et secondaires générales. Bien que l'option artistique figure parmi les options aux choix dans le régime préparatoire, ces élèves sont écartés de la culture. En effet, contrairement aux autres étudiants, ils n'ont pas d'accès à ce monde, s'il ne font pas le choix par eux-mêmes ; or la culture fait partie d'un mode de vie auquel chacun devrait avoir accès, et ce pour différentes raisons qui dépassent ses fonctions de base. C'est dans ce contexte inéquitable que le rôle du coordinateur culturel a été mis en place ; autour duquel s'articulera mon travail.

## UN ORGANE DE GESTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF : LE SCRIPT

---

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a développé un Service de Coordination de la Recherche, de l'Innovation Pédagogique et Technologique (SCRIPT) ; qui a pour mission de développer l'enseignement au Grand-Duché. Il a été créé en 1993 et a connu deux restructurations en 2009 et en 2017<sup>56</sup>.

Cette entité veille au développement de la qualité scolaire, et ses missions sont réparties entre six divisions, chacune se chargeant d'un champ d'action spécifique et géré par un directeur responsable. Il veille également à la mise en œuvre des plans de développements scolaires, proposés par les établissements, travaille en collaboration avec des instituts de recherche et coordonne les activités de recherche dans le système éducatif<sup>57</sup>.

<sup>56</sup> Loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet

- a. la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
- b. la création d'un Centre de Technologie de l'Education
- c. l'institution d'une Commission d'Innovation et de Recherche en Education.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/1993/10/07/n1/jo>

<sup>57</sup> Le SCRIPT s'occupe également du financement des différents projets, il est responsable du budget (défini par le ministère) à distribuer pour l'élaboration des initiatives mises en place.

La collaboration étant un aspect important dans l'Éducation Nationale, le service travaille et développe également des projets en partenariat avec d'autres services nationaux : tels que le SNJ (Service National de la Jeunesse), qui est plutôt tourné vers l'éducation non-formelle ; et l'IFEN, qui lui gère la formation continue.

## L'ENSEIGNANT D'EDUCATION CULTURELLE

---

Le statut de l'enseignant d'éducation culturelle a également connu plusieurs réformes au fil des années; différents règlements grand-ducaux ont été rédigés afin de mettre à jour la fonction du professeur d'éducation artistique et/ou musicale.

C'est en 1964, d'après la loi grand-ducale du 15 février, modifiée en 1973, puis 1979, qu'a été introduite la fonction de professeur d'éducation musicale dans l'enseignement secondaire<sup>58</sup>; consécutive à celle du professeur de dessin. Cette loi a été renforcée par le règlement de 1975 qui ajoute une épreuve supplémentaire à leurs formations afin de pouvoir exercer leur fonction. <sup>59</sup>

Comme évoqué précédemment, les leçons dans le niveau fondamental sont soit tenues par l'enseignant titulaire d'une classe, en fonction de son intérêt artistique et culturel, soit prestées par un professeur d'éducation artistique ou d'éducation musicale. Dans les niveaux du secondaires, les cours sont uniquement tenus par des enseignants professionnels du secteur artistique.

## CONCLUSION

Bien qu'il n'y ait à ce jour, pas de réelle loi datant l'introduction de l'éducation artistique au sein du système éducatif luxembourgeois, les analyses historico-politiques permettent de mettre en lumière le rapport entretenu entre les domaines de la culture et de l'enseignement. Avant leur séparation dans les années quatre-vingt, la culture faisait partie de l'éducation ; elle y était intégrée en tant que discipline. Au Luxembourg, il ne s'agit donc pas d'une révolution de penser ensemble les deux secteurs ; il faudrait plutôt considérer notre démarche comme un retour aux sources.

Pourquoi avoir retracer ces liens entre culture et école ? Parce que la culture a eu et aura toujours besoin du système scolaire pour subsister. Dans un premier temps, nous avons voulu aborder cette question au niveau de son organisation politique en comparant les systèmes belges et luxembourgeois.

<sup>58</sup> Loi du **15 février 1964** portant création de la fonction de professeur d'éducation musicale aux établissements d'enseignement secondaire. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1964/02/15/n1/jo>

<sup>59</sup> Règlement grand-ducal du **19 décembre 1975** modifiant les articles 21, 29 et 32 du règlement grand-ducal du 17 janvier 1974 concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de lettres, de sciences, de sciences économiques et sociales, d'éducation artistique, d'éducation physique et d'éducation musicale de l'enseignement secondaire. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1975/12/19/n1/jo>

Si l'on veut replacer cette question des liens entre école et culture à un niveau plus global, on ne peut pas ne pas faire référence aux travaux de Bourdieu ; qui évoquent la difficulté pour les institutions culturelles d'influencer les pratiques culturelles, et donc de voir accroître la fréquentation des lieux, sans l'intervention de l'école<sup>60</sup> : en intégrant la culture au programme scolaire, il s'agirait de soutenir et d'aider au développement des institutions culturelles (et de pallier aux inégalités de « capital culturel » dues au milieu familial). Ajoutons à cela, qu'aujourd'hui, l'éducation aurait également besoin de la culture au-delà du simple divertissement ; dans un désir d'offrir un nouvel outil de travail aux enseignants, d'améliorer les conditions de travail des élèves et donc de favoriser une meilleure réussite scolaire. Le dernier sous-chapitre de cette partie abordera le plan de développement culturel, dans lequel nous verrons que les politiques culturelles sont également impliquées dans l'amélioration de l'enseignement artistique. Il y a donc un travail réciproque et une forte collaboration entre les deux ministères pour favoriser le succès de ces projets.

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (KEP) : RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT CULTUREL**

---

En 2018, le ministère de la culture au Grand-Duché du Luxembourg a diffusé un plan national visant à réformer et développer le secteur culturel, au sein du pays ; rédigé et coordonné par Jo Kox. La rédaction de ce plan avait démarré deux ans auparavant et sa mise en place a été confirmée et appuyée dans la déclaration gouvernementale 2018-2023.

Dans un premier temps, ce plan concerne surtout les acteurs culturels et notamment le soutien de ceux-ci : il vise à mieux les accompagner dans leurs démarches et leur métier, mais également à favoriser leur liberté et celle de leur expression créative<sup>61</sup>. De plus, ce plan cherche aussi à renforcer la place de la culture dans différents secteurs du pays, notamment dans les médias, la presse, afin d'augmenter sa valorisation ; mais aussi dans l'éducation. Il aura pour mission de sensibiliser la population à l'offre culturelle et accroître sa compréhension, en commençant notamment par le système éducatif, qui a pour but de former des citoyens.

Il a été présenté, dans le chapitre précédent, que l'éducation artistique et culturelle faisait déjà pleinement partie du programme scolaire. Cependant dans le cadre du plan, il s'agira surtout de renforcer les collaborations d'un point de vue des pouvoirs publics : entre le Ministère de la Culture

<sup>60</sup> Bourdieu, Pierre. L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. In: Revue française de sociologie, 1966, 7-3. Les changements en France. pp. 325-347

<sup>61</sup> Kox, Joe. « Kulturentwicklungsplang » eBook 1.0 - Septembre 2018 Volume 3

et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Il s'agira également d'accorder davantage d'importance à la culture et aux arts, et d'en assurer une transversalité entre les différentes matières d'étude : le KEP vise à utiliser la culture comme médium pour favoriser la réussite scolaire. De plus, afin de garantir une bonne transmission culturelle au sein de l'enseignement, le ministère prend en compte l'importance de la formation des futurs « transmetteurs » : le plan a pour ambition de mettre en place une formation en médiation culturelle ; qui aura lieu durant le stage des nouveaux enseignants.

Le plan de développement se base sur des observations réalisées au sein des systèmes qu'il entend développer ou renforcer. A partir de ces observations, il propose des missions qui seront mises en place afin de résoudre les problématiques à court, moyen ou long terme. Dans le cadre de l'éducation culturelle, le *KEP* a notamment relevé la différence entre promotion de la culture auprès d'un élève de la petite enfance et auprès d'un adolescent. Il a pour ambition d'adapter l'enseignement par rapport aux centres d'intérêt. Il aborde également l'importance de développer des pratiques culturelles « durables », qui s'inscriraient dans le quotidien des étudiants : pour ce faire les ministères s'engagent à réduire les inégalités d'accès à la culture, également d'un point de vue socio-économique.

Un autre constat est également le faible fonctionnement des partenariats entre les institutions culturelles et éducatives : l'État désire également agir à ce niveau et propose notamment de mieux préparer les élèves aux sorties et activités culturelles.

Enfin, plus généralement, les observations concernent également les formations supérieures et universitaires des prestataires éducatifs. Le *KEP* envisage par exemple de créer des formations ou bacheliers pour l'enseignement musical : il s'agit donc de renforcer l'éducation artistique et culturelle en travaillant sur les intermédiaires qui sont en charge des cours.

## CHAPITRE 3 : LA MÉDIATION CULTURELLE

Ce chapitre sera consacré à la présentation de la médiation culturelle : nous y retrouverons les bases de la notion, afin de pouvoir l'envisager au sein des dispositifs culturels de l'éducation, qui seront présentés dans la suite de ce travail. Il s'agira de proposer une description de la notion, par rapport à son histoire et ses enjeux, afin de pouvoir ultérieurement la placer dans les contextes de l'enseignement.

### QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION CULTURELLE?

---

Tenter de définir ce concept relève d'une tâche complexe tant les domaines de la culture sont vastes. De plus les auteurs ayant étudié la question ne semblent pas se mettre d'accord sur une définition de la médiation culturelle, en raison de la complexité de cette notion. Nous tenterons donc sur base des différentes conceptions d'auteurs, de proposer une description de la médiation afin de mieux comprendre ses enjeux et de pouvoir les transposer à l'analyse des dispositifs d'éducation culturelle.

Tout d'abord, reprenons les idées de Bernadette Dufrêne et Michèle Gellereau figurant dans leur ouvrage *La médiation culturelle. Enjeux professionnels et politiques*. Les auteures débutent leur description en présentant une médiation culturelle qui traverserait de nombreux champs que ce soit dans le culturel, le social, l'éducatif ou la recherche. Les auteures décrivent également la notion comme étant fondée sur des principes de « passage » culturel et de création de « lien social ».

Dufrêne et Gellereau placent tout de même la médiation culturelle dans un contexte institutionnel afin d'en expliquer le fonctionnement. Elles évoquent, toujours dans leur article, la séparation entre le secteur artistique et le public, sur laquelle se fonderait la médiation : selon les chercheuses, c'est par cette démarche qu'un lien entre les deux mondes pourrait être créé ; la médiation culturelle permettrait donc l'accès à la culture et au monde artistique<sup>62</sup>.

Ensuite nous pouvons également compléter cette description par les analyses de Serge Chaumier et François Mairesse, qui entendent que la médiation culturelle ne sert pas uniquement à transmettre des informations, mais plutôt à mettre en relation d'interaction des contenus, œuvres,

<sup>62</sup> Dufrêne, Bernadette et Michèle Gellereau, « La médiation culturelle : Enjeux professionnels et politiques » dans *Hermès*, n° 38, 2004, pp. 199-201

création avec un public<sup>63</sup>. Les auteurs rejoignent donc Dufrêne et Gellereau dans l'idée de créer du lien à travers la médiation culturelle : un pont entre le monde culturel et un public.

Enfin, les chercheurs prennent également en compte le rôle du médiateur pour définir la notion en expliquant que

« Le médiateur n'est pas toujours celui qui apporte, notamment de l'information. Il peut se présenter, et sans doute le fait-il de plus en plus, comme celui qui favorise l'expression des participants, leur écoute et leur mise en dialogue. Il apparaît alors comme un stimulateur, un régulateur des échanges pour autoriser et déployer la prise de parole. »<sup>64</sup>

Si définir la médiation semble complexe, il est toutefois possible de l'étudier par ses enjeux développés à travers l'histoire et par les pratiques des médiateurs culturels qui diffèrent également. En effet, Dufrêne et Gellerau affirmaient qu'une des difficultés pour définir la médiation culturelle relèverait du fait que plusieurs professionnels culturels ou socio-culturels n'exerçant pas les mêmes pratiques pouvaient s'inscrire dans la notion. De plus, il ne faudrait pas oublier la notion de tiers dans la médiation qui peut également fournir des informations permettant de définir et comprendre la médiation culturelle.

### **DEUX OBJECTIFS POUR LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION**

Deux objectifs correspondent aux deux référentiels les plus cités : ceux de la démocratisation et la démocratie culturelle.

La conception de démocratisation de la culture se dévoile dans un contexte français où les politiques culturelles visent à offrir l'accès aux classes moyennes, vers une culture « bourgeoise ». En effet, d'après Pierre Rosanvallon : Malraux, qui a été d'une grande influence sur l'installation de cette notion, opérait une démarche qui favorisait plus la transmission d'une « haute » culture, plutôt que la décentralisation culturelle. Le but de rapprocher les classes moyennes du monde culturel relevait surtout d'un désir d'universalisation de ce dernier<sup>65</sup>. De plus, ces classes moyennes revendiquaient également leur droit d'accéder au monde culturel, et que ce ne soit plus uniquement réservé aux bourgeois. Les choses s'accélèrent à partir de mai 1968, car il y a en France une volonté de créer un état davantage égalitaire et démocratique et ce même au niveau culturel. Il s'agit donc

<sup>63</sup> Chaumier, Serge et François Mairesse, « La médiation culturelle », Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2013, p. 28.

<sup>64</sup> Ibidem p. 12.

<sup>65</sup> Scieur, Philippe et Damien Vanneste, Jean-Gilles Lowies « La médiation artistique et Médiation artistique et culturelle : cadrage théorique et approche sociologique » in Observatoire des politiques culturelles, p. 10

par ce terme de démocratisation de créer une égalité d'accès et de pratiques culturelle ; qui toutefois met en avant certaines valeurs, en excluant d'autres<sup>66</sup>.

Cependant fin des années soixante, une nouvelle revendication concerne la vision idéalisée, voire utopiste, de considérer qu'un accès aux arts et à la culture pourrait engendrer un amour de ceux-ci. Une nouvelle conception politique voit alors le jour dans les années septante, visant à « désériter » la culture et à favoriser l'expression créative : la démocratie culturelle. L'expression est officiellement utilisée lors du colloque « Prospective du développement culturel » qui a eu lieu en 1972, en France. Dès lors, il ne s'agit plus de promouvoir la culture des élites à travers une transmission de savoirs, mais plutôt de décentraliser les pratiques créatives en offrant à chaque individu la possibilité de s'exprimer et d'opérer des choix librement<sup>67</sup>.

La visée de cette nouvelle politique est bien évidemment toujours dans une optique de faciliter l'accès à la culture, qui était une préoccupation depuis plusieurs années, mais cette fois en intégrant la participation du public. Plusieurs politiques vont se créer à travers le monde et vont définir les missions de la démocratie culturelle : il s'agit désormais de promouvoir une culture « pour », mais également « par » tous. Dans son article « La démocratie culturelle : un autre modèle de politique culturelle », Alice Chatzimanassis (docteur en muséologie, médiation et patrimoine) relève les trois caractéristiques majeures de cette nouvelle conception. La première mission serait de promouvoir « les » cultures et plus « la » culture : elle rapporte que la démocratie culturelle a pour ambition de « réhabiliter toutes les cultures, contre l'hégémonie d'une haute culture ». Deuxièmement, la nouvelle politique a pour ambition de laisser le choix aux individus en « encourageant au contraire l'affirmation des préférences et la diversité des goûts ; elle reconnaît l'influence des dispositions personnelles sur le choix des pratiques culturelles ».

Enfin la troisième et dernière caractéristique serait de favoriser l'intégration de la culture et des pratiques dans la vie quotidienne. Alice Chatzimanassis atteste notamment que « pour que les citoyens ne soient plus les destinataires d'une culture déconnectée de leurs préoccupations et de leur existence, il faut qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs et créateurs de la culture ».

Nous retrouvons dans ces deux nouvelles conceptions les missions attribuées à la médiation culturelle, qui va émerger suite à ces référentiels : elle servirait donc bien à encourager et faciliter

<sup>66</sup> Ibidem p. 14

<sup>67</sup> « La démocratie culturelle : un autre modèle de politique culturelle », in Politiques culturelles (consulté le 20/05/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/675>

l'accès à la culture ; cependant il ne s'agit plus uniquement de transmettre des connaissances, mais bien d'opérer directement avec le public et d'encourager sa participation.

Selon Bernard Darras :

« La culture à promouvoir via la médiation n'est plus seulement la culture patrimoniale et savante, mais aussi la culture vivante et mondiale abondamment pratiquée par les jeunes de la planète. Ce renversement a contribué au passage, ou plus exactement à la confrontation, entre l'expansion de la culture (savante et patrimoniale) et la démocratie culturelle (jeune et mondiale.) »<sup>68</sup>

### LES MÉDIATEURS

Pour décrire de façon plus précise ce qu'est la médiation culturelle, il paraît important de s'intéresser aux pratiques de ceux qui la font, de ses acteurs. D'après une typologie établie par Bernadette Dufrêne et Michèle Gellereau dans *Qui sont les médiateurs culturels ?*, la figure du médiateur culturel présente une diversité de pratiques : sa fonction et ses objectifs diffèrent en fonction du lieu dans lequel il opère. Cette typologie présente trois statuts<sup>69</sup> :

1. Médiateur culturel attaché à des institutions culturelles
2. Médiateur culturel attaché à des institutions non-culturelles
3. Médiateur culturel attaché à des collectivités

Ci-suit, un tableau synthétisant la typologie présentée par les deux auteures, nous montrant en quoi consiste la médiation culturelle, sur base d'une analyse de ses métiers et des différentes pratiques:

Médiateurs	Objectifs	Rôles	Compétence
Attaché à des institutions culturelles	Faciliter la mise en relation du public avec les œuvres de l'institution.	- Attirer du public ; - Diffuser l'information et leurs connaissances ; - Vulgarisation scientifique ; - Accompagnement du public ; - Trouver des intermédiaires.	Connaissance et médiation des œuvres de l'institution.

<sup>68</sup> Thonon, Marie. « Médiations & médiateurs » – Entretien avec Bernard Darras p.23

<sup>69</sup> Ibidem pp.164-167

Attaché à des collectivités/ un territoire	Développer la culture sur un territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir des projets ;</li> <li>- Organiser des événements pour attirer du public sur le territoire ;</li> <li>- Constituer des réseaux de collaboration.</li> </ul>	Connaissance et médiation des institutions sur le territoire.
Attaché à des institutions non-culturelles	Développer des liens avec le monde culturel extérieur et faciliter l'essor de la créativité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des activités, animations et projets culturels pour le public ;</li> <li>- Collaborer avec les institutions culturelles.</li> </ul>	Connaissances en organisation et intégration de la culture dans un milieu qui en est éloigné.

Nous voyons donc que le rôle du médiateur culturel, ses actions et enjeux sont diversifiés en fonction du lieu dans lequel la médiation est opérée.

Enfin, pour terminer la description de cet acteur culturel, selon les analyses de Chaumier et Mairesse, le médiateur serait également la figure détenant les connaissances pour établir un lien entre le monde culturel, les œuvres, les contenus, etc. et un public. Il favoriserait l'interaction entre les deux, mais ne se placerait pas en position de supériorité tentant à tout prix d'imposer son savoir, au contraire il mettrait l'accent sur la co-construction et l'échange ; il doit donc être neutre<sup>70</sup>.

## CONCLUSION

Nous avons tenté de montrer que la médiation culturelle est un processus de communication complexe dont la définition n'est pas univoque : elle englobe une hétérogénéité de missions et de finalités: allant de la transmission de savoirs au développement de l'expression individuelle ; le tout dans une ambition de faciliter l'accès à la culture. De plus, la médiation culturelle n'est pas propre à une institution culturelle mais peut être transposée dans n'importe quel emplacement visant les mêmes finalités.

Cette pratique se base également sur la création de liens, sociaux, mais surtout entre le monde culturel (institutions ; œuvres ; artistes ; etc.) et un public : lien qui est facilité par l'intervention d'un

<sup>70</sup> Chaumier, Serge et François Mairesse, « La médiation culturelle », Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2013

intermédiaire neutre. Il s'agit du médiateur culturel ; dont les objectifs et les rôles diffèrent en fonction du lieu dans lequel ils opèrent<sup>71</sup>.

Ces éléments de définition peuvent également être complétés par l'usage du tiers dans la médiation culturelle afin d'atteindre les objectifs visés. Celui-ci peut prendre différentes formes, dont notamment celle d'humain dans la figure du médiateur. Il peut s'agir d'un dispositif, d'une loi, d'un projet, etc. dont la mission est de l'ordre de la médiation culturelle, c'est-à-dire de faire office d'intermédiaire entre le monde culturel et un public.

Nous allons désormais passer à la deuxième partie de ce travail qui présentera le lien entre la médiation culturelle et le monde scolaire, sur base d'analyses de dispositifs mis en place dans l'enseignement luxembourgeois.

Pour envisager la médiation culturelle dans les projets scolaires, nous utiliserons cette notion de médiation comme un prisme par lequel les objets d'études seront analysées. De ce fait nous comprendrons également mieux les enjeux de l'intégration de la culture au sein du cadre scolaire. En utilisant la médiation culturelle comme outil d'analyse, nous pourrons mieux étudier et démontrer les liens, présentés tout au long de ce travail : entre la culture et l'école.

<sup>71</sup> Dufrêne et Gellerau

## **PARTIE 2 : ENQUÊTE DE TERRAIN**

LA MÉDIATION CULTURELLE DANS L'ENSEIGNEMENT  
LUXEMBOURGEOIS

## **INTRODUCTION**

Le choix d'analyser la médiation culturelle au sein de l'enseignement à travers les projets du SCRIPT, et plus précisément de la coordination culturelle, avait pour ambition de présenter par des cas concrets, de quelle manière elle pourrait être envisagée dans les écoles et quels effets son intégration a sur le public scolaire.

De plus, en reprenant l'idée du projet de « La culture au service de la réussite scolaire », que la culture exerce un rôle important dans l'éducation, autant dans l'apprentissage que dans le relationnel ; une certaine forme d'inégalité peut être relevée et suscite des interrogations. Les cours d'éducation artistique, comme mentionné précédemment, sont uniquement programmés à destination des élèves des classes du secondaire classique ou général. Le régime préparatoire ne dispose pas de ces matières, à part en choix d'option. Or si la culture favorise une réussite dans les études, ne serait-il pas plus adéquat de la mettre à disposition d'élèves en difficulté ? De plus, les enjeux des programmes d'éducation culturels tendent à rendre la culture accessible à tous, pourquoi le régime préparatoire ne bénéficie-t-il pas de ces matières au sein du programme scolaire ?

C'est pour pallier à ces inégalités d'accès au monde culturel, que le rôle du coordinateur a vu le jour, toutefois il est pour l'instant implanté dans une petite partie de lycées du pays. Tous ces questionnements ont mené la réflexion à étudier le rôle de la médiation culturelle dans le système scolaire luxembourgeois et plus précisément auprès des étudiants éloignés de la culture au sein du régime préparatoire.

Cette deuxième partie du travail concernera donc la description du terrain enquêté : le SCRIPT et les coordinateurs culturels. Ensuite les données recueillies seront analysées sous le prisme de la médiation culturelle afin d'analyser son usage et ses effets.

## CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU TERRAIN - LES PROJETS DU SCRIPT

Ce chapitre sera destiné au travail du SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l’Innovation pédagogiques et technologiques) et présentera ses différentes missions dans le but de pouvoir envisager la médiation culturelle au sein de ceux-ci. Dans un premier temps, il s’agira de parcourir ses divisions et, pour certains cas, de mentionner leur rôle en matière de culture. Ensuite seront présentés les projets mis en place pour la promotion de la culture au sein de l’enseignement ; dont une courte introduction au rôle des coordinateurs culturels.

Les informations qui seront présentées au sein de cette partie proviennent essentiellement d’un entretien collectif réalisé avec Christian Lamy, sous-directeur du SCRIPT ; Aline Weber, responsable de la coordination culturelle ; et Luc Weiss, directeur du SCRIPT. Leurs propos seront complétés par des informations recueillies dans le Rapport d’activité du Ministère de l’Éducation Nationale de 2018<sup>72</sup> ainsi que dans la brochure numérique du service de coordination<sup>73</sup>.

### ORGANISATION DU SCRIPT : DIVISIONS

Il est essentiel de présenter les différentes divisions, car elles ne sont scindées que dans un souci organisationnel et de gestion. Les actions sont cependant transversales : chaque mission d’une division est complétée par celle d’une autre. La culture est par exemple explicitement inscrite dans la section « Coordination d’initiatives », pourtant nous retrouverons cette notion au sein des missions d’autres divisions. Il s’agira donc, dans ce point, de présenter les différentes parties du SCRIPT et de montrer la présence de la question culturelle au sein de certaines d’entre elles.

### INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Il s’agit de la partie « incubateur » de différents projets en faveur du développement de la qualité scolaire. Christian Lamy sépare cette division en deux scénarios : le premier ayant le rôle d’implémenter des innovations à la demande de l’état (par exemple, le codage dans l’enseignement fondamental), tandis que le second concerne les innovations dans les écoles réalisées par les professeurs. Pour ce niveau, le SCRIPT essaie de guider les enseignants, de les encadrer et surtout de répandre cela au niveau national pour que l’exemple puisse se répandre dans les autres écoles et

<sup>72</sup> Ouvrage collectif « Rapport national sur l’éducation au Luxembourg » 2018. [www.bildungsbericht.lu](http://www.bildungsbericht.lu)

<sup>73</sup> Service de la Coordination, de la Recherche et de l’Innovation Pédagogique <https://script.lu/fr/script/a-propos>

ainsi les mettre en réseau. De manière générale, Lamy ajoute qu'il s'agit de « projets concrets qui devraient favoriser l'innovation pédagogique quotidienne dans les écoles ».

Les projets au sein de la division concernent les domaines de la pédagogie, des médias, de la technologie, du développement, mais aussi de la culture. Ils peuvent également survenir à la demande de partenaires nationaux ou internationaux du SCRIPT<sup>74</sup> et sont organisés en collaboration avec divers acteurs politiques ou scientifiques externes.

### **COORDINATION D'INITIATIVES ET DE PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES**

Bien que la division précédente puisse contenir des projets d'ordre culturel, l'éducation artistique est plutôt développée au sein de celle-ci.

La division de la coordination d'initiatives et de programmes pédagogiques est chargée d'élaborer et de promouvoir les projets et initiatives, les activités et événements complémentaires au programme scolaire officiel. Ceux-ci s'inscrivent dans les domaines de la promotion de la lecture, de la culture, de l'entrepreneuriat, du journalisme, des technologies de l'information et de la communication, du bien-être et de la santé ainsi que de l'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles et les lycées.

Tandis que la précédente s'occupait plutôt du réseautage entre les écoles et de la collaboration avec le monde scientifique, cette division favorise particulièrement la collaboration avec des associations et institutions issues du milieu de la recherche et de l'entrepreneuriat, mais aussi du domaine social et culturel.

Comme mentionné au début, c'est dans cette partie que nous retrouverons les projets et activités culturelles et artistiques mis en place dans l'enseignement ; ceux-ci seront développés ultérieurement.

### **DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

« Le développement scolaire a pour objectif d'accroître l'autonomie pédagogique des établissements scolaires ainsi que de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un profil bien spécifique. En adoptant une culture participative, collaborative et réflexive, les établissements sont responsabilisés dans le processus d'amélioration de l'enseignement, de l'apprentissage ainsi que du climat scolaire »<sup>75</sup>.

<sup>74</sup> « Divisions » in Service de la Coordination, de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique (consulté le 5 janvier 2020) <https://script.lu/fr/script/a-propos>

<sup>75</sup> Ibidem

Suite à la loi du 14 août 2018<sup>76</sup>, chaque école de l'enseignement fondamental du pays a été chargée d'élaborer et de mettre en place un plan de développement scolaire (PDS) propre à son établissement. Il s'agit d'un regroupement d'objectifs qu'elle se lance et sur lesquels les enseignants devront travailler en collectivité durant trois ans afin de les atteindre. Ce plan vient s'ajouter en complément au programme scolaire de base établi par l'état et ne doit pas remplacer celui-ci.

Le SCRIPT assiste les écoles dans leurs missions en plaçant des collaborateurs (environ une vingtaine dans le pays) au sein des établissements ; le rôle de ceux-ci est d'assurer un suivi du développement, mais également d'aider les écoles à analyser leur offre scolaire. Christian Lamy ajoute à ceci qu'il est demandé aux écoles de « cerner les priorités, pour adapter leur plan d'action ». Il explique également que les seules obligations législatives sont de proposer un plan de développement et de rendre des comptes sur l'avancée du projet. Cependant, au niveau du contenu, chaque école possède la liberté de proposer ce qui est le mieux adapté à son établissement et son public. Elles doivent donc tout particulièrement prêter attention aux besoins et difficultés de ses élèves et proposer un plan qui a pour visée d'améliorer la qualité scolaire. Christian Lamy cite comme exemple de missions : l'amélioration du climat scolaire au sein d'une école où plusieurs cas de violence auraient été relevés ; le développement de cours de langues dans certains établissements où une forte moyenne d'élèves présentent des difficultés en matière d'oralité.

Au niveau du rôle du SCRIPT dans l'encadrement, des conférences sont organisées occasionnellement et des publications sont envoyées sur les différentes plateformes scolaires afin de « stimuler le débat et les réflexions dans les écoles ».

Enfin, le sous-directeur clôture la présentation de cette division en expliquant que :

« cela responsabilise les écoles à bien se connaître et bien axer les efforts sur les besoins des élèves. Nous on est là pour assister et renforcer les écoles parce que c'est un effort considérable et ce n'est pas évident pour elles de gérer, d'agir au niveau collectif. Les enseignants ont l'habitude de travailler dans leurs salles de classe, là c'est quelque chose de "nous" et pas "je" ».

Nous pouvons également retrouver la question de la culture au sein de cette division, car comme l'ajoute Aline Weber lors de l'entretien : certaines écoles peuvent axer leur plan autour du développement de l'enseignement culturel. Nous retrouverons donc des établissements au sein

<sup>76</sup> Règlement grand-ducal du **14 août 2018** fixant les modalités d'élaboration et d'application du plan de développement de l'établissement scolaire dans l'enseignement fondamental.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/08/14/a722/jo>

desquels la culture est davantage mise en avant que dans d'autres, suite à l'élaboration du plan de développement et des besoins de leurs élèves.

## DÉVELOPPEMENT DU CURRICULUM

Il existe, au sein de l'enseignement luxembourgeois, des commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF) et du secondaire (CNES). Pour le fondamental par exemple, il en existe sept et elles travaillent sur le développement et l'actualisation des programmes d'études.

Christian Lamy explique que les programmes sont inventés et gérés par des groupes de travail d'enseignants, il évoque une gestion *bottum-up*. Le SCRIPT accompagne quant à lui ces commissions dans leur travail et il encadre en outre les lycées dans l'implantation de nouvelles sections au sein de leur programme.

Dans cette division, il est question d'accompagner les commissions et les groupes de travail des lycées dans leur développement curriculaire, c'est-à-dire dans l'amélioration des pratiques et initiatives éducatives, tout en tenant tout de même compte de la diversité des offres et en assurant une cohérence entre elles<sup>77</sup>.

## DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIELS DIDACTIQUES

Cette division est responsable de la création, de l'optimisation, du développement de l'entièreté du matériel didactique ainsi que de son édition<sup>78</sup>, qu'il s'agisse de livres, de manuels scolaires, de contenus numériques. Christian Lamy ajoute également que cette section gère également la transition entre le monde analogue et le monde digital, suite aux nouvelles méthodes d'études mises en place depuis l'apparition du numérique ; des plateformes en ligne, des applications web ou encore des ouvrages numériques ont été créés. Il explique que pour remplir le rôle de cette division, le SCRIPT travaille en étroite collaboration avec des enseignants qui travaillent davantage sur le contenu des groupes d'auteurs et des maisons d'éditions.

Le service du ministère veille également à ce que le matériel didactique soit en cohérence avec les différents programmes, curriculums et plans de développement. Les productions doivent pouvoir servir et accompagner l'enseignant et les étudiants de la manière la plus efficace tout au long de l'année. De plus, le SCRIPT tient compte du plurilinguisme du pays et développent du matériel innovant dans une approche communicative et ludique afin de favoriser l'apprentissage des

<sup>77</sup> Ouvrage collectif « Rapport national sur l'éducation au Luxembourg » 2018. [www.bildungsbericht.lu](http://www.bildungsbericht.lu)

<sup>78</sup> Ibidem

différentes langues ; ceci est également efficace pour initier les primo-arrivants aux différentes langues du pays<sup>79</sup>.

### **TRAITEMENT DE DONNÉES SUR LA QUALITÉ DE L'ENCADREMENT ET DE L'OFFRE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE**

Christian Lamy nomme cette division « data et monitoring » : elle concerne le service statistique du ministère qui collecte des données afin d'évaluer la qualité du travail mis en place. Après la réalisation des études et analyses statistiques, la division publie diverses brochures reprenant les informations recueillies et ces rapports sont distribués aux lycées. De ce fait, les écoles peuvent se faire une idée de l'évolution de la qualité scolaire, par exemple en ayant une idée des progrès relevés au sein de l'éducation.

C'est également dans cette partie que les impacts des projets sont évalués ; cependant, Christian Lamy évoque la difficulté d'évaluer des projets artistiques et culturels, car les questions seraient plutôt des jugements de valeurs que de réelles données statistiques. Il estime que dans le cadre de projets culturels, il n'est pas vraiment possible d'évaluer l'impact, car il faut interroger directement les concernés, parfois trop jeunes pour pouvoir répondre. De plus, le service se base plutôt sur des chiffres scientifiques, sur la recherche quantitative. Il complète son explication en disant que les données relevées sont « *au service des écoles, au service de l'état, tous ceux qui doivent prendre de bonnes décisions fondées sur les données et pas sur les sentiments, émotions et anecdotes* ».

## **LES PROJETS CULTURELS**

Nous avons donc vu la transversalité des missions au sein des six divisions du SCRIPT et la manière dont la question de la culture pouvait être transversale, bien que cela ne soit pas systématiquement évoqué. Afin de mieux observer le rôle du SCRIPT dans le développement de l'éducation culturelle et artistique, il est intéressant d'évoquer les activités culturelles que ce dernier gère et met en place au sein de l'enseignement.

Pour ce faire, nous nous baserons sur une analyse des activités que nous pourrions qualifier de « permanents » ou « marronniers », car ils reviennent d'année en année. Ceux-ci ont été regroupés sous forme de dossiers thématiques : « L'éducation culturelle dans l'enseignement luxembourgeois », « Promotion de l'enseignement musical » et « La coordination culturelle de la voie de préparation » ; chacun sera présenté dans ce sous-chapitre. La liste des initiatives étant large,

<sup>79</sup> « Divisions » in Service de la Coordination, de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique (consulté le 5 janvier 2020) <https://script.lu/fr/script/a-propos>

il s'agira surtout de faire ressortir les projets qui sont inscrits dans la durée et qui font pleinement partie du programme des écoles. Les informations recueillies lors de l'entretien avec la direction du SCRIPT serviront également de ressources pour illustrer et développer les présentations.

### MÉTHODE D'ANALYSE DE LA MÉDIATION CULTURELLE AU SEIN DU SCRIPT

Pour analyser la médiation au sein des projets du SCRIPT, nous emploierons une méthode de synthèse développée par la Ville de Montréal dans le cadre du développement culturel en 2005. Dans le cadre de ce projet, la Ville et le gouvernement du Québec ont mené une étude sur les *Effets de la médiation : participation, expression, changement*, dans le but de soutenir la mise en place de programmes de médiation culturelle.<sup>80</sup>

Pour ce faire, ils ont donc divisé la médiation culturelle en trois caractéristiques : la participation du public dans un « processus collectif » ; l'expression sous toutes formes et pas uniquement artistiques ; et le changement ou l'amélioration d'une situation.

Si nous prenons le cas du SCRIPT, nous pouvons également ajouter la caractéristique de découverte, plutôt axée sur la démocratisation, s'étalant également au-delà du champ artistique.

Cette étude montréalaise s'intéressait donc surtout aux effets de la médiation culturelle à travers les différents projets mis en place : les résultats ont révélé que « *les enjeux de la médiation culturelle touchent l'ensemble de la vie en société* ». En effet, l'étude a démontré que la médiation – en plus de donner l'accès à la culture et la créativité – était bénéfique au niveau relationnel, communautaire et du sentiment d'appartenance à un milieu.

« Il existe donc des avantages intrinsèques à la médiation culturelle qui, même s'ils ne sont pas explicitement attendus, sont immédiatement gratifiants pour les participants : le plaisir esthétique, les qualités ludiques et cognitives de l'activité, la socialité, l'ouverture sur de nouveaux horizons culturels.»<sup>81</sup>.

Nous tenterons dans cette analyse d'envisager les effets que la médiation, implicitement présente au sein des projets du SCRIPT, peut engendrer. Comme l'évoque l'étude montréalaise, il s'agit

<sup>80</sup> Document de synthèse « Les effets de la médiation culturelle : participation, expression, changement » 2014 [http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/Synthese\\_EffetMediationCulturelle\\_VdMtl1.pdf](http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/Synthese_EffetMediationCulturelle_VdMtl1.pdf)

<sup>81</sup> Ibidem

d'effets sur une collectivité, une société ; nous verrons donc que les bénéficiaires sont variés entre le public cible, l'institution, mais également les acteurs des projets que nous pourrons considérer comme des médiateurs.

Dans son rapport d'activité, le Ministère de l'Éducation Nationale évoque les objectifs visés par l'intégration d'une éducation culturelle : il s'agit avant tout d'offrir l'accès à la culture et à la création artistique aux élèves, et ce au sein des deux niveaux d'enseignement du pays (fondamental et secondaire). Cet apprentissage ne doit cependant pas uniquement être passif (transmission de savoirs > démocratisation culturelle), mais doit également favoriser la participation active aux projets et activités (l'initiation aux pratiques > démocratie culturelle).

Le ministère s'est également rendu compte de l'importance de garantir une accessibilité culturelle pour tous et a adopté une approche nommée « *stratégie holistique en matière de promotion culturelle* » qui repose sur trois fondements :

- « Proposer une offre diversifiée de projets, d'initiatives et de programmes en lien avec la culture (arts plastiques, musique, théâtre, patrimoine, littérature, etc.) ;
- Assurer l'accès à la culture à différents niveaux d'enseignement ;
- Englober l'éducation culturelle aussi bien par l'enseignement de la culture que par l'encouragement de la créativité des élèves. »<sup>82</sup>.

La culture est, dans ce cas, pensée au sens large et le SCRIPT développe des initiatives qui prennent en compte : les arts, les langues, la tradition et le patrimoine du pays. Afin de proposer une meilleure promotion de la culture au sein de l'enseignement, les responsables de la division « Coordination d'initiatives et de développement pédagogique » axent leur stratégie autour de différents projets, chacun ayant des enjeux divers :

- La collaboration avec des acteurs culturels
- La promotion de la lecture et de la littérature
- Le développement des compétences musicales
- La promotion et l'intégration des arts du spectacle
- La découverte du patrimoine architectural et culturel
- La connaissance en matière de culture générale du Luxembourg

<sup>82</sup> « L'éducation culturelle dans l'enseignement luxembourgeois », in SCRIPT. (consulté le 5 janvier 2020) <https://www.script.lu/fr/activites/dossiers-thematiques/education-culturelle-dans-lenseignement-luxembourgeois>

- La coordination culturelle au régime préparatoire

## LA COLLABORATION AVEC DES ACTEURS CULTURELS

---

Nous avons vu que, dans le cadre du projet de développement culturel, le ministère de la Culture avait pour mission de renforcer sa collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Cette coopération concerne également le travail du SCRIPT dans sa mission de promotion de la culture. En effet, les deux ministères se sont réunis afin de mettre en place une plateforme numérique et interactive « *Kulturama* » : celle-ci a pour but de créer un réseautage entre, d'une part, les artistes et les institutions ; et d'autre part, les acteurs culturels en général ainsi que les écoles. Il s'agit de faciliter la collaboration entre les deux secteurs en permettant notamment aux enseignants de trouver des informations sur les institutions culturelles, comme les programmations pour un public jeune ; mais aussi de permettre aux artistes de proposer leurs services au sein d'établissements scolaires. Ceux-ci sont alors contactés afin d'intervenir soit au sein d'une classe, si le contact est établi par un professeur ; soit pour un cycle ou toute une école, si l'intervenant est sollicité par les responsables pédagogiques ou la direction<sup>83</sup>.

Les artistes sont issus de différents domaines culturels et proposent des activités participatives afin de permettre au public jeune de plonger activement dans cet univers et favoriser leur intérêt.

Les responsables du SCRIPT concluent cette présentation en argumentant qu'« Ainsi, les enfants et les jeunes, indépendamment de leur âge, de leurs origines et de leur milieu social pourront plus facilement découvrir l'art et la culture au Luxembourg ». Nous pouvons donc constater le désir de rendre le monde culturel accessible aux jeunes en général, mais également au public qui en est le plus éloigné, que ce soit au niveau scolaire et/ou familial.

C'est également suite à cette problématique de public éloigné qu'a été mise en place la coordination culturelle dans la voie préparatoire. Ce projet sera présenté plus précisément dans le dernier chapitre de ce travail ; toutefois, nous voyons qu'il s'inscrit dans l'axe de collaboration entre les secteurs culturels et d'éducation.

Enfin, nous avons vu que le SCRIPT tenait compte de la culture au sens large et donc également du patrimoine. Néanmoins, il ne se focalise pas exclusivement sur le Grand-Duché du

<sup>83</sup> Dossier de presse « kulturama.lu : Rapprocher les mondes de la culture et de l'éducation » 2018.

Luxembourg, mais collabore également avec l'association « Actions Solidarité Tiers Monde (ASTM) » afin de proposer des projets visant à promouvoir les cultures dites « d'ailleurs »<sup>84</sup>.

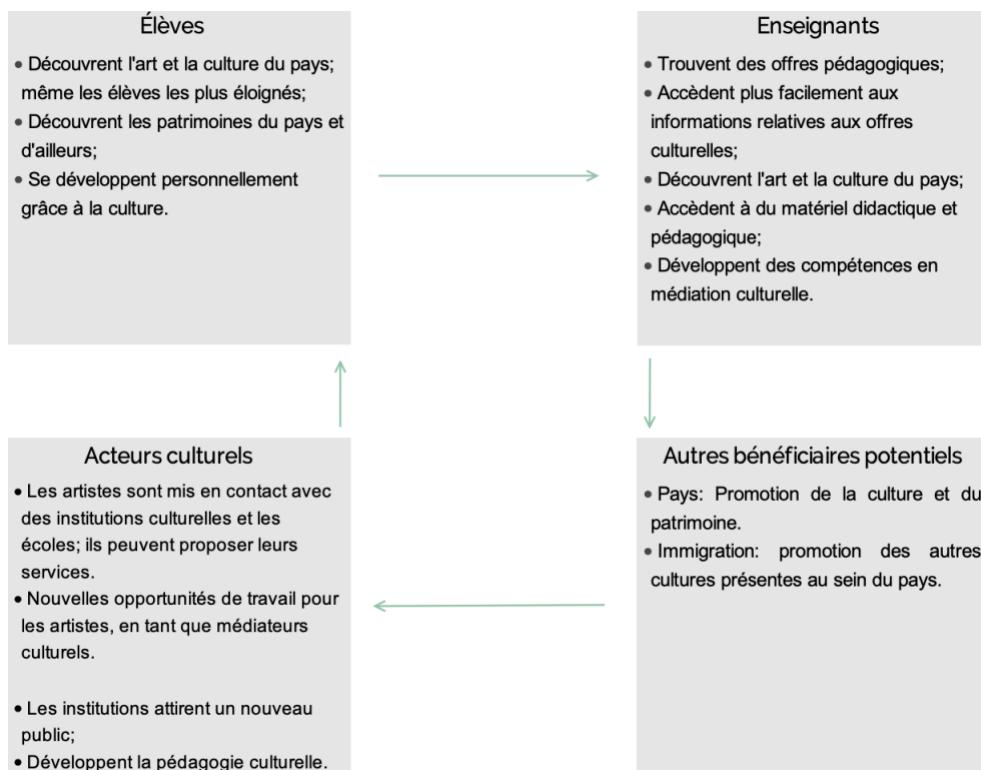
En conclusion, le SCRIPT a pour mission de promouvoir l'éducation culturelle dans le système scolaire, tout en tenant compte des différents niveaux (fondamental et secondaire) et en proposant des projets ludiques et didactiques ; il doit adopter une stratégie holistique étant donné la diversité des domaines culturels.

Nous voyons également à nouveau que la gestion de la culture concerne d'autres divisions de l'institution, car le service du développement de matériaux didactiques a pour mission d'élaborer des outils afin de favoriser la mise en place et le succès de ces projets.

Nous pouvons conclure cette partie par une citation des responsables du SCRIPT, qui illustre leur vision des bénéfices de l'éducation culturelle :

« Le SCRIPT vise à motiver les élèves des classes du préparatoire, mais aussi la communauté scolaire des lycées en général, à considérer le facteur culturel et artistique comme élément-clé de l'éducation ainsi que du développement de la personne et de la société »<sup>85</sup>.

## ***EFFETS DE LA MÉDIATION***



<sup>84</sup> « L'éducation culturelle dans l'enseignement luxembourgeois », in SCRIPT. (consulté le 5 janvier 2020) <https://www.script.lu/fr/activites/dossiers-thematiques/leducation-culturelle-dans-lenseignement-luxembourgeois>

<sup>85</sup> Ibidem

## LA PROMOTION DE LA LECTURE ET DE LA LITTÉRATURE

---

Cette démarche s'inscrit donc dans la promotion de la culture littéraire et a pour but d'encourager la lecture auprès du public scolaire, mais également de soutenir les auteurs luxembourgeois en mettant en avant leurs ouvrages. Pour ce faire, le SCRIPT a mis en place plusieurs projets qui sont soit à destination des enseignants, des parents ou qui touchent directement les enfants. Pour n'en citer que quelques-uns, nous retrouvons dans la brochure de présentation du SCRIPT :

- *Lies a Flei* (Trad. *Lis et envoie-toi*) : un catalogue imprimé et numérique, à destination des enseignants et des parents ; qui leur présente une liste d'ouvrages en luxembourgeois, afin de les informer sur l'offre en matière de littérature pour enfants. Il s'agit de livres d'auteurs luxembourgeois, mais également d'écrits traduits, afin de promouvoir par la même occasion la langue du pays.
- *Vierliesconcours* (Trad. *Concours de lecture*) : il s'agit d'un concours organisé par le SCRIPT en partenariat avec les directeurs d'écoles fondamentales. Celui-ci se déroule au sein du quatrième cycle, c'est-à-dire lors des deux dernières années d'école primaire ; il consiste à lire un extrait de livre au choix, en fonction d'un sujet prédéfini, devant un jury. Ce qui est évalué sont les compétences de lecture de l'enfant, le respect du thème dans le choix de l'extrait et la compréhension du texte : l'enfant adapte-t-il son intonation, sa voix, sans adopter une attitude trop théâtrale, etc.<sup>86</sup> ?
- Le SCRIPT collabore également avec le Centre National de Littérature (CNL) afin de proposer aux enseignants des dossiers pédagogiques sur les auteurs du pays. Ils pourront les trouver sur une plateforme d'hébergement de documents éducatifs (eduDoc) afin de les utiliser en classe. Nous voyons à nouveau l'importance de promouvoir le travail des acteurs littéraires luxembourgeois grâce à l'école. C'est également dans ce cadre que le SCRIPT soutient *Les journées du livre et du droit d'auteur*, projet appuyé par l'UNESCO et qui a lieu chaque année le 23 avril. Chaque école et lycée du pays est ainsi invité à organiser des activités dans le cadre de cette journée ; le but étant de leur faire découvrir la lecture tout en leur expliquant le processus d'élaboration d'un livre et la notion de droit d'auteur<sup>87</sup>.
- Toujours dans une logique de collaboration avec des acteurs culturels, le SCRIPT est également partenaire de l'asbl *Freed um Liesen* (Trad. *Le plaisir de lire*), qui inscrit justement sa mission dans la promotion de la lecture. Les fondateurs de l'association expliquent

<sup>86</sup> « Virliensconcour » in Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse (consulté le 10/06/2020) <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-pedagogiques/promotion-lecture/virliens-concours/lb.pdf>

<sup>87</sup> « Journées du livre et du droit d'auteur » in SCRIPT (consulté le 10/06/2020) <https://www.script.lu/fr/activites/initiatives/journees-du-livre-et-du-droit-dauteur>

vouloir rendre l'accès aux livres plus attractifs, mais aussi de conseiller les enseignants et parents sur le sujet tout en tenant compte des nouveaux supports numériques<sup>88</sup>.

La finalité de ces initiatives de médiation par la lecture est également de promouvoir cette dernière dans une visée de réussite scolaire ; d'ailleurs, le MENFP (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle) a publié en 2008 un petit livret dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la lecture. L'institution politique y présentait les différents atouts de la lecture dès le bas âge en concluant par la réussite scolaire : « Un livre, c'est un objet à lui faire découvrir dès le plus jeune âge. Un objet avec lequel il s'amusera. Un objet avec lequel il grandira. Un objet qui le guidera vers la réussite à l'école »<sup>89</sup>.

Au Québec, une étude sur le développement des enfants, réalisée par deux chercheuses de l'institut des statistiques québécois (ISQ) et qui a duré près de vingt ans, a démontré que l'éveil à la lecture dès le bas âge favorisait une meilleure réussite en français, mais aussi en mathématiques. Un échantillon de mille enfants avait, pour ce faire, dû passer un test de mathématiques. D'après les résultats obtenus, 82% des élèves qui avaient réussi l'épreuve étaient ceux à qui un adulte faisait une lecture quotidienne depuis le plus jeune âge (autour de leur première année) contre 74% de ceux à qui une lecture était faite occasionnellement.

Dans un rapport résumant cette étude, l'institut des statistiques du Québec énonce que

« Les jeunes qui lisent davantage réussiraient mieux non seulement en lecture, mais ils auraient également de meilleures aptitudes en écriture, en compréhension de texte et en grammaire, de même qu'un vocabulaire plus étendu (Department of Education, 2012). Ils afficheraient aussi un meilleur rendement en mathématiques<sup>90</sup> ».

D'après le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ces résultats s'expliqueraient par le fait que la lecture soit à la base de toute instruction, car « la compréhension de l'écrit est le fondement de l'apprentissage dans toutes les disciplines au primaire comme au secondaire »<sup>91</sup>.

Nous venons de voir les effets positifs de la promotion de la lecture au sein de l'enseignement, donc la pratique de la lecture peut être pensée comme un outil culturel au service de l'éducation.

<sup>88</sup> « Freed um liesen » in Freed um liesen (consulté le 10/06/2020). <https://www.freed-um-liesen.lu/freed-um-liesen/>

<sup>89</sup> Lui faire aimer les livres, c'est le guider vers la réussite scolaire. Fabula Raconte-moi <https://men.public.lu/fr/publications/divers/informations-generales-offre-scolaire/lui-faire-aimer-les-livres.html>

<sup>90</sup> (Sullivan et Brown, 2013 ; Tétreault et Desrosiers, 2013)

<sup>91</sup> Dubé, France, et Chantal Ouellet. « Apprenants en difficulté en littératie : enseignement et apprentissage. Présentation du dossier », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scalarisation*, vol. 76, no. 4, 2016, p. 5.

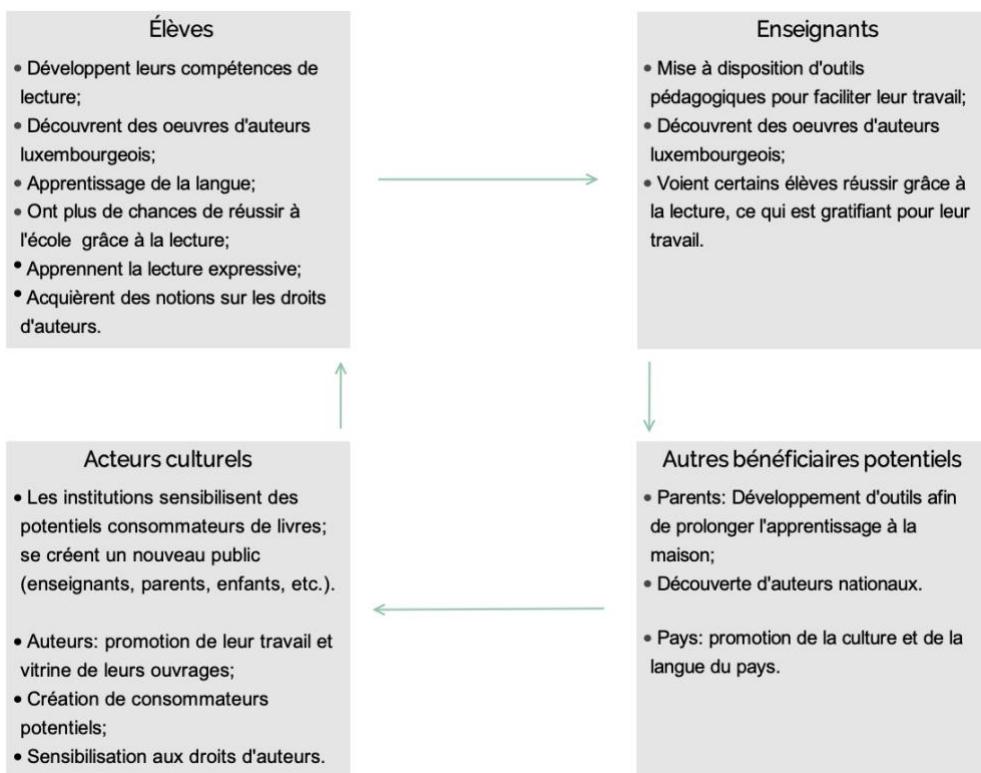
Nous retrouvons l'effet de la médiation culturelle dans les projets de promotion de la lecture en tant qu'acquisition ou développement de pratiques culturelles.

#### La lecture perçue comme pratique culturelle

Si nous prenons en compte le fait que la littérature fasse partie du champ culturel, le fait de faire découvrir des ouvrages aux élèves s'inscrit bien dans la démocratisation, car la médiation leur transmet un savoir et leur donne l'accès à des œuvres. Ensuite, dans le cas où les jeunes sont emmenés à se réapproprier les textes que ce soit par une lecture différente ou la réécriture des textes, la démarche s'inscrit dans la démocratie culturelle et reste toujours un concept de médiation. Enfin l'acte de lecture en lui-même est considéré comme une pratique culturelle, par De Certeau notamment. D'après lui, les pratiques culturelles étaient des pratiques quotidiennes, donc des tactiques n'aboutissant à rien ; ce serait des formes d'appropriation<sup>1</sup>. Or il va utiliser la lecture comme illustration des actions culturelles et préciser qu'elle produit bien des effets mais sans laisser de traces ; elle serait une forme de braconnage qui s'approprie un texte et cette analyse s'appliquerait donc aussi aux pratiques culturelles.

De plus Olivier Donnat utilise également la lecture afin de présenter sa théorie de l'effet de génération au sujet des pratiques culturelles. Nous voyons donc qu'en plus d'être perçue comme telle, la lecture a souvent été utilisée comme représentation des pratiques culturelles.

### **EFFETS DE LA MÉDIATION**



### **LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES MUSICALES**

Un autre volet sur lequel le SCRIPT mise dans l'enseignement artistique concerne la culture musicale, du point de vue des pratiques culturelles. Deux projets principaux sont mis en place par le service au sein desquels nous verrons que les élèves ont la possibilité de participer activement et

de façon ludique, mais également d'exprimer leur créativité afin de développer de nouvelles compétences.

- Le SCRIPT collabore avec la Rockhal – la plus grande salle de spectacle du pays – afin de proposer le projet *Be a He(a)ro*. Lors de cet événement qui dure une semaine, les élèves et enseignants sont invités à venir découvrir l'univers musical et plus précisément du spectacle de musique rock. Il ne s'agit pas d'un concert traditionnel où le public assiste « passivement » à une représentation, mais plutôt, comme les organisateurs le nomment : un concert pédagogique. Lors de l'entretien, Christian Lamy a expliqué que la représentation était accompagnée de quizz et de jeux ; que des caméras filmaient les musiciens en gros plans et les images étaient alors projetées sur des écrans afin d'offrir une vision de la scène au public; que la représentation était arrêtée à certains moments clés afin d'expliquer les techniques musicales et de spectacle, que ce soit au niveau des sons, des lumières ou des instruments ; et enfin, que le public était interpellé pour participer au chant. En analysant le titre du projet, nous remarquons qu'il s'agit d'un mot valise entre les termes anglophones *hero* et *hear*. Une interprétation possible est que durant une journée, les enfants sont certes à l'écoute d'un concert, mais pas uniquement ; ils participent aussi afin de favoriser leur compréhension, vivent une expérience immersive et seraient donc les héros de la journée.
- Au départ d'une initiative de l'Inecc (Institut Européen de Chant Choral), le projet *Mimamu* a été repris par le SCRIPT dans le but de promouvoir la culture par l'acquisition de compétences musicales, dans le niveau du fondamental, mais également à destination des maisons relais et/ou des services d'éducation et d'accueil. Dans la présentation de ce projet, nous pouvons lire que le SCRIPT s'engage à offrir une formation culturelle et une médiation au sein des établissement scolaires. Mais en quoi cela consiste-t-il concrètement ? Il s'agit en réalité d'une plateforme numérique mise en place afin de mettre à disposition des enseignants du matériel didactique, des vidéos, partitions, fichiers audio ; en résumé, tout ce qui leur permettra d'organiser leurs activités musicales. De plus, l'initiative propose une intervention de collaborateurs *mimamu* dans le cadre des ateliers musicaux réalisés dans les écoles. Christian Lamy explique également que, toujours dans ce contexte, le SCRIPT, qui possède un studio d'enregistrement, le met à disposition des classes qui veulent enregistrer des chants. Ceux-ci peuvent être issus du répertoire proposé sur la plateforme ou peuvent être créés par les élèves eux-mêmes lors d'ateliers<sup>92</sup>. Le site *Mimamu* peut être

<sup>92</sup> « Mimamu » in Mimamu <https://www.mimamu.lu/?com=0I1I0I0I> (consulté le 10/06/2020)

analysé comme un outil de médiation culturelle, car il permet un relais entre le milieu scolaire et le monde culturel. Il donne notamment la possibilité aux enseignants d'échanger avec des acteurs culturels afin de mettre en place des projets.

La démarche du SCRIPT se situe d'une part dans le référentiel de démocratisation culturelle, car dans le cadre du projet *Be a He(a)ro*, il s'agit de leur donner l'accès à la compréhension d'une culture, ici de spectacle musical, le tout de manière ludique ; d'autre part, dans la démocratie culturelle pour le projet *Mimamu*, car ce n'est plus uniquement l'accès qui est en jeu, mais bien l'implication, la participation des jeunes. D'ailleurs, il serait tout à fait possible de considérer la médiation culturelle comme un pont vers le développement de compétences, dans ce cas-ci, musicales. Les collaborateurs *mimamu* qui interviennent dans les écoles représenteraient le rôle de médiateur culturel, dans ce cas-ci de type 3, car ils prennent dans une institution non-culturelle : les écoles.

« Nous nous engageons en faveur d'une éducation et d'une médiation culturelle dans le cadre scolaire, ainsi qu'à promouvoir des expériences et des concepts musicaux et de pédagogie théâtrale. »<sup>93</sup>.

Suite à la crise du Covid-19, le site *Mimamu* a mis en place davantage de matériel didactique à utiliser à domicile : il s'agit essentiellement d'outils favorisant la démocratie culturelle. En effet, les responsables proposent : des textes et playbacks afin de réaliser des karaokés, des activités de « body percussion » à réaliser seul ou à plusieurs, du bricolage d'instruments et divers types de jeux. Ces projets étendent la médiation culturelle au-delà du milieu scolaire et peuvent donc également toucher le reste de la famille ; elle favorise l'expression et la créativité.

### **PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL AU FONDAMENTAL**

Hormis ces deux projets, le SCRIPT a également rédigé un dossier spécifique sur la promotion de l'enseignement musical dans lequel il présente les différents matériaux didactiques mis en place pour encourager le succès de cette démarche. En plus de la plateforme *Mimamu* comme outil de médiation, le SCRIPT a, une fois de plus en collaboration avec un acteur culturel, l'Inecc, conçu des ouvrages électroniques visant à préserver et promouvoir le patrimoine musical et textuel luxembourgeois : les *Zinglibooks* (adaptation numérique du manuel *Zinglabuum*). Ces livres se trouvent être des recueils de textes, notes et play-backs utilisés pour faire découvrir les chansons, poèmes et danses du pays. Ce matériel didactique représente également un outil de médiation

<sup>93</sup> Citation des responsables du Mimamu et Makedra. Traduit du luxembourgeois  
<https://www.mimamu.lu/?com=0I1I0I0I>

culturelle, non seulement de biens artistiques, mais également de la culture d'un point de vue patrimonial. Toujours dans cette perspective, le SCRIPT a soutenu le projet *De Litty* qui consiste en des carnets didactiques créés en 2014, mettant en scène un personnage, Litty, qui voyage à travers l'histoire et découvre l'histoire du Grand-Duché. Celle-ci est alors racontée à travers des chansons, comme par exemple l'hymne nationale, les opéras, le jazz luxembourgeois. Il s'agit d'un dispositif de médiation culturelle qui allie l'évolution historique du pays et son évolution artistique et culturelle. Les acteurs travaillant sur ce projet sont issus des mondes culturels (Centre de documentation musicale de la bibliothèque nationale du Luxembourg) ; éducatifs (SCRIPT) et politiques (ZPB : centre pour la formation politique).

De plus, comme mentionné précédemment, l'éducation musicale fait partie des cours inclus dans le programme scolaire. Le SCRIPT crée et vend donc le matériel didactique, nécessaire pour la tenue de ces leçons, élaboré en partenariat avec l'association *L'éducation musicale dans l'école fondamentale* (MUSEP).

La médiation est fortement présente au sein de ces projets, car les projets ont tous pour mission de transmettre des savoirs sur la culture artistique, historique et du patrimoine luxembourgeois. Elle s'inscrit principalement dans le référentiel de la démocratisation de la culture, car bien que les élèves puissent participer aux activités culturelles à travers des ateliers; ce n'est pas leur créativité qui est mise en avant, mais bien l'accès à des créations d'artistes nationaux. Nous pouvons également considérer que la culture est utilisée comme un outil au service de la discipline historique, ce qui montre une fois de plus la transversalité de l'éducation culturelle.

### ***LA MUSIQUE COMME OUTIL D'APPRENTISSAGE DES LANGUES***

Nous voyons également cette transversalité au sein de l'apprentissage des langues de l'enseignement, l'allemand et le français. Deux initiatives ont été développées pour chacune des langues : *Salut, c'est parti !*, pour apprendre le français ainsi que *Mila*, dans le cadre de la pratique de l'allemand. Du matériel didactique a été créé pour les deux projets et sont mis à disposition des enseignants, des élèves, mais également du public ; ce sont des livres accompagnés d'enregistrements audio de chansons.

Dans ce cas de figure, il ne s'agit plus de transmettre un savoir ou de développer des pratiques, bien que le chant fasse participer les élèves, mais plutôt d'utiliser une forme culturelle comme

moyen d'apprentissage. D'un point de vue technique, dans son article « "La langue chantée : un outil efficace pour l'apprentissage et la correction phonétique", Recherches en didactique des langues et des cultures », Paola Zedda, membre de l'association des professeurs de langues vivantes, explique que le chant aura un impact surtout sur la diction phonétique des mots. D'après l'auteur, il faut tenir compte de l'émission vocale et des articulations ; or, le chant favoriserait les « phénomènes » articulatoires, notamment grâce au tempo musical qui permettrait de maîtriser le débit. De plus, elle ajoute que l'aspect ludique de cet apprentissage, rendrait la tâche plus agréable pour les étudiants et moins frustrante<sup>94</sup>.

La transition vers la notion d'outil montre bien un nouvel usage des pratiques culturelles. Dans ce cas-ci, les récepteurs ont utilisé la culture comme un matériel didactique pour faciliter un apprentissage. La musique remplirait ainsi le rôle de tiers objet de la médiation, au service de l'apprentissage ; elle devient un outil pour les enseignants, mais également tout autre médiateur intervenant dans l'enseignement.

La question sur les effets que la musique pourrait avoir sur le développement cognitif (ce qui pourrait donc faciliter l'apprentissage) a fait l'objet de nombreuses études depuis plusieurs années. La plupart du temps, cette théorie était reliée au monde médical et neurologique ; cependant, nous pouvons également retrouver ces fonctions dans le milieu scolaire. Pour cette raison, nous nous intéresserons aux sciences cognitives de la musique. Celles-ci présentent les effets des mélodies en les divisant en trois axes :

- La stimulation et le développement du cerveau (cf. oreille musicale) ;
- Le développement des « performances cognitives non-musicales » ;
- Le remède post traumatisme ou accident cérébral.

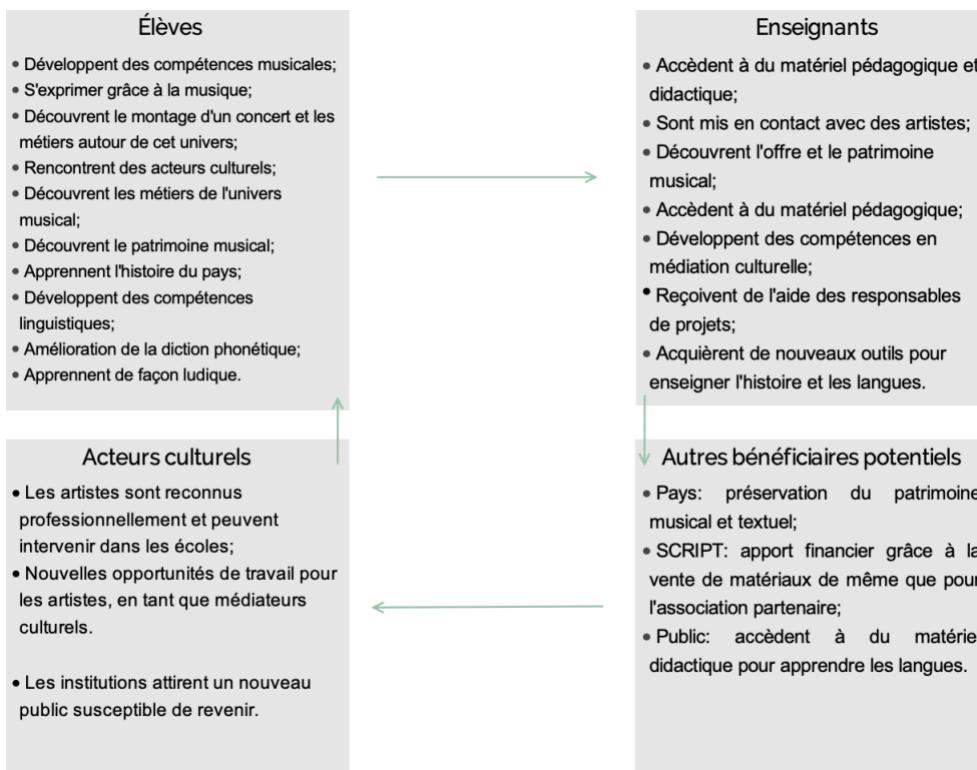
L'axe qui concerne ce travail est donc le deuxième relatif au développement des compétences en milieu scolaire, grâce à l'usage de la musique comme outil. Dans leur article « La musique comme outil de stimulation cognitive »<sup>95</sup>, Aline Moussard, Françoise Rochette et Emmanuel Bigand mentionnent des études ayant mis en lien la musique et d'autres compétences. Celles-ci auraient abouti à la conclusion que le jeu ou l'écoute musical pouvait développer la mémoire et l'attention, car ces pratiques requièrent ces compétences. Si nous tentons d'illustrer cette théorie, nous

<sup>94</sup> Zedda, Paolo « La langue chantée : un outil efficace pour l'apprentissage et la correction phonétique », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne]

<sup>95</sup> Moussard, Aline, Françoise Rochette, et Emmanuel Bigand. « La musique comme outil de stimulation cognitive », *L'Année psychologique*, vol. vol. 112, no. 3, 2012, pp. 499-542.

pouvons la comparer à un exercice musculaire qui les renforceraient plus ceux-ci seraient sollicités. L'exercice musical renforcerait donc les capacités cérébrales qui seront utiles dans d'autres domaines ou matières scolaires. Nous pouvons alors considérer que la médiation musicale a toute sa place au sein de l'enseignement, car elle favoriserait la compréhension et la réussite.

## ***EFFECTS DE LA MÉDIATION***



## ***LA PROMOTION ET L'INTÉGRATION DES ARTS DU SPECTACLE***

Dans le cadre de cette démarche, le SCRIPT a mis en place un site internet du nom de *makedra.lu*, sur lequel sont diffusés du matériel didactique ainsi que des inspirations à destination des enseignants. Dans ce projet, ce sont les arts du spectacle qui sont pris en compte et plus précisément le théâtre, au sein de l'enseignement fondamental. Le principe de l'initiative se rapproche de celui de *Mimamu*: en plus de proposer des ressources, les enseignants peuvent y solliciter l'aide et l'intervention des responsables de l'équipe *Makedra* afin d'animer les ateliers d'éducation culturelle.

De même que pour le projet musical, l'équipe *Makedra* a mis à disposition des enfants du matériel à utiliser à domicile. Ceux-ci favorisent également la créativité et s'inscrivent dans le référentiel de

démocratie culturelle. Que ce soit pour se familiariser à l'écriture ou l'interprétation scénique, la médiation culturelle dans ce cas-ci permet aux élèves et à leur famille de découvrir le monde théâtral tout en s'exprimant personnellement.

De plus, le SCRIPT collabore avec la Compagnie du Grand Boube afin de proposer aux écoles des ateliers théâtraux comme outil d'apprentissage du français. Nous retrouvons donc à nouveau l'usage de la culture comme un médium, tel que nous avons pu le voir dans le cadre des projets musicaux.

Dans son texte « Le théâtre à l'école, entre art et pédagogie »<sup>96</sup>, Jean-Louis Besson, professeur en Études théâtrales à l'Université Paris-Nanterre, aborde la place du théâtre dans le milieu scolaire en distinguant les usage pédagogiques et artistiques. Il explique que les arts du spectacle ont pris du temps à être intégrés dans le milieu scolaire, contrairement à la peinture et la musique. Or, les bienfaits en matière de développement personnel ont été abordés dans diverses études et font d'ailleurs l'objet de croyances jésuites. L'auteur parle d'instrumentalisation du théâtre, qui consisterait à l'utiliser non pas comme art, mais comme un « parcours préliminaire » qui permettrait de remplir des objectifs extérieurs. Le pédagogue, dans notre cas le médiateur, utiliserait les atouts de la pratique théâtrale afin de les projeter vers d'autres pratiques extérieures. Nous voyons cette démarche dans le cadre de la médiation culturelle ou pédagogique au sein de l'enseignement ; l'art dramatique est enseigné afin de favoriser l'apprentissage d'une langue. Jean-Louis Besson envisage la pratique théâtrale comme une « stratégie didactique », qui permet de développer des compétences personnelles, sociales, cognitives, etc. Toutefois, il précise que « si ce n'est que nous n'avons pas affaire ici à proprement parler à du théâtre, mais à un « modèle-type » de théâtre, reposant sur l'échange dialogué, parfois sur l'improvisation, et conçu comme une maïeutique visant un objet extra-théâtral ».

Le rejet des arts de la scène et son remplacement par le théâtre pédagogique dans le milieu scolaire reposait sur le fait que les pédagogues étaient considérés comme incompétents et manquaient d'outils ; de plus, les œuvres proposées étaient souvent limitées aux grands classiques. Cette dernière raison rejoint le reproche adressé à la démocratisation qui a mené vers une expansion des cultures par tous. En opposition à cette pensée, nous voyons dans le cadre de l'enseignement artistique luxembourgeois que le professionnalisme des médiateurs (enseignants, artistes,

<sup>96</sup> Besson, Jean-Louis. « Le théâtre à l'école, entre art et pédagogie », *Études théâtrales*, vol. 34, no. 2, 2005, pp. 21-26.

responsables de projets) fait partie des préoccupations des pouvoirs publics. Comment pourrions-nous alors justifier la place du théâtre, d'un point de vue artistique, au sein du système scolaire ?

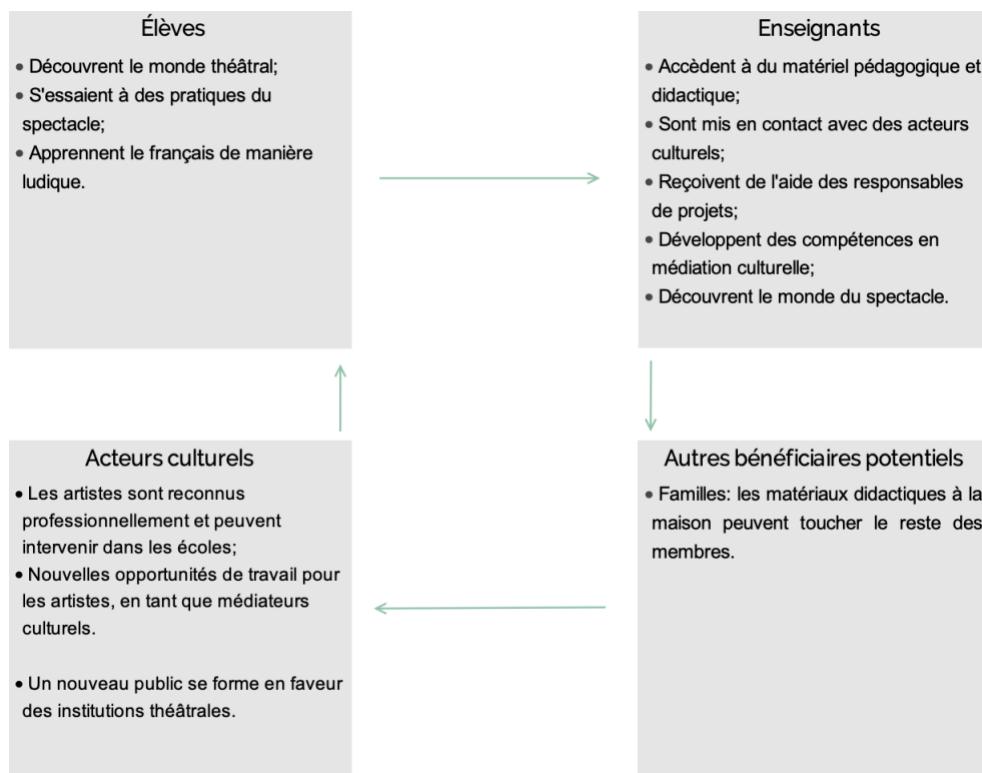
Le professeur distingue deux types de théâtres présents à l'école : le jeu dramatique et l'enseignement artistique. Le premier accorde de l'importance au jeu du corps et ne se limite donc pas au cognitif, à l'apprentissage pur. Toutefois, la pédagogie n'est pas mise de côté au profit de l'art, mais les deux champs se complètent : la formation est toujours importante dans ce cas-ci et le théâtre est toujours employé comme outil, sauf que la dimension artistique reste présente. Le second principe concerne, quant à lui, entièrement le monde du spectacle, avec l'apprentissage de son histoire, ses principes et de tout son univers.

Nous retrouvons ces deux principes dans le cas des projets du SCRIPT, car bien que le théâtre soit utilisé pour encourager l'apprentissage des langues, les enfants sont également guidés pour découvrir et comprendre cet univers. L'auteur relève tout de même une difficulté dans cette pratique, qui est le manque de formation des enseignants et artistes jouant le rôle d'intermédiaire, donc les figures de médiateurs. La formation en médiation culturelle et le fait de donner l'accès à la profession d'enseignant, même aux diplômes autres qu'éducatifs, permet de favoriser la qualité de formation dans le système luxembourgeois.

Jean-Louis Besson ajoute tout de même que ce qui compte dans ces pratiques n'est pas de former des acteurs ou dramaturges, mais plutôt l'accès qui est donné aux élèves, la découverte du monde théâtral et de ses pratiques, ainsi que l'expression à travers le jeu d'acteur. « Ce qui se joue là n'est pas moins qu'une nouvelle conception du savoir, qui associe connaissance intuitive et connaissance cognitive, et dans laquelle l'intelligible n'est plus donné comme seul idéal ».

La médiation culturelle du théâtre dans le milieu scolaire aurait donc un effet d'apprentissage transversal, employé comme outil, mais permettrait également l'accès et la découverte d'un domaine ; que ce soit pour les élèves ou les enseignants.

## EFFETS DE LA MÉDIATION



## LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

Le rôle de l'enseignement culturel au Luxembourg concerne également la mise en valeur du patrimoine, que ce soit matériel ou immatériel. Cette problématique est très importante au sein du Grand-Duché, car étant un pays multiculturel (en janvier 2020 : 47,4% de la population est de nationalité étrangère<sup>97</sup>), la préservation du patrimoine luxembourgeois, que ce soit la langue ou la culture, paraît être une évidence pour les pouvoirs publics<sup>98</sup>. Le renforcement de l'intégration de la culture au sein de l'enseignement pourrait donc également avoir un impact positif au niveau politique et national.

Pour ce faire, le SCRIPT propose le projet *Eis gebaute Welt – vu gëschter, haut a muer* (Trad. Notre monde construit – de hier, aujourd’hui et demain), qui s’adresse aux élèves de l’enseignement fondamental et consiste à leur faire découvrir le patrimoine architectural du pays. Il s’agit d’un jeu

<sup>97</sup> « La population au Luxembourg » in Just Arrived (consulté le 7 juin 2020)

<https://www.justarrived.lu/informations-pratiques-luxembourg/population-luxembourg/>

<sup>98</sup> « Stratégie sur la promotion de la langue luxembourgeoise » in Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (consulté le 7 juin 2020)

<https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2018/langue-luxembourgeoise.html>

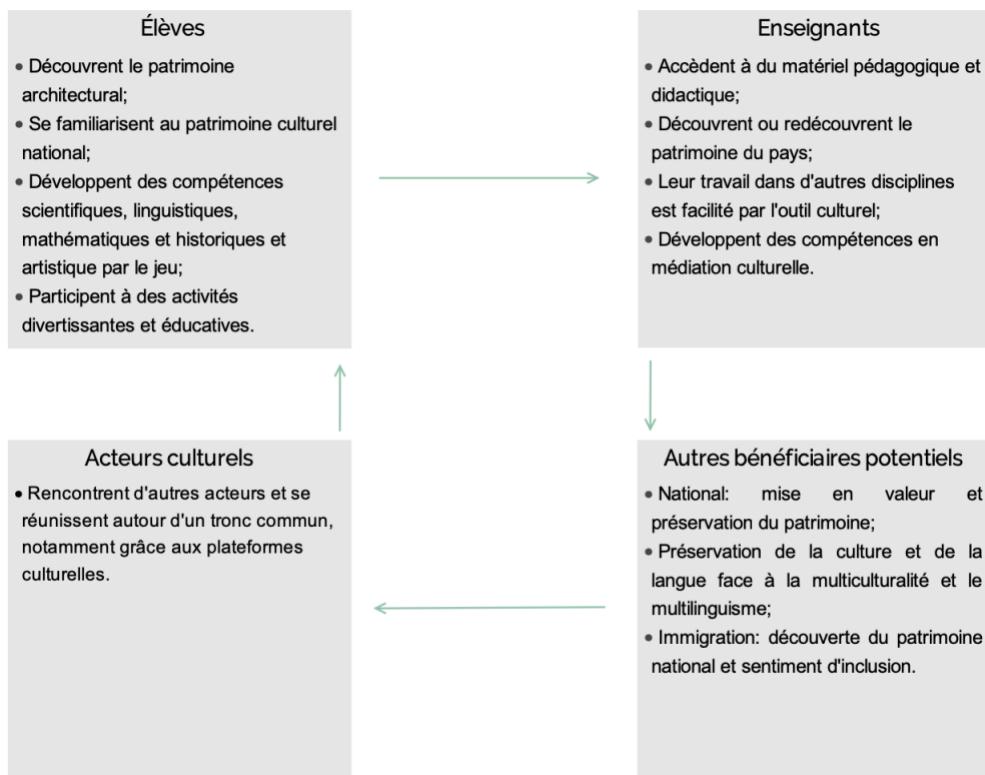
proposant un « sac à dos d'activités » dans lequel sont placés des outils qui leur serviront durant leur quête : craies, loupes, appareils photos, vestes de sécurité, instruments de mesures, etc. Grâce à ces ustensiles, les enfants accompagnés de leurs enseignants partent à la découverte des maisons et bâtiments autour d'eux. Une formation est spécialement organisée par l'institut de formation du ministère de l'éducation à destination des professeurs qui veulent proposer cette activité à leurs élèves. L'usage de la culture est à nouveau transversale, car à travers ces missions, les participants mettent en pratique sur le terrain leur apprentissage scientifique, mathématique, linguistique, historique et artistique.

Au niveau du patrimoine culturel, une semaine spéciale autour du thème de la vie au Luxembourg « *Lëtzebuerg(er) liewen* » est organisée au sein de divers établissements scolaires du fondamental et du secondaire. Des activités autour de ce sujet sont organisées durant cette période permettant aux jeunes de se familiariser aux mondes musical, théâtral et littéraire composant le patrimoine du pays. Une plateforme a été mise en place en vue de cette initiative afin d'y proposer des matériaux didactiques à destination des enseignants, qui leur serviront pour l'organisation des activités. Cette semaine est également une occasion de créer un tronc commun entre les différents projets culturels : le site internet *letzherbuergerliewen.lu* est notamment alimentée par divers documents, matériaux, etc. provenant d'autres plateformes culturelles scolaires.

Serge Chaumier disait que « Le patrimoine n'a de sens que s'il est mis au service de la communauté, sinon c'est une affaire de collectionneurs, et non un service d'intérêt général »<sup>99</sup>. Par cela, il entend que la conservation du patrimoine n'est pas ce qui importe le plus afin de le préserver, mais plutôt le fait de le rendre accessible au public. En favorisant la sauvegarde du patrimoine, les pouvoirs publics encouragent le développement du territoire : le bénéfice est donc autant au niveau national que sociétal. La médiation du patrimoine au sein de l'enseignement serait donc un moyen de sensibiliser les jeunes, mais également les enseignants à s'intéresser à l'héritage culturel de leur pays et ainsi garantir sa survie. De plus, elle permettrait de le promouvoir auprès d'autres cultures présentes dans les écoles et ainsi favoriser leur inclusion. Elle permet la transmission de cet héritage à échelle intergénérationnelle, mais également interculturelle.

<sup>99</sup> « MUSÉES ET PATRIMOINE : NOUVELLES FORMES DE MÉDIATION, NOUVEAUX PROJETS » in L'Observatoire : la revue des politiques culturelles.

## EFFETS DE LA MÉDIATION



## LA CONNAISSANCE EN MATIÈRE DE CULTURE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

Le dernier volet des projets autour de l'enseignement culturel concerne la culture générale et regroupe les différentes activités en rapport avec ce champ. Le SCRIPT a développé une application ludique, *Lucilin*, qui met en scène un voyage d'aventure à travers le pays durant lequel les joueurs découvrent : la culture, l'histoire, la géographie et la politique du Grand-Duché. Le jeu est composé de six chapitres, propose vingt-cinq activités et un quiz final. À la différence des projets présentés jusqu'à lors, celui-ci permet aux élèves de s'instruire en-dehors du contexte scolaire. En effet, l'application peut être utilisée soit à l'école, soit à domicile sur n'importe quel support numérique : la médiation est dès lors favorisée au-delà du contexte scolaire, grâce à un outil éducatif.

De plus, les élèves du secondaire ont également accès à un site internet *Kulturgeschicht.lu*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg et le Centre National d'Audiovisuel afin de s'informer sur l'histoire culturelle du pays.

Parmi ses partenariats, le SCRIPT collabore également avec le mensuel *forum*, spécialisé dans la culture, la politique et la société luxembourgeoise. Dans le cadre de cette collaboration, le journal

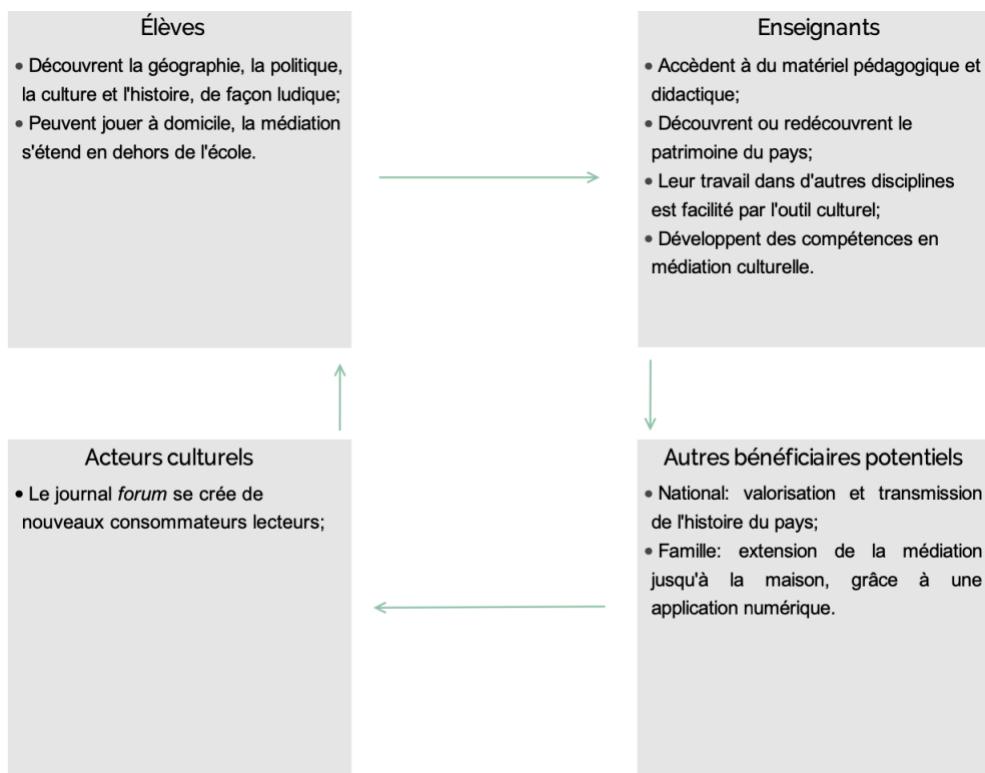
est vulgarisé afin d'être adapté aux jeunes et son nom est modifié en *forum papers*. Nous pouvons considérer l'apparition d'un nouveau médiateur, dans ce cas-ci le journal, qui adapte son travail afin de transmettre un savoir aux étudiants.

Enfin, une dernière collaboration s'opère avec les responsables d'*Esch 2022 - Capitale européenne de la Culture* : à l'occasion de cet événement, le SCRIPT veut mettre en place un nouveau parcours d'éducation culturelle qui sera proposé aux élèves des deux niveaux scolaires. Le service de coordination a pour ambition de s'associer à différentes institutions culturelles de la ville afin de proposer des actions et animations aux écoles. Il s'agira de renforcer davantage cet enseignement afin de célébrer et faire participer les jeunes durant cette année spéciale, non pas uniquement dans la ville d'Esch, mais à travers tout le pays<sup>100</sup>.

La médiation culturelle ne concerne pas uniquement le monde culturel artistique, mais comme nous l'avons vu, elle peut également toucher au patrimoine et dans ce cas-ci, à la culture générale. Celle-ci concerne toutes les connaissances qu'un individu peut avoir et, dans le cas des projets du SCRIPT, elle s'inscrit dans la connaissance de l'histoire, la politique, la géographie et la culture du pays. Son apprentissage est favorisé grâce à la médiation ; nous retrouvons donc l'effet d'accroissement des connaissances. Le terme de culture reprend cette notion de culture générale, il paraît donc tout à fait normal que la médiation culturelle s'applique également à ce domaine.

<sup>100</sup>

## EFFETS DE LA MÉDIATION



## LA COORDINATION CULTURELLE AU RÉGIME PRÉPARATOIRE

Le SCRIPT a mis en place un projet de coordination culturelle au sein du régime préparatoire, car comme mentionné précédemment, il s'agit du public le plus éloigné de la culture, du moins en milieu scolaire. Ce projet est implanté au sein de 19 lycées du pays et accorde une fois de plus une grande importance aux collaborations. En effet, il compte six partenaires culturels, qui sont subventionnés par le SCRIPT afin de leur permettre de développer des activités culturelles à destination des élèves du niveau préparatoire.

Un chapitre sera consacré à ce projet ; il y sera présenté plus précisément et analysé en profondeur, sur base d'un questionnaire envoyé aux coordinateurs du pays.

## **CONCLUSION SUR LA MÉDIATION CULTURELLE AU SEIN DU SCRIPT**

Les objectifs des projets élaborés par le SCRIPT s'inscrivent autant dans les référentiels de démocratisation de la culture que de démocratie culturelle. En effet les initiatives favorisent l'accès au monde culturel mais également l'expression créative du public scolaire. Les enjeux de l'éducation culturelle, autrement dit de la médiation, y sont multiples ; de même que les bénéfices que celle-ci apporte dans l'enseignement.

Bien que les dispositifs soient élaborés et pensés pour un public d'élèves, leurs bienfaits touchent également les enseignants eux-mêmes ainsi que le monde culturel. De plus, en reprenant les schémas sur les effets de la médiation culturelle au sein des projets, plusieurs impacts au niveau national sont identifiables. Les initiatives des pouvoirs publics s'inscriraient donc également dans une perspective de développement territorial, en commençant par la sauvegarde de son patrimoine et de sa culture. Bien qu'il prenne d'abord en compte le public scolaire et son rapprochement au monde culturel, le SCRIPT ancre ses initiatives dans un contexte local. Le développement du territoire sont donc des effets supplémentaires de la médiation culturelle, sous-jacents de ses objectifs initiaux.

Enfin, le SCRIPT apporte donc la culture dans les établissements scolaires. Sa médiation permet également de faire connaître les institutions culturelles du pays et, comme nous le disions au début de cette analyse, de présenter l'offre culturelle au « public éloigné ».

Dans le chapitre suivant, nous verrons plus précisément le travail du SCRIPT, et notamment une initiative, en faveur de cette mission de rapprocher un public distant du monde culturel, que ce soit socialement ou économiquement.

## **CHAPITRE 2 : DES MÉDIATEURS CULTURELS DANS LES ÉCOLES LUXEMBOURGEOISES : FOCUS SUR LE PROJET DE COORDINATION CULTURELLE**

### **HISTORIQUE ET PRÉSENTATION**

---

Aline Weber, responsable des coordinateurs culturels, explique que le projet de coordination a vu le jour en 2009 sous l'impulsion de Marc Barthelemy<sup>101</sup>, dans l'optique de rapprocher un public éloigné de la culture. Les pouvoirs publics ont alors vu l'importance d'agir au sein d'un public d'élèves qui avaient des difficultés d'apprentissage ; c'est pour cela qu'il s'est installé au sein du régime préparatoire. Comme nous l'avons vu dans la description du système luxembourgeois, les élèves qui y sont inscrits bénéficient de peu d'offres culturelles ; surtout dans le cas de ceux orientés après le niveau fondamental.

Le projet de coordination culturelle est à ce jour installé au sein de dix-sept lycées nationaux et collabore avec six maisons culturelles conventionnées et subventionnées par le SCRIPT ; le financement leur servant à développer des projets pédagogiques qui doivent s'inscrire dans le programme scolaire<sup>102</sup>. De plus, sur base de la convention, les institutions doivent disposer d'outils et d'un personnel qualifié pour développer et gérer des projets à destination d'un public scolaire.

Nous ferons un focus sur ce projet, car il fait écho au concept de référent culturel proposé dans le PECA ; à la seule différence que les coordinateurs sont entièrement attachés à l'école et ne peuvent pas venir de l'extérieur. Il s'agira de présenter le type de médiateur que nous identifions ainsi que leurs missions en rapport avec la médiation. De plus, nous nous intéresserons à l'usage de celle-ci et à ses effets sur différents aspects, dont certains inscrits dans le développement durable. D'après l'agenda 21 au Québec, la culture a été intégrée dans cette conception, car elle représente un levier pour le progrès économique, social et territorial<sup>103</sup>.

<sup>101</sup> Professeur attaché au Ministère de l'Éducation Nationale et, depuis 2018, commissaire à la langue luxembourgeoise, dans le cadre du projet de préservation du patrimoine linguistique.

<sup>102</sup> « La coordination culturelle de la voie de préparation » in SCRIPT (consulté le 5 janvier 2020)

<https://www.script.lu/fr/activites/dossiers-thematiques/la-coordination-culturelle-de-la-voie-de-preparation>

<sup>103</sup> « Médiation culturelle » in Culture et développement durable (consulté le 7 juin 2020)

<https://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/articles/colloque-international-culture-et-developpement-durable/>

## DESCRIPTION DU PUBLIC

Le public cible de ce projet rejoint les caractéristiques des non-publics, ou publics éloignés<sup>104</sup> : les élèves du préparatoire ne bénéficient pas de cours d'éducation artistique ou culturelle, sauf s'ils choisissent cette option. Il y a donc plusieurs obstacles ou conditions qui se placent sur leur possibilité d'accéder à la découverte culturelle. De plus, ces jeunes sont souvent issus de familles défavorisées ou immigrées et ne sont donc pas dans un entourage propice aux pratiques culturelles. Si nous nous penchons sur la théorie du capital culturel, selon Bourdieu et Passeron, tout porte à croire que le milieu social de ces jeunes influence leur rapport à la culture<sup>105</sup>.

Bien que cette théorie soit souvent jugée trop « déterministe », nous pouvons l'identifier dans le cas des élèves du préparatoire. D'après les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'année scolaire de 2016/2017, 79,9% des étudiants dans l'enseignement classique étaient luxembourgeois contre 20,1% étrangers<sup>106</sup>, sur un total de 11 950 élèves. Pour le régime préparatoire, les chiffres s'inversent avec 36,4% d'élèves de nationalité luxembourgeoise et 63,6% issus de l'immigration<sup>107</sup>, pour un total de 2 555 ; le reste des jeunes (24 666) étaient inscrits dans l'enseignement technique général. Nous voyons donc que le taux d'étudiants en préparatoire est le plus faible ; cependant, bien que ces chiffres soient parlants, ils ne doivent pas être traduits comme une image de la supériorité intellectuelle des Luxembourgeois, mais plutôt comme un indice des inégalités sociales au sein du pays qui ont un impact sur l'éducation.

Pour mieux comprendre cela, les chiffres du rapport national sur l'éducation de 2018 nous éclairent sur la répartition des élèves dans le préparatoire par rapport à la provenance sociale. En 2016-2017, 8,1% d'élèves issus de milieux défavorisés étaient inscrits dans l'enseignement classique et avaient donc des cours d'éducation artistique, contre 22% en préparatoire qui n'ont donc pas accès à la culture. Inversement, 58,1% de jeunes inscrits en classique proviennent de milieux favorisés socio économiquement et seuls 3,5% sont orientés au régime préparatoire<sup>108</sup>. Nous avons donc d'une part une variable économique et, d'autre part, un critère nationalité ; nous pouvons identifier un lien entre les deux, d'après les statistiques concernant la répartition des salaires. La distinction se

<sup>104</sup> Il ne sagit pas d'un public dénué de toute culture, mais plutôt éloigné de la tendance populaire, de la Culture dite dominante. Il s'agit d'une notion développée dans l'ouvrage « Non-public de la culture. Les arts en réception » Pessin et Ancel.

<sup>105</sup> Draelants, Hugues et Magali Ballatore, « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique », in *Rivue française de pédagogie*

<sup>106</sup> D'après les enquêtes, nous pouvons constater que ces inégalités sont d'autant plus marquées entre Luxembourgeois et Portugais, que ce soit en matière de salaires, pratiques culturelles et niveaux scolaires.

<sup>107</sup> Ouvrage collectif « Rapport national sur l'éducation au Luxembourg » 2018. [www.bildungsbericht.lu](http://www.bildungsbericht.lu)

<sup>108</sup> Ibidem

fait surtout entre Luxembourgeois et Portugais : les Luxembourgeois gagneraient le salaire annuel moyen le plus élevé, ce qui s'expliquerait par le fait qu'ils occupent des postes aux rémunérations les plus élevées<sup>109</sup>.

Tous ces chiffres nous présentent le milieu social des élèves inscrits dans le régime préparatoire, mais comment pouvons-nous alors expliquer le lien avec l'éloignement de la culture ?

D'après la notion d'*habitus* développée par Pierre Bourdieu, les caractéristiques de ces milieux sociaux seraient transmises comme « héritage » aux membres de cette communauté et dans notre cas, aux jeunes ; bien qu'il existe toujours des exceptions. Une étude datant de 2018 et réalisée par l'Observatoire des Inégalités (France) révèle que les pratiques culturelles sont influencées par la catégorie sociale et par la rémunération. Le taux de pratiques des cadres supérieurs est nettement plus élevé que celui des ouvriers ; par exemple, 69% de cadres étaient déjà allés au musée contre 20% d'ouvriers qui n'y étaient jamais allés<sup>110</sup>. Les chiffres montrent également une différence entre la population qualifiée de « riche », qui exécute des pratiques culturelles plusieurs fois dans l'année, tandis que la population moins favorisée financièrement ne peut se le permettre. L'aspect financier représente une raison majeure du faible accès à la culture ; d'autres causes peuvent également être identifiées comme la distance géographique<sup>111</sup>.

Enfin, l'ancienne ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche en Allemagne, Johanna Wanka, expliquait que la médiation culturelle au sein de l'enseignement était primordiale, car les jeunes dans les milieux défavorisés n'avaient pas les moyens de participer à des activités artistiques sans compter que leurs parents n'avaient pas le temps de s'occuper de cela<sup>112</sup>. D'après Bourdieu, ces enfants n'ont pas de « capital culturel » ou du moins en ont une faible quantité et, si les établissements scolaires n'agissent pas à un moment donné, ce capital restera toujours aux dominants et les inégalités ne cesseront de se creuser.

Toutes ces raisons confèrent à l'école son rôle de médiation culturelle étant donné qu'elle est un des lieux où les jeunes passent le plus de leur temps et où ils peuvent donc se socialiser à différentes pratiques. Comme le soulignait Pierre Bourdieu, elle pourrait pallier les inégalités d'accès à la culture dues au milieu familial. Le fait d'intégrer la culture au sein de l'enseignement et plus précisément

<sup>109</sup> <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/bulletin-Statec/2017/PDF-Bulletin1-2017.pdf>

<sup>110</sup> D'après les Statistiques de l'Insee (2012) [https://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-selon-les-categories-sociales-et-les-revenus?id\\_theme=19](https://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-selon-les-categories-sociales-et-les-revenus?id_theme=19)

<sup>111</sup> IGAS *L'accès à la culture des plus défavorisés* mars 2007

<sup>112</sup> <https://www.bmbf.de/de/kulturelle-bildung-macht-kinder-selbstbewusst-2629.html>

dans le régime préparatoire relève donc bien d'une ambition de réduire ces disparités ; et ce en mettant en place des dispositifs de médiation culturelle, dont la coordination culturelle.

## MÉTHODOLOGIE ET LIMITES

---

Dans l'optique de rédiger ce travail sur le rôle de l'école dans l'éducation culturelle, j'ai pris contact avec Aline Weber pour que cette dernière puisse me présenter les projets du SCRIPT. C'est lors de cette entrevue que m'a été présenté le rôle des coordinateurs culturels ; ce qui m'a permis de développer mon focus pour illustrer la médiation culturelle au sein de l'école et plus particulièrement celle envers les « non publics », « publics éloignés ».

Suite à cette rencontre, Madame Weber m'a invitée à aller observer les réunions annuelles entre les coordinateurs culturels du pays ; cependant, suite à plusieurs modifications de dates, je n'ai su assister qu'à une sur les trois, mais ai toutefois reçu les comptes rendus des deux autres rencontres. Ces réunions, divisées en trois régions (Sud – Centre – Nord), consistaient surtout à échanger entre les coordinateurs de lycées voisins afin de présenter les projets mis en place et à venir et également demander des conseils. J'ai pu y présenter les objectifs de mon mémoire et établir un premier contact avec quelques membres.

J'ai ensuite rédigé un questionnaire à transmettre par la direction du SCRIPT aux vingt-cinq coordinateurs. Celui-ci était conçu afin de dégager des profils de médiateurs et s'intéressait à leur formation, à la méthode d'accès à leur fonction et au nombre d'années depuis lesquelles ils l'occupaient. J'ai également cherché à identifier les types d'activités proposées à leur public, les difficultés et points positifs rencontrés dans leur rôle ainsi que leur perception future de la coordination, dont la mention au sein du *KEP*. Un autre point qui me paraissait important de soulever portait sur l'implication de l'enseignant qui constitue également une figure de médiateur. Sur les vingt-cinq questionnaires, dix-neuf exemplaires complétés par des coordinateurs ont été réceptionnés. La difficulté a surtout été de ne pas pouvoir les contacter moi-même à cause de la protection des données, mais voyant que je n'avais toujours pas de réponses suffisantes, j'ai introduit une demande afin de recevoir les coordonnées ; sous le conseil de ma promotrice. Dès ce moment, j'ai reçu des réponses de manière plus régulière et ai pu entamer le tri des données. Une autre limite qui s'est présentée à moi était la forme du questionnaire : par écrit, il n'était pas possible de guider l'entretien, et de ce fait plusieurs questionnaires me sont revenus pauvres en informations.

En janvier, j'ai également effectué un entretien sous forme de « focus group » avec le sous-directeur du SCRIPT, Christian Lamy, et la responsable des coordinateurs ; nous avons ensuite été rejoints par le directeur Luc Weiss. Cet entretien servait plutôt à dresser une vision globale des projets du SCRIPT et à connaître le point de vue de la direction sur la médiation culturelle dans le système scolaire.

Sur base des questionnaires écrits, j'ai également ressorti les profils les plus « intéressants » en matière d'information afin de compléter ma réflexion et mes analyses. J'ai rédigé un second questionnaire plus long et personnalisé en fonction des profils, dans le but de mener cette fois des entretiens présentiels. Cependant, suite à la crise sanitaire, la plupart des coordinateurs ont été dans l'impossibilité de modifier leur planning pour réaliser un entretien. Sur les six profils sélectionnés (par rapport à la formation et aux usages de la médiation), j'ai reçu les réponses de trois coordinateurs.

## LA MÉDIATION

---

Dans ce sous-chapitre il s'agira d'analyser des données recueillies lors des entretiens et sur base des questionnaires, sous le prisme de la médiation. Nous verrons en quoi la coordination culturelle représente la médiation culturelle au sein du régime préparatoire en nous intéressant autant aux acteurs de celle-ci, les médiateurs, qu'aux actions de ce projet.

### LES ACTEURS DE LA MÉDIATION

Les coordinateurs culturels sont des médiateurs de type 3 selon Dufrêne et Gellerau : ils emmènent la culture dans une institution non-culturelle et plus précisément auprès d'un public éloigné. Le rôle du coordinateur consiste donc à lui favoriser l'accès et le rapprocher du secteur, dans l'optique de développer des pratiques culturelles et d'améliorer le travail du public en classe, mais aussi de lutter contre le décrochage scolaire.

Nous verrons dans le point suivant les missions que doivent compléter les coordinateurs, et qui nous permettent de les qualifier de médiateur culturel<sup>113</sup>.

<sup>113</sup> [https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/fileadmin/fichiers\\_auteurs/Actes/Bordeaux\\_2005/zakhartchouk.pdf](https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/fileadmin/fichiers_auteurs/Actes/Bordeaux_2005/zakhartchouk.pdf)

## RÔLES

---

La tâche du coordinateur consiste plus généralement à présenter aux enseignants et élèves les activités proposées au sein des maisons culturelles ; ils peuvent en outre organiser des sorties culturelles. Ils épaulent également les institutions dans la mise en place de projets à destination des élèves.

La responsable, Aline Weber, ajoute que le rôle du coordinateur est de prendre en charge les enseignants et élèves, en leur transmettant les programmes et offres culturels. Il s'agit d'enseignants ayant endossé ce nouveau rôle au sein de leur lycée et qui reçoivent donc une décharge d'heures afin de remplir leur mission : promouvoir la culture et développer l'offre culturelle au sein de l'enseignement préparatoire.

Le coordinateur n'est pas en contact avec tous les élèves du régime, mais uniquement avec les classes dans lesquelles il enseigne. Ses tâches touchant la totalité du public sont plutôt administratives, organisationnelles et de relation publique. Il accompagne les enseignants et les épauler pour le suivi des projets ; néanmoins, la responsabilité du déroulement de l'activité est surtout aux mains des professeurs. Un des coordinateurs a d'ailleurs mentionné lors d'un entretien qu'il regrettait ne pas pouvoir participer davantage aux projets qu'il mettait en place.

Nous retrouvons donc les missions du médiateur culturel qui sont dans ce cas-ci, si nous partons de la description de Dufrêne et Gellerau : la mise en contact entre le monde culturel, (que ce soit des maisons ou des artistes), et l'école ; le développement de projets et activités avec ou sans acteurs culturels. Le but est donc de sensibiliser le « non-public » à des activités et pratiques culturelles.

« Outre les tâches de sensibilisation d'une population qui ne fréquente pas souvent les œuvres ou les sites patrimoniaux, le médiateur crée aussi un lien entre la structure culturelle et le visiteur, saisi souvent comme représentant d'un monde (les "jeunes" de tel quartier, les scolaires de telle école, etc. »<sup>114</sup>.

Une coordinatrice interrogée ajoute également qu'elle considère avoir pour mission de « montrer aux élèves que la culture n'est pas seulement une visite ennuyante dans un musée, mais que c'est beaucoup plus ». Nous pouvons donc implicitement considérer que la coordination culturelle est

<sup>114</sup> Dufrêne, Bernadette ; Gellerau, Michèle. « *Qui sont les médiateurs culturels ? Statuts, rôles et constructions d'images* » in MEI « MÉDIATION & INFORMATION ».

également au service de la culture elle-même : elle tente de changer la perception négative que le non-public peut avoir de ce secteur.

Nous pouvons aussi ajouter le rôle d'animation et d'encadrement du public lors de projets ou activités, lorsqu'ils agissent dans leur fonction d'enseignants. De plus, certains coordinateurs prennent eux-mêmes en charge des activités ; c'est notamment le cas d'une coordinatrice à la fois enseignante de français, qui utilise la culture pour favoriser l'apprentissage de la langue. Parallèlement, des professeurs d'arts et de musique qui occupent également le rôle de coordinateurs peuvent eux aussi mettre leur compétence de médiateurs en pratique avec leurs élèves. Il ne s'agit donc pas uniquement de remplir des tâches d'organisation ou de mise en contact, mais de prolonger les démarches au sein d'autres matières et d'assurer un suivi efficace.

## **PROFILS**

---

Au niveau du profil, le coordinateur doit être un enseignant au sein du lycée et le rôle lui est souvent proposé ou attribué, par la direction, en fonction de son intérêt pour la culture ou de sa formation, mais également de sa participation à d'autres projets. En effet, étant donné les différents diplômes pouvant mener à la fonction d'enseignant, certains proviennent du milieu artistique. Sur base des questionnaires, trois types de coordinateurs sont ressortis si nous regardons du côté de leur formation : diplômes dans le secteur des sciences de l'éducation ou diplôme dans le secteur artistique/culturel. Nous avons donc d'une part des coordinateurs enseignants, et d'autre part des coordinateurs artistes ou spécialisés dans ce domaine. Puis, nous retrouvons un troisième profil de type mixte au sein duquel se trouvent des diplômés en sciences de l'éducation, mais qui ont prolongé leur formation par une spécialisation en éducation artistique. Six coordinateurs sur les dix-neuf questionnaires réceptionnés (31,6%) avaient suivi des études artistiques ; pour citer quelques exemples, nous retrouvons une pédagogue de théâtre, une spécialiste en musicologie, un musicien professionnel, etc.

Sur base de la réflexion de Jean-Louis Besson concernant la formation des enseignants ou médiateurs, nous voyons dans ces exemples que cette difficulté est moins présente. Toutefois, étant donné que les coordinateurs ne sont en contact avec les étudiants que s'il s'agit d'une classe au sein de laquelle ils interviennent en tant qu'enseignant, cela ne creuse-t-il pas à nouveau une inégalité entre les élèves ? À ce jour, aucune étude ou statistique ne pourrait répondre à cette question ; cependant, si nous repartons de l'idée de Besson, ce qui importe ici est que chaque élève du régime préparatoire puisse ne serait-ce qu'accéder, goûter au monde culturel, le but principal n'étant pas de les former.

## **COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANTS – AUTRES MÉDIATEURS**

---

L'aspect important en terme de médiation dans ce projet est la figure du médiateur. Celui-ci est multiple, car nous avons dans un premier temps le coordinateur qui effectue le pont entre les maisons culturelles et les classes ; ensuite nous le retrouvons dans la figure des acteurs culturels (artistes, responsables de projets, etc.) ; puis l'accompagnement et le suivi se fait par le biais de l'enseignant. Ce dernier représente donc le médiateur le plus proche du public, celui qui va les préparer en amont, les accompagner et, pour certains cas, gérer le suivi après le projet. Or, une problématique relevée dans les réponses aux questionnaires et lors des entretiens – et que nous avons d'ailleurs évoquée à plusieurs reprises dans les chapitres précédents – est le manque d'implication ou de motivation de certains enseignants. L'importance de leur implication est pourtant cruciale à l'unanimité pour les coordinateurs interrogés, car ils connaissent leurs classes et ces projets peuvent être bénéfiques dans le cadre d'autres cours ou du développement relationnel.

D'après les réponses aux questionnaires, le principal reproche fait aux enseignants concerne le manque de reconnaissance du rôle des coordinateurs : ils auraient une vision des pratiques culturelles comme divertissement ou récompense en cas de bon comportement. D'autres réponses montrent qu'il s'agissait toujours des mêmes professeurs qui étaient motivés et intéressés, ce qui risquerait encore de creuser des inégalités.

Il semblerait pourtant que le comportement des enseignants joue un rôle non-négligeable dans l'apprentissage des élèves et influencerait donc davantage leur attitude face à la culture. Selon une étude de Diane Galbaud et Christine Leroy dans leur article « *La relation enseignant-élève, source de motivation* », l'empathie du professeur augmenterait la motivation et les capacités des élèves ; et ce au niveau de toutes les compétences. Toutefois, l'inverse vaut également, ce qui voudrait dire qu'un manque d'implication pourrait engendrer un effet négatif sur le travail des jeunes. Les auteures précisent que

« L'interaction entre l'enseignant et l'élève influe davantage sur les résultats scolaires que les outils pédagogiques ou la taille des classes. Pourquoi ? Parce qu'elle joue un rôle décisif dans les mécanismes qui conduisent un enfant à avoir confiance en ses capacités et à se fixer des objectifs. Et cette relation compte autant lors des premières années d'école que par la suite, lorsque les compétences attendues se complexifient. »<sup>115</sup>.

<sup>115</sup> Galbaud, Diane, et Christine Leroy. « La relation enseignant-élève, source de motivation », , *La motivation*. Ouvrage collectif. Editions Sciences Humaines, 2017, pp. 59-60.

Cette motivation fait partie des préoccupations de certains coordinateurs, qui estiment que le rôle de l'enseignant est primordial pour susciter l'intérêt des jeunes pour la culture. Nous pouvons notamment lire que

« Les enseignants doivent éveiller l'intérêt pour la culture auprès des élèves, surtout comme dans la voie de préparation l'intérêt des parents dans la culture laisse à désirer. » ou encore qu'« Une certaine motivation de la part des enseignants doit être présente, car il est difficile d'amener les enfants à s'intéresser aux activités si les enseignants ne le sont pas non plus. »<sup>116</sup>.

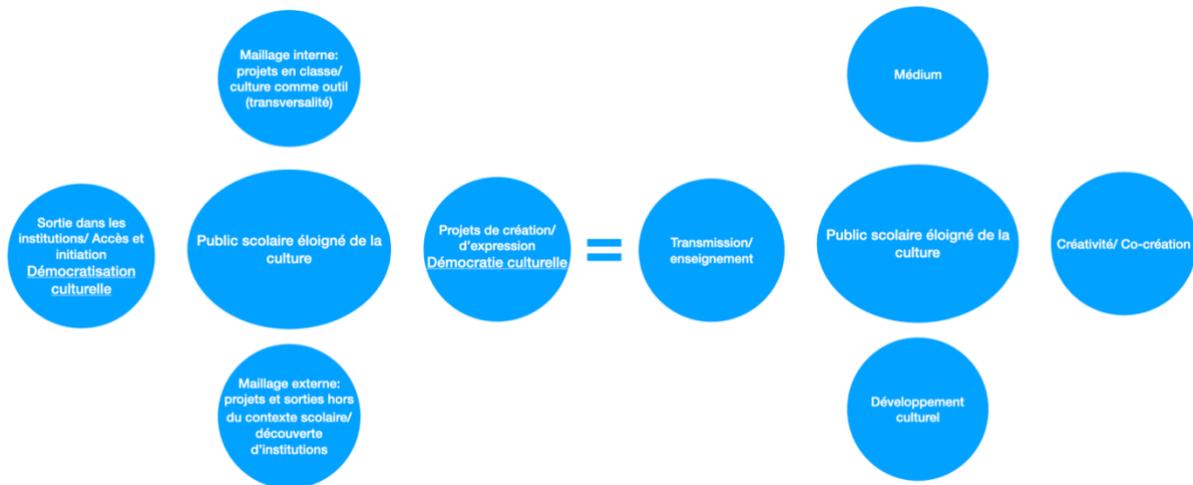
Le constat sur la participation active des enseignants montre que cette attitude doit faire partie des qualités des médiateurs en milieu scolaire afin de favoriser la réussite et les effets positifs de la démarche de médiation culturelle. De plus, un aspect positif du nouveau rôle des professeurs, en tant que médiateurs, a été identifié au sein des questionnaires : ils peuvent facilement prolonger la démarche de médiation au sein de leurs cours en abordant en classe les notions découvertes ou en les mettant en pratique. Contrairement aux institutions ou certains artistes qui ne peuvent pas toujours garantir le suivi du public, le milieu scolaire possède cet atout indispensable afin de favoriser l'impact de la médiation.

Cet aspect souligne l'importance de la formation en médiation culturelle planifiée par le KEP : pour que l'enseignant puisse communiquer le goût de la culture, il faudrait d'abord tenter de le leur transmettre. Une coordinatrice mentionne notamment parmi les difficultés qu'elle identifie dans son travail, le fait que certains enseignants n'aient eux-mêmes pas de connaissance dans le sujet.

D'autres solutions pour améliorer le travail de coordination sont également évoquées par les coordinateurs, notamment : une meilleure communication et « vente » des projets culturels ; le soutien de la direction ; et l'instauration d'une plage horaire spécifique à la culture au sein du régime préparatoire qui légitimerait sa place dans le programme.

<sup>116</sup> Exemple de réponses des coordinateurs à la question sur l'importance de l'implication des enseignants.

## BOUSSOLE DES ACTIONS DE MÉDIATION<sup>117</sup>



Contrairement à l'analyse précédente des dispositifs du SCRIPT qui relevait directement les effets de la médiation, l'analyse de la coordination culturelle se basera d'abord sur l'usage de la culture au sein de l'enseignement afin d'en identifier les avantages. Pour ce faire nous partirons d'une boussole présentant les actions des coordinateurs, que nous pourrions qualifier d'actions de médiation culturelle et qui gravitent autour du public d'élèves éloignés.

Le premier point concernera le maillage interne à l'établissement scolaire, c'est-à-dire l'usage de la médiation culturelle au sein des écoles et les effets de celle-ci sur le public ou l'établissement scolaire. Ensuite nous nous intéresserons au maillage externe qui contient les sorties culturelles en institutions et les effets sur le monde extérieur au secteur éducatif.

### **MAILLAGE INTERNE**

Dans cette partie, nous verrons l'impact que la médiation au sein du régime préparatoire peut favoriser en interne : que ce soit pour les élèves, les enseignants, mais également plus indirectement en faveur de l'établissement et des intervenants.

Dans un premier temps, nous allons énumérer les types de projets identifiés au sein des écoles et qui constituent les vecteurs de la médiation. Ensuite, nous relèverons les avantages et difficultés de la réalisation de ces initiatives. Enfin, nous terminerons par l'analyse des usages et/ou effets de la médiation culturelle par la coordination en interne.

<sup>117</sup> Méthode inspirée du cahier « Piloter un centre culturel » de Hansotte et Boucq.

## **PROJETS À L'ÉCOLE**

Parmi les projets réalisés au sein des établissements scolaires, nous avons identifié des activités diverses au sein des classes telles que des ateliers d'écriture, de lecture, etc. Ces dernières sont développées par les enseignants et les élèves, dans le cadre d'un cours ou proposées par les coordinateurs.

Dans certains cas, il s'agit également de conception de projets qu'il s'agit ensuite de proposer aux institutions, ou de préparation, en amont, aux sorties culturelles.

Nous pouvons également citer des ateliers de créativité touchant les autres publics scolaires : un exemple cité est la création d'une exposition photographique présentant les systèmes scolaires autour du monde ; ou encore la peinture des murs de l'établissement avec la collaboration d'un artiste. Des médiateurs culturels extérieurs peuvent également intervenir au sein des classes, notamment des artistes, afin de proposer des projets ou à la demande des coordinateurs. Enfin, il existe des projets à plus large échelle se déroulant au sein de différents lycées, à la même période ou à des différentes, et qui peuvent inviter les autres institutions scolaires : c'est le cas par exemple de *La semaine du patrimoine*.

Ces projets s'inscrivent pour la plupart du temps dans la démocratie culturelle, car leurs usages encouragent la participation des étudiants ainsi que l'expression de leur créativité. Lorsque nous rencontrons des projets d'accès à la culture, ils se placent plutôt dans la notion de culture comme outil.

## **AVANTAGES ET LIMITES**

Les avantages sont pour la plupart du temps liés aux effets de la médiation, car les deux sont relativement proches ; il s'agira donc dans cette partie d'énumérer les avantages généraux cités par les coordinateurs interrogés. Il est également intéressant de relever les difficultés présentes au sein du rôle, afin d'identifier en quoi la médiation pourrait être renforcée.

Tout d'abord, les coordinateurs interrogés évoquent une meilleure vision de l'offre culturelle du pays et des institutions aux alentours. Nous voyons que même s'ils représentent le pont entre les institutions et l'école, leur rôle leur permet d'en découvrir davantage et donc de développer leurs pratiques. Ils y voient également un moyen d'être en contact avec le monde culturel au sein de leur travail, et de pouvoir collaborer avec des acteurs. Certains mentionnent le fait de pouvoir être en contact avec le public scolaire, parfois malheureusement pas assez, et de pouvoir leur proposer autre chose que les matières scolaires traditionnelles. Le contact avec le public est un des aspects

les plus importants parmi les rôles du médiateur. D'après Thi Ai Lien Pham dans *Des médiateurs (culturels) dans un centre d'art*, le fait de pouvoir échanger avec lui, et ce de manière instructive, constitue une source de motivation<sup>118</sup>.

Ensuite, dans les points négatifs, nous relevons à plusieurs reprises les problèmes liés à la communication, que ce soit en interne ou entre les différents lycées. En effet, plusieurs coordinateurs considèrent que les messages ne passent pas toujours bien au sein de l'établissement, ce qui diminue encore le taux de participation. La démarche de médiation culturelle nécessite donc une bonne communication interne afin que chaque classe soit au courant des programmes et puisse participer. Sans cela, les missions ne pourront pas être atteintes ou du moins pas de façon régulière et égalitaire : le coordinateur culturel doit donc faire preuve de bonnes capacités en communication. La direction doit également pouvoir le soutenir dans son rôle, par le développement d'outils notamment, mais également des infrastructures, afin de pouvoir développer davantage de projets.

Nous pouvons constater que la médiation est présente au sein des établissements scolaires, à travers le travail des coordinateurs. Cependant, pour bien fonctionner, elle ne dépend pas uniquement des médiateurs et du public, mais également de ressources matérielles et techniques, ainsi que du soutien des pouvoirs organisateurs. Les ressources financières ne sont pas non-plus à négliger, car elles sont nécessaires pour la conception de projets au sein des écoles et l'investissement en matériaux.

### ***LA MÉDIATION COMME OUTIL DE TRAVAIL***

Dans les questionnaires et entretiens réalisés, cinq coordinateurs sur dix-neuf mentionnent l'usage de la culture comme médium. Si nous reprenons le cas de la coordinatrice enseignante de français, elle propose des ateliers de théâtre, poésie ou chants afin d'enseigner la langue de manière plus ludique.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, toutes les raisons qui poussaient à envisager la médiation culturelle comme un facteur d'apprentissage. Dans son article *L'art pour éduquer. La dimension esthétique dans le projet de formation postmoderne*<sup>119</sup>, Alain Kerlan parle de « mobilisation

<sup>118</sup> Thi Ai Lien Pham « Des médiateurs (culturels) dans un centre d'art » in MEI (consulté le 15 juin 2020) [https://mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com\\_split\\_13.pdf](https://mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_13.pdf)

<sup>119</sup> Kerlan, Alain. « L'art pour éduquer. La dimension esthétique dans le projet de formation postmoderne », *Éducation et sociétés*, vol. 19, no. 1, 2007, pp. 83-97.

éducative » de l'art : principe par lequel la présence de l'art serait légitimée par son usage pédagogique. Bien que Jean-Louis Besson dénonçait cette conception dans le cadre du théâtre, nous pouvons considérer que sans cela, la médiation culturelle ne pourrait peut-être pas s'inscrire officiellement dans l'enseignement. De plus, cela renforce l'idée que la culture est importante et qu'une plus grande considération devrait lui être accordée.

Une coordinatrice culturelle explique que « Par des projets culturels, je peux donner aux élèves une autre possibilité de s'exprimer et de travailler, que dans les matières scolaires quotidiennes. »<sup>120</sup>.

Une autre coordinatrice mentionne le fait de percevoir les élèves différemment à travers les projets culturels : les découvrir dans un environnement et rôle différents lui permettrait de changer sa manière de travailler avec eux en se concentrant davantage sur leur profil. Les jeunes ont la possibilité de s'exprimer librement, se发现ent des compétences et sortent du contexte strict scolaire. Cela nous mène au prochain usage de la médiation en tant qu'outil de développement personnel.

#### ***LA MÉDIATION COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL***

Sur base des questionnaires, il a également été évoqué que la coordination culturelle au sein du régime préparatoire était employée afin de favoriser le développement personnel et la prise de confiance en soi. Nous avons vu que cet usage se fait de manière générale dans l'enseignement ; cependant, le public du préparatoire nécessite davantage cette démarche : il s'agit d'un public socialement et scolairement fragilisé.

Une coordinatrice aborde le fait que les activités culturelles ont permis à certains de ses élèves de reprendre confiance en eux et de s'exprimer. Elle donne notamment l'exemple d'une jeune fille qui avait des difficultés à s'exprimer en classe, non pas à cause d'un manque de compréhension, mais suite au rejet et aux moqueries du reste des élèves qui était dû à son poids. Lors d'un projet autour de la danse, avec l'intervention d'une professionnelle, la jeune fille au départ réticente a décidé de danser suite à plusieurs séances. Elle s'est révélée être une très bonne danseuse, ce qui a époustouflé ses camarades. Suite à cela, ils ne l'ont plus catégorisée sur base de son aspect physique, mais l'ont vue comme une danseuse douée. La coordinatrice explique alors que la jeune fille a commencé à s'intégrer au sein de groupes et s'ouvrir davantage, puis a commencé à participer et prendre la

<sup>120</sup> Réponse d'une coordinatrice à la question concernant les raisons de son choix de devenir coordinatrice.

parole en classe. Nous voyons donc l'effet positif de la médiation culturelle, et plus précisément la participation et l'expression, sur l'épanouissement personnel des élèves.

Brenda Miller, une artiste visuelle américaine, évoque le fait que les personnes victimisées et en sentiment d'impuissance face à des structures puissantes gagnent de la confiance et de la confiance en eux à travers les pratiques créatives<sup>121</sup>. Elle parle plutôt d'arts visuels dans les mouvements activistes ; néanmoins, nous pouvons relier cela à l'exemple de la jeune fille : écrasée par le milieu scolaire strict et l'entourage, elle a réussi à s'affirmer à travers la danse. Cette idée est appuyée par les propos des professeurs Michael Murray et Amanda Crummett, qui considèrent que la participation active aux activités artistiques favorisent le développement des compétences grâce à l'expression, ce qui engendre une confiance en eux et un bien-être<sup>122</sup>.

Si les activités artistiques sont favorables au développement des élèves par l'augmentation de leur estime de soi, la démarche de la médiation, qui emmène ces pratiques culturelles dans les écoles, est favorable à cette progression.

### ***LA MÉDIATION COMME OUTIL DU RELATIONNEL***

Nous avons mentionné le changement de perception des jeunes à travers les activités culturelles, qui permettait à la coordinatrice d'adapter son travail ; un autre effet de ce changement est le renforcement de liens sociaux. En effet, si les jeunes s'ouvrent davantage grâce aux moyens expressifs qui leur sont offerts, cela favorise leur ouverture et le rapprochement entre eux, mais également avec l'enseignant.

De plus, en travaillant autour de projets communs, les jeunes sont amenés à collaborer et s'influencer ; si nous reprenons l'idée de Laurence Schmoll sur les activités en coopération, les élèves font de la médiation entre eux.

Un des coordinateurs a mentionné lors d'un entretien que les enseignants de son lycée appréciaient les projets culturels proposés, car cela améliorait le relationnel avec leurs élèves. Jean Caune développe cette idée de lien social dans son article *Repenser la médiation culturelle* : il y explique

<sup>121</sup> Miller, Brenda. "Media art and activism: A model for collective action", in Hofrichter, R. 2000. *Reclaiming the environmental debate: The politics of health in a toxic culture*. Cambridge: MIT University Press, pp. 313-325.

<sup>122</sup> Murray, Michael ; Crummett, Amanda. 'I Don't Think They Knew We Could Do These Sorts of Things'. in *Journal of Health Psychology*, vol. 15, no 5, pp. 777-785.

notamment que « Le concept de médiation doit se concevoir dans la mise en rapport entre un axe horizontal, celui des relations interpersonnelles, et un axe vertical, celui d'un sens transcendental qui oriente les rapports longs. »<sup>123</sup>. Jean Caune révèle que la médiation culturelle perçue en tant que démarche sociale doit participer à la création de liens inscrits dans la collectivité, ils ne doivent pas être éphémères ; les rapports longs seraient ceux qui permettent le vivre ensemble.

Le même coordinateur évoque également une meilleure approche des publics issus de migrations grâce aux projets de coordination ainsi qu'une meilleure insertion de ceux-ci : « Mais je crois que la culture ou la musique surtout, sont un bon outil pour établir une communication par rapport à la barrière de la langue. C'est comme une aide pour nous, que ce soit par la musique, le théâtre. ».

Nous retrouvons la notion d'outil de travail exposée dans le point précédent, le renforcement du relationnel aura également un impact sur l'environnement de travail des enseignants.

Dans son article *La médiation artistique comme moyen de favoriser un processus d'interculturalisation chez les enfants*, Júlia de Freitas Girardi utilise la notion d'interculturalisation. D'après l'auteure, le fait de rencontrer des cultures étrangères inconnues engendre une mise à l'écart de ces individus, d'autant plus s'ils proviennent d'un milieu défavorisé. Elle analyse un projet qui a pour ambition de favoriser le processus d'interculturalisation à travers la médiation culturelle, dans un but de « mobiliser, relier, intégrer et transformer des représentations culturelles ». Le projet d'étude consistait à faire suivre un cycle d'activités culturelles animées par une médiatrice à un échantillon d'enfants. Les résultats ont montré que les jeunes s'appropriaient le patrimoine par la créativité et formaient des liens avec leur milieu quotidien. L'étude a également montré que les enfants qui n'étaient pas familiers au monde culturel nécessitaient l'intervention d'un médiateur.

Un autre aspect important cité par l'auteure est la ritualisation de ces pratiques afin de favoriser un apprentissage sur le long terme. La démocratie culturelle favorise l'appropriation de l'art et nous voyons dans cet exemple que cette assimilation favorise l'insertion de communautés étrangères. La coordination agit de la même manière que ce projet ; toutefois, le but n'est pas de leur faire oublier leur culture, mais plutôt de les aider à créer des liens afin de pouvoir s'intégrer dans le milieu scolaire. La figure du médiateur est indispensable pour l'encadrement de ce public qui est éloigné sur le plan culturel. Ici, elle a une double signification : patrimoine et pratiques culturelles.

<sup>123</sup> <http://cricnord.com/wp-content/uploads/2018/05/REPENSER-LA-MÉDIATION-CULTURELLE.pdf>

### **LA MÉDIATION EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS**

Les projets de coordination semblent ne concerner que les élèves du régime préparatoire, par rapport à tous les effets mentionnés précédemment. Toutefois, les projets peuvent indirectement avoir un effet sur les enseignants ; une coordinatrice considère d'ailleurs que son rôle doit toucher les élèves et les enseignants. Elle évoque l'importance de les faire participer, surtout s'ils sont réticents, car les projets pourraient également avoir un impact sur eux. La démarche de médiation opérée par les coordinateurs est donc en faveur de l'accès culturel pour deux types de publics. Si l'effet recherché est atteint, nous pouvons envisager que l'enseignant va renforcer son rôle de médiateur culturel, car il participera plus activement aux projets et donc encadrera mieux les élèves.

### **LA MÉDIATION POUR RENFORCER L'IMAGE DU LYCÉE**

Un autre effet implicite est le renforcement de l'image du lycée : premièrement, sur l'aspect visible, le projet d'art mural cité par un coordinateur avait pour ambition de rendre l'établissement plus accueillant. Le but n'est donc pas uniquement de créer des projets en faveur des élèves, mais également et plus largement de l'institution.

Plus hypothétiquement, si l'accroissement de la réussite scolaire grâce à la médiation est prouvé, cela aurait un impact sur les statistiques de réussites au sein de l'établissement. La culture favoriserait donc une meilleure image des lycées au sein desquels sont inscrits les projets de coordination culturelle.

### **MAILLAGE EXTERNE**

Dans cette partie, nous aborderons l'impact que la médiation au sein du régime préparatoire peut engendrer en milieu extérieur à l'école: ayant un effet sur les élèves et enseignants, mais également sur les institutions et acteurs culturels.

Comme pour le chapitre précédent, nous allons débuter par énumérer les types de projets identifiés à l'extérieur des écoles ainsi que les avantages et difficultés de ceux-ci. Enfin, nous terminerons par l'analyse des usages et/ou effets de la médiation culturelle par la coordination en externe.

### **PROJETS À L'EXTÉRIEUR**

Les projets en extérieur peuvent partir de la simple visite d'une institution ou d'une ville, à la participation active à un projet. En effet, les coordinateurs peuvent organiser des sorties culturelles et solliciter l'intervention d'un médiateur de type 1, rattaché à l'institution culturelle ; il s'agit souvent d'un membre de l'équipe pédagogique lorsque la visite concerne un public scolaire.

De plus, sur base de la convention signée avec les SCRIPT, les maisons culturelles proposent des projets auxquels participent les élèves. Dans ceux-ci, nous retrouvons à la fois la démocratie culturelle par la participation à divers projets créatifs, mais nous identifions une plus grande présence de la démocratisation comparé aux projets au sein du cadre scolaire. En effet, plusieurs activités en extérieur consistent en des visites de musées, à assister à des spectacles, etc. Il s'agit alors d'une transmission de la culture qui ne nécessite plus la participation.

### ***AVANTAGES ET LIMITES***

Les avantages évoqués par les coordinateurs lors des entretiens sont la découverte du milieu culturel et les bienfaits d'une sortie en-dehors du cadre scolaire. Certains jeunes n'avaient jamais mis les pieds dans un musée ou un théâtre soit par souci financier, soit par manque d'intérêt. Il ne faut pas non plus rejeter le fait que les infrastructures puissent paraître intimidantes. La coordination culturelle permet à ces élèves de franchir le seuil de lieux qu'ils n'auraient peut-être jamais vus sans l'école.

Toutefois, plusieurs obstacles se placent en travers du chemin de la médiation, notamment l'aspect logistique. En effet, contrairement à lorsqu'un atelier en classe dure une heure, puis que les jeunes se rendent à leur prochain cours ; une sortie culturelle de la même durée nécessitera la moitié de la journée. Il faut prendre en compte la préparation, le transport et le retour à l'école ; cet aspect était souvent évoqué, que ce soit dans les entretiens ou les réunions, comme un reproche de la part des enseignants. Cela diminue le taux de sorties possibles afin qu'elles n'empiètent pas davantage sur le programme scolaire.

Une coordinatrice évoque également comme difficulté les problèmes d'adaptation des acteurs culturels par rapport au public du régime préparatoire. Nous avons vu à quel point l'encadrement des médiateurs était important ; cependant, nous pouvons ajouter que celui-ci doit être compréhensible par son public et qu'il s'agit donc de travailler sur la vulgarisation des sujets à présenter. Dans le point sur l'interprétation du rôle des médiateurs, Gellereau et Dufrêne évoquent la mission de « faire savoir » le public, de le former ; puis de « faire comprendre » et donc utiliser la vulgarisation pour faciliter la compréhension.

## **LA MÉDIATION AU SERVICE DE LA DÉCOUVERTE DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES**

La médiation culturelle en-dehors du cadre scolaire favorise la découverte de ce milieu et la participation des jeunes à des activités culturelles auxquelles ils n'auraient peut-être jamais pris part. Nous évoquons le rôle de l'infrastructure dans l'éloignement du non-public : leur aspect imposant et surtout prestigieux empêche souvent des publics de franchir leur porte. La médiation culturelle au sein des écoles va donc permettre d'accompagner ces élèves, de briser la frontière causée par l'architecture et de faciliter leur entrée dans ce monde.

Dans son article *Le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux arts*<sup>124</sup>, Philippe Coulangeon reprend la notion de classe sociale déterminant l'accès à la culture. Il met d'ailleurs ces inégalités en lien avec le diplôme de parents d'élèves : ces études démontrent que les enfants de bacheliers fréquentent davantage de lieux culturels, que les enfants de parents non-bacheliers. De plus, les enfants de cadres ont une propension encore plus forte. L'auteur considère alors que l'école possède un rôle considérable dans l'accès à la culture et le développement de pratiques culturelles. Il explique également l'importance du rôle de l'école par le fait qu'elle soit un lieu d'apprentissage, mais également de socialisation : c'est en milieu scolaire que les caractères et pratiques peuvent se former sur base de l'influence entre pairs. D'après Bourdieu dans « La Distinction », les élèves de milieux populaires tendraient à se laisser influencer par « les héritiers » et finiraient par adopter leurs comportements culturels.

Au sein du régime préparatoire, cette vision est plus compliquée étant donné que la majorité des élèves proviennent de milieux populaires ; l'intérêt des enseignants et l'encadrement par un médiateur sont donc des critères nécessaires afin de permettre aux élèves de se laisser influencer. Pierre Bourdieu ajoute qu'il ne suffit pas de donner l'accès à la culture, que cela n'aura pas d'impact sur les goûts, mais que si l'école développe « des attitudes cultivées, permanentes, généralisées et transposables à des domaines étrangers à l'enseignement reçu », elle favorisera un développement de pratiques. Trois coordinatrices utilisent la métaphore de la graine qu'elles planteraient dans la tête des élèves, avec pour ambition de voir germer un intérêt pour la culture dans le futur.

Aline Weber explique également ironiquement la motivation des institutions culturelles pour collaborer aux projets, car elles voient les clients potentiels. Cette raison est tout à fait valable, car

<sup>124</sup> Coulangeon, Philippe. « Le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux arts », *Revue de l'OFCE*, vol. no86, no. 3, 2003, pp. 155-169.

toujours d'après Pierre Bourdieu, les institutions ont besoin du soutien de l'école. Or, si la médiation culturelle en milieu scolaire favorise le développement de pratiques culturelles, le public potentiel pour les institutions va également augmenter. En participant aux projets, ils encouragent la démarche de médiation culturelle et ses effets pourraient leur être bénéfiques.

En chiffres, une étude de 2018 menée par DEPP-MENJ<sup>125</sup> et le DEPS-MC<sup>126</sup> en France a montré que trois élèves sur quatre avaient été touchés par au moins une action ou un projet d'éducation culturelle au sein des établissements français. Les chiffres révèlent une distinction entre le premier degré et le collège qui serait déterminée par quatre variables : la caractéristique de l'école, l'ancienneté des enseignants, l'organisation de l'éducation artistique et la présence d'une coordinateur ou d'un référent culturel dans les écoles. Celles qui nous intéressent dans l'étude du rôle des coordinateurs sont donc les deux dernières. L'étude montre que les établissements disposant d'un programme d'éducation culturelle et d'un coordinateur ou référent culturel touchent plus d'étudiants que les autres.

Nous voyons donc que le fait de développer des projets culturels dans les écoles et de faire intervenir un médiateur favorise l'impact de ceux-ci sur les jeunes. Bien que l'étude ne mentionne pas le profil des jeunes, cela pourrait également valoir pour les élèves du préparatoire, tout en tenant compte de leur éloignement.

Je terminerai cette partie par une citation d'une coordinatrice concernant l'importance qu'elle accorde au rôle du coordinateur culturel :

« Chaque humain est un artiste selon Joseph Beuys. Je le cherche dans chaque jeune. Chaque élève mérite être écouté et vu avec tous les difficultés et incompétences. L'Art est la philosophie et la communication utilisant d'autres moyens- L'Art est un trésor caché, je suis là pour "ouvrir la cave d'Ali Baba"».

### ***L'IMPACT DE LA MÉDIATION SUR LA FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS***

Enfin, un dernier effet de la médiation culturelle identifié est son influence sur le taux de fréquentation d'institutions culturelles. Tout d'abord, nous avons vu que le développement de pratiques culturelles encourageraient cette évolution sur le long terme. Néanmoins, plus directement, le fait de proposer des activités et projets aux écoles a un impact plus rapide, mais à court terme, car si le suivi n'est pas assuré, rien ne garantit la fidélisation d'un public « captif ». En collaborant avec les coordinateurs culturels et en développant la médiation culturelle à destination

<sup>125</sup> La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

<sup>126</sup> Le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture.

du public scolaire par des projets réguliers, les institutions ont plus de probabilité de voir une légère augmentation sur leur chiffres de fréquentation. Une étude parue dans le bulletin de l'Observatoire du loisir de l'Université de Laval décrit la médiation culturelle comme « une stratégie favorisant la fréquentation des institutions culturelles ». Les auteurs expliquent que les projets de médiation développés au sein des institutions s'adressent surtout aux personnes âgées, pour favoriser une transmission entre les générations (cf. Héritage culturel), mais principalement aux jeunes ou non-public dans le but de former des nouveaux publics.

« De cette manière, il semble probable de croire que si les médiateurs culturels peuvent faire vivre une expérience optimale aux visiteurs, ils favorisent une fidélisation de l'institution menant à une souhaitable récurrence des activités culturelles ou, du moins, à une curiosité plus active pour les activités culturelles ».<sup>127</sup>

### **LIMITES DE LA COORDINATION CULTURELLE**

---

Nous pouvons identifier plusieurs limites de la coordination culturelle qui risquent de réduire les impacts désirés. Tout d'abord, nous abordions le manque de motivation de certains enseignants menant parfois au refus de participer aux activités. Cette attitude risquerait de maintenir les inégalités entre les différentes classes. Le même problème est identifiable dans le fait que le projet de coordination ne soit inscrit que dans 17 lycées, alors que le pays en compte 37 publics. L'accès est donc accordé à une partie des élèves du préparatoire et ne s'étend pas au niveau national.

Enfin, le dernier point est le manque de moyens pour mesurer les impacts de la coordination culturelle. Il paraît essentiel de pouvoir réaliser des enquêtes afin de montrer les points positifs de la médiation culturelle en milieu scolaire ; ou au contraire de la renforcer si les résultats ne sont pas positifs.

<sup>127</sup> [http://bel.uqtr.ca/id/eprint/1770/1/Bulletin\\_Vol.9\\_No.11.pdf](http://bel.uqtr.ca/id/eprint/1770/1/Bulletin_Vol.9_No.11.pdf)

**CONCLUSION GÉNÉRALE:**

LA MÉDIATION CULTURELLE DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS  
BELGES ET LUXEMBOURGEOIS

## **SYNTHESE DE L'ÉDUCATION CULTURELLE EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG :**

### ANALYSE COMPARATIVE SOUS LA PROBLEMATIQUE DE LA MÉDIATION CULTURELLE

Au travers des deux « systèmes » décrits précédemment, les dispositifs de médiation culturelle s'avèrent multiples et variés. Dans la synthèse ci-suiv, il s'agira d'expliciter en quoi la médiation culturelle est implicitement inscrite au sein des projets d'éducation culturelle, que ce soit en FW-B ou au Luxembourg. Il sera question de comparer les deux systèmes en mettant en lumière les points communs, sur base des notions et projets présentés antérieurement; de ressortir les éventuelles distinctions mais surtout d'aborder leurs enjeux. En effet, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail, intégrer la culture à l'école ne répond pas qu'à un seul objectif, mais ceux-ci sont multiples. Les projets seront analysés et comparés sous le prisme de la médiation culturelle et nous nous baserons sur la notion du tiers de la médiation.

La médiation culturelle, et plus précisément dans le contexte scolaire, semble bien présente dans les esprits des pouvoirs publics au Grand-Duché du Luxembourg ; bien que la notion ne soit pas encore entièrement développée dans le pays. Elle est évoquée dans la description des projets du SCRIPT ainsi que dans les objectifs du plan de développement culturel. En Belgique, il n'en est fait mention dans aucun des écrits, concernant le Pacte d'Excellence, analysés; alors que ses projets s'y inscrivent tout à fait. Est-ce que le fait que « la médiation culturelle » soit employée, explicitement, en tant que terme, au Luxembourg a une incidence sur les pratiques et sur les conceptions ? Autrement dit, est-ce que le fait de mobiliser ce terme traduit une appartenance ou une réflexion particulière qui n'existerait pas en Belgique, du moins, dans le monde de l'éducation ?

Les différents projets présentés dans l'enquête de terrain nous illustrent de quelle manière la médiation culturelle pourrait s'inscrire au sein de l'enseignement, mais également quels en sont, ou seraient, les bénéfices. Il s'agira donc dans cette dernière partie de conclure notre travail en intégrant la notion de médiation culturelle dans les orientations du PECA et dans les projets d'éducation culturelle au Luxembourg.

Parmi les points communs entre le deux systèmes, nous retrouvons l'ambition d'accorder un accès égalitaire à la culture, et ce pour tous les niveaux d'enseignement. Le PECA envisage d'étendre le parcours du fondamental au secondaire en créant un cours spécifique et en y accordant une tranche horaire. Au Luxembourg ceux-ci sont déjà intégrés dans les programmes scolaires, cependant l'inégalité n'en est pas pour autant contrée, comme nous pouvons le voir avec le cas des élèves du

niveau préparatoire. L'intervention d'un tiers, dans ce cas, par la figure du coordinateur culturel paraît indispensable.

Les objectifs se rejoignent également entre les deux pays, en effet l'acquisition de connaissances, le développement de pratiques culturelles et la mise en lien entre les secteurs culturels et éducatifs sont évoqués au sein des deux. Se présente alors la problématique des enjeux de l'intégration d'une médiation culturelle au sein de l'enseignement : quels en seraient les bénéfices, autrement dit, de quelle manière pourrait-elle y légitimer sa place et pourquoi cela s'inscrit dans une problématique institutionnelle ?

Pour répondre à ces questions, la notion de tiers servira à structurer l'analyse des orientations et enjeux des projets d'éducation culturelle.

Nous pouvons ressortir trois types au sein des différents projets :

- Le tiers « institutionnel » : nous pouvons envisager les différents projets d'ordre politique, visant à établir un lien entre les secteurs culturels et éducatifs, en tant que dispositif de médiation qui constituera un pont entre les deux mondes. Des collaborations entre les ministères culturels et d'éducation peuvent être identifiées; ceux-ci permettant d'assurer une transversalité entre les deux secteurs. Il s'agit notamment du « plan de développement culturel (KEP) », de projets et groupes interministériels ou de la mise en place d'une cellule de gestion du PECA.
- Le tiers « humain » : il représente l'acteur de la médiation, autrement dit la figure du médiateur culturel. Il pourrait être identifiable dans le rôle de l'enseignant, du référent culturel ou du coordinateur. Nous pouvons différencier notamment deux types de médiateurs : provenant de l'école et ceux qui viennent des institutions culturelles. Il serait donc intéressant d'analyser en quoi leurs objectifs pourraient se rejoindre ou au contraire différer.
- Le tiers « objet » : nous pouvons envisager des objets ou dispositifs comme exerçant un rôle de médiation, il s'agira par exemple de la notion de culture ou d'art comme « médium » au service de l'enseignement.

## TIERS INSTITUTIONNEL

La médiation culturelle en milieu scolaire peut être envisagée comme créatrice de nouveaux liens entre deux secteurs et les deux ministères. En effet, le projets d'éducation culturelle des deux pays visent à mettre en lien le monde éducatif et le monde culturel en encourageant des collaborations entre les institutions intersectorielles. Que ce soit par l'organisation de sorties culturelles ou l'invitation d'artistes dans les écoles : le rôle de la médiation, et du médiateur, est de créer un lien entre les deux milieux.

Dans le cadre du PECA, le tiers institutionnel qui remplira cette fonction sera cellule culture-enseignement du Ministère, qui pour rappel devra gérer la diffusion des informations entre le monde culturel et scolaire. La cellule propose déjà une plateforme contenant des dispositifs et outils servant à faciliter le travail des enseignants dans le cadre de l'éducation culturelle, pour l'instant non-obligatoire. Ces missions se retrouvent également au sein du travail du SCRIPT au Luxembourg : les deux systèmes présentent donc également des similitudes dans la gestion et le suivi de l'éducation culturelle. Les plateformes mises en place pour favoriser le partage d'informations entre les deux secteurs, comme le site Kulturama.lu ou Culture-Enseignement.be, constituent de réels outils de médiation intersectorielle.

L'intervention des institutions politiques et la création de plateformes permet donc d'opérer un suivi des projets mis en place, de centraliser les informations et d'ainsi favoriser une transversalité entre les deux secteurs.

Enfin le rôle du tiers institutionnel pourrait-il être envisagé comme celui d'un médiateur : opérant un lien entre l'école et le monde culturel ? Le travail du SCRIPT pourrait apporter des éléments de réponse à cette problématique.

## LE SCRIPT MÉDIAUTEUR CULTUREL?

Nous avons vu, dans l'analyse des projets du SCRIPT, que l'outil principal de la médiation culturelle, au sein de ceux-ci, était le loisir. Les dispositifs mis en place comptaient de multiples médiateurs, s'étendant des enseignants aux acteurs culturels, en passant par les concepteurs de projets et même les pairs (élèves) entre eux. Néanmoins, nous pourrions également considérer le SCRIPT comme un médiateur culturel. Cette analyse s'inspire de l'article *Comment le ministère de la*

*culture fait-il de la médiation culturelle* paru en 2018 dans la revue *l'Observatoire*<sup>128</sup>. La notion de médiation culturelle apparaît dans les démarches du SCRIPT, mais comment serait-il possible d'imaginer son rôle en tant que médiateur ? Si nous partons de l'explication fournie par Maryline Leplace et Ariane Salmet, qui attestent que « par certaines politiques qu'il conduit, le ministère joue bel et bien un rôle de médiateur qui facilite la rencontre et la mise en relation. » ; nous pouvons présumer qu'à travers les initiatives et supports que le SCRIPT met en place (dans le but de favoriser la démocratisation et la démocratie culturelle) il agit bel et bien en tant qu'intermédiaire.

Les auteures considèrent que la médiation opérée par le ministère (dans leur cas culturel) a pour mission de faire connaître l'existence des offres culturelles au public qui n'est pas encore au courant, et ce en passant également par le milieu scolaire. Le SCRIPT possède une mission proche de celle-ci, hormis que sa démarche est entièrement concentrée au sein du système éducatif, étant donné son appartenance au ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, le rôle du ministère de la Culture n'est pas à exclure au sein de l'éducation artistique, car comme les auteures l'évoquent : « Tout ne se joue pas à l'école ». Nous avons vu que la collaboration interministérielle est indispensable dans cette démarche ; nous n'avons donc pas qu'un médiateur au niveau des pouvoirs publics, mais bien deux, travaillant en étroite coopération.

## **LE TIERS INSTITUTIONNEL FAVORISE LA PROMOTION DE LA CULTURE**

---

La promotion de la culture fait partie, dans les deux niveaux de l'enseignement luxembourgeois, des piliers de la stratégie du SCRIPT, qui est de favoriser l'accès égalitaire dans les différents niveaux de l'enseignement. Le Ministère de l'Éducation Nationale évoque également les objectifs visés par l'intégration d'une éducation culturelle : il s'agit avant tout d'offrir l'accès à la culture et à la création artistique aux élèves, et ce au sein des deux niveaux d'enseignement du pays (fondamental et secondaire). Cet apprentissage ne doit cependant pas uniquement être passive (transmission de savoirs > démocratisation culturelle), mais également favoriser la participation active aux projets et activités (l'initiation aux pratiques > démocratie culturelle).

Le ministère s'est également rendu compte de l'importance de garantir une accessibilité culturelle pour tous et a adopté une approche, nommée « stratégie holistique en matière de promotion culturelle », reposant sur trois fondements :

- « Proposer une offre diversifiée de projets, d'initiatives et de programmes en lien avec la culture (arts plastiques, musique, théâtre, patrimoine, littérature, etc.) ;

<sup>128</sup> Laplace, Maryline, et Ariane Salmet. « Comment le ministère de la culture fait-il de la médiation culturelle ? », *L'Observatoire*, vol. 51, no. 1, 2018, pp. 16-18.

- Assurer l'accès à la culture à différents niveaux d'enseignement ;
- Englober l'éducation culturelle aussi bien par l'enseignement de la culture que par l'encouragement de la créativité des élèves. »<sup>129</sup>

Ces aspects répondent aux enjeux de l'extension du parcours au sein des différents niveaux d'enseignement tel qu'il a été envisagé dans le cadre du PECA. Renforcer le lien entre la culture et l'école, grâce à l'éducation culturelle permettrait non seulement de réduire les inégalités d'accès ; mais cela favoriserait également une augmentation de pratiques culturelles et de fréquentations d'institutions.

### **TIERS HUMAIN**

Le PECA aborde le rôle de l'enseignant, mais également de référents culturels : l'analyse comparative s'intéressera ici aux enjeux de ces « médiateurs culturel ».

Tout d'abord nous pouvons imaginer le travail du référent culturel comme celui du coordinateur dans la voie préparatoire : les deux tiers mettent en relation les acteurs culturels et le public scolaire. La différence avec le Luxembourg est que le référent ne concernerait pas uniquement les élèves d'une orientation scolaire mais l'entièreté de la FW-B ; de plus il pourrait provenir du monde scolaire mais également du culturel. Dans ce deuxième cas de figure, les référents pourront être pensés comme des médiateurs de type 3, selon la typologie de Dufrêne et Gellereau, qui sont pour rappel des médiateurs attachés à une institution non-culturelle. Bien que la provenance des référents ne soit pas précisée, il pourrait s'agir de deux types: issus d'une institution culturelle (Type 1), ou d'un territoire (Type 2). Cependant, une chose est sûre, du moment où ils sortent de leur milieu afin d'emmener la culture dans une institution non-culturelle ils deviennent des médiateurs de type 3.

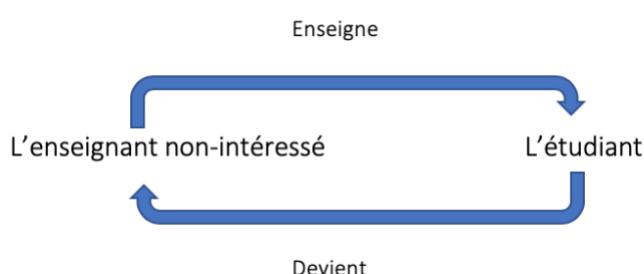
Le rôle du professeur devrait également être pensé comme celui d'un médiateur culturel, néanmoins n'étant pas issu du monde culturel, nous ne pouvons pas le placer dans une typologie. C'est également son origine non-culturelle qui rend sa mission plus difficile : il endosserait un rôle supplémentaire, non plus de transmetteur de savoirs, mais plutôt d'intermédiaire entre les élèves et le monde culturel ; de plus il doit pouvoir assurer une transversalité entre la culture et les autres matières.

<sup>129</sup> L'éducation culturelle dans l'enseignement luxembourgeois, in SCRIPT

Les compétences du tiers humain paraissent également importantes pour assurer le fonctionnement de la médiation culturelle dans le système luxembourgeois: la qualité de l'enseignement culturel dépend de la personne par laquelle il est transmis. Pour rappel, dans le niveau du secondaire, la réforme du système éducatif luxembourgeois datant de 2010 évoque l'obligation d'être diplômé dans une discipline artistique ou culturelle afin d'exercer sa profession. Cet aspect constitue un trait distinctif par rapport aux projets du PECA qui prévoit pour l'instant de laisser les cours à la charge des enseignants titulaires, bien que la mise en place d'une formation soit prévue.

La problématique des compétences, au Luxembourg, se situe donc plutôt au niveau de l'enseignement fondamental : il y a donc un risque, dans le cadre du PECA, de se retrouver avec le même schéma qu'au Grand-Duché. Les matières sont prises en charges par différents profils d'enseignants, ne portant pas tous le même regard et intérêt sur la culture. Le risque d'inégalités entre les classes persisterait donc toujours, c'est pour cette raison que les deux pays envisagent la spécialisation culturelle au sein des formations d'enseignants. L'importance de la formation paraît donc indispensable pour assurer une bonne médiation culturelle et le préparer à ce nouveau rôle.

Toutefois une question persiste : dans le cas d'un enseignant n'ayant pas d'intérêt pour ces matières, serait-il la figure adéquate pour cette mission et ce même en leur proposant une formation culturelle ? La théorie de l'effet générationnel, développée par Olivier Donnat<sup>130</sup>, est à tenir en compte, car il sera peut-être complexe d'imposer des pratiques culturelles et artistiques à quelques enseignants n'en ayant jamais acquises durant leur enfance et adolescence. C'est pour cette raison également qu'il est essentiel de renforcer l'enseignement culturel dans les écoles afin d'engendrer un goût pour les pratiques culturelles dès la jeunesse. En tenant compte une fois de plus des compétences de ces intermédiaires pour éviter un effet circulaire.



<sup>130</sup> L'effet générationnel entend qu'il serait difficile de commencer des pratiques culturelles à un âge avancé si une personne n'a pas été approchée de la culture dans son enfance. L'auteur illustre cette analyse par la pratique de la lecture.

La charge étant assez importante, les pouvoirs publics luxembourgeois proposent, dans le niveau fondamental, l'intervention d'acteurs extérieurs pour tenir les cours d'éducations musicales et d'arts plastique ; nous pouvons également les mettre en lien avec la figure de « référents » culturels évoqués dans le PECA, qui faciliteraient le travail des enseignants.

Ce référent devrait toutefois apporter une aide mais ne pourrait pas remplacer le travail du professeur : en effet celui-ci connaît le mieux son public, de plus nous avons vu que la médiation culturelle pouvait renforcer le relationnel. Parmi les témoignages des coordinateurs culturels interrogés, nous retrouvions d'ailleurs l'évocation de ce rapprochement aux élèves grâce aux activités culturelles.

Les enseignants, référents culturels ou tout tiers humain intervenant pour un public scolaire, représentent de nouveaux acteurs de la médiation culturelle dans les écoles.

### **TIERS OBJET**

Le dernier objectif qui conclura ce travail et que nous retrouvons à la fois dans le PECA et fortement présent dans l'enseignement luxembourgeois est la transversalité de l'éducation culturelle. Que ce soit par sa mission de favoriser la réussite scolaire ou de renforcer le relationnel : la médiation culturelle nécessite divers outils, dont certains que nous avons analysés dans les projets du SCRIPT, par exemple la musique ou le théâtre.

L'intégration de la culture que ce soit en FW-B ou au Luxembourg doit avoir un impact sur l'entièreté du programme scolaire. Elle ne doit donc pas uniquement être intégrée comme divertissement mais doit pouvoir œuvrer en faveur des autres matières, il semblerait que ce soit cet enjeu qui justifie en grande partie sa place au sein de l'enseignement. La médiation culturelle se situe donc ici dans la notion de « médium », pour laquelle les pratiques culturelles seront les tiers objets, les outils qui l'aideront à atteindre sa finalité, que ce soit d'apprentissage ou de lien social.

Le PECA aborde la transversalité de l'enseignement culturel qui s'étendra aux autres matières. Au Luxembourg, cette transversalité est également présente, notamment dans le cadre du projet « La culture au service de la réussite scolaire » ; mais elle est également officiellement mentionnée dans les projets du plan de développement culturel. Il y est inscrit que la culture ne devra plus uniquement être envisagée comme matière à enseigner, mais désormais également comme médium d'apprentissage. La médiation n'a plus comme finalité principale la transmission, ni la création, mais peut être perçue comme « outil » d'apprentissage. Celle-ci se rapproche de la forme de

médiation pédagogique<sup>131</sup>, exposée par Jean Davallon, dans *La médiation : la communication en procès ?*, au cours de laquelle le tiers « implique aussi une régulation des interactions éducatives pour que la relation apprenant-savoir soit effective et aboutisse à un apprentissage ». L'auteur précise également que le rôle de tiers peut être assuré par des formateurs (tiers humain), mais également par des dispositifs (tiers objet) : dans le cadre des parcours d'éducation que nous étudions, nous pouvons envisager les pratiques culturelles comme occupant cette position.

Étant encore en phase d'élaboration, le PECA ne mentionne pas tous les outils qui serviront à assurer cette transversalité. Par contre il évoque un portfolio individuel ; que nous ne retrouvons pas au Luxembourg, et un référentiel de compétence, qui tiendra compte de cette transversalité ; comme outils qui serviront à implanter la culture à l'école.

Par les projets du SCRIPT il a toutefois été possible d'illustrer quels dispositifs pourraient répondre aux enjeux de réussite scolaire et être considérés comme des tiers objets. Nous avons cité et analysé les pratiques culturelles telles que la musique ou le théâtre, cependant nous ne pouvons pas mettre de côté la méthode du « jeu », employée dans la plupart des projets comme outil accompagnant la médiation.

## **LE JEU COMME TIERS OBJET DE LA MÉDIATION**

---

Pour comprendre cette méthode de médiation, employant le jeu comme outil éducatif, nous pouvons aller chercher du côté de la médiation « ludo-éduquante »<sup>132</sup> développée dans le cadre de jeux-vidéos éducatifs ; celle-ci s'applique également au jeu en général. Laurence Schmoll<sup>133</sup>, spécialiste en didactique des langues, distingue la médiation d'un point de vue interactionniste, qui nécessite l'intervention d'un tiers humain, de celle qui a recours à la technologie (tiers objet). Dans la vision interactionniste, elle ajoute tout de même que le tiers peut être matériel, si celui-ci remplit un rôle d'enseignement. D'après l'auteure, la médiation est présente s'il y a interaction, entre le concepteur et le joueur à travers le support, intentionnelle ou non<sup>134</sup>. Elle est considérée comme intentionnelle si des interpellations, dialogues sont placés dans le jeu : dans les projets du SCRIPT,

<sup>131</sup> Notion attribuée au psychologue russe Lev Vygotski, qui avait une approche dialectique de la médiation et de la culture.

<sup>132</sup> Notion développée par Julian Alvarez, développeur de Serious Games, afin de désigner la relation entre le jeu et l'apprentissage.

<sup>133</sup> Laurence Schmoll, « Questionner la médiation ludoéducative au sein d'un espace ludoéduquant », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne], 15-3 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/3279> ; DOI : 10.4000/rdlc.3279.

les « jeux » étant souvent en présence physique et réalisés entre un intermédiaire et un public, cette interaction intentionnelle est davantage visible.

Une autre notion évoquée par Schmoll est la médiation par un enseignant ou un moniteur : le jeu deviendrait un support dans le cas où il s'inscrit dans une dimension pédagogique et s'il est encadré par un médiateur. Les projets au sein de l'enseignement s'inscrivent à l'unanimité au sein de ce concept, car nous avons vu l'importance accordée à la figure de l'enseignant, à sa formation, ainsi qu'au matériel mis à sa disposition pour garantir le succès de son nouveau rôle.

Nous venons donc de voir en quoi le jeu pourrait être considéré comme « tiers objet » de la médiation culturelle. Nous terminerons par la présentation d'un enjeu de ce tiers qui est l'apprentissage par le jeu. Autant que la culture doit justifier sa place dans l'enseignement, lorsque celle-ci est alliée au jeu il faudrait que celui-ci possède une fonction pédagogique.

L'usage de la médiation culturelle par le jeu, ou autrement dit la médiation « ludo-éduquante » impliquerait une intégration d'éducation informelle<sup>135</sup> au sein de l'école traditionnelle.

#### L'éducation informelle

L'apprentissage par le jeu fait partie des principes structurant l'éducation informelle : celle-ci se différencie de l'enseignement formel ou classique qui reste encore limité à une transmission de savoirs d'enseignant à élèves. Dans le non-formel, l'apprentissage passe par des pratiques quotidiennes, il n'y a donc plus de rupture entre le monde scolaire et la vie de tous les jours. Cette notion s'est implantée depuis plusieurs années au Grand-Duché, et ce même dans l'enseignement traditionnel, néanmoins nous la retrouvons également dans certaines écoles en Belgique. Nous pouvons citer comme exemple de démarches, les classes flexibles : qui consistent en l'aménagement de salles plus « confortables », ce qui favoriserait l'apprentissage<sup>136</sup>.

Gilles Brougère<sup>137</sup>, dans son article *Jeu et loisir comme espaces d'apprentissages informels*<sup>138</sup>, présente le jeu comme n'étant pas une activité éducative, mais qui pourrait plutôt engendrer des expériences à effets éducatifs. L'auteur met en lien cette idée avec l'analyse de Norbert Elias et Eric Dunning, d'après qui « les activités de loisir (spectacle, sport, jeu, etc.) ont un caractère mimétique, permettant de produire de l'excitation et de l'émotion, souvent dans un contexte de sociabilité ». Brougère lie cette idée au fait qu'à travers le divertissement et l'émotion suscitée, les comportements pourraient être manipulés, de même que les significations extérieures ; ce qui pourrait impacter l'apprentissage.

<sup>135</sup>

<sup>136</sup> <https://naitreetgrandir.com/blogue/2019/11/05/classes-flexibles-pour-mieux-apprendre/> (consulté le 8/07/2020)

<sup>137</sup> Professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris XIII

<sup>138</sup> Brougère, Gilles. « Jeu et loisir comme espaces d'apprentissages informels », *Éducation et sociétés*, vol. n° 10, no. 2, 2002, pp. 5-20.

Néanmoins, il précise que ce n'est pas toujours expérimenté par tout le monde, surtout si ce n'est pas le but premier du jeu. Pour les intégrer dans les écoles, il précise le besoin de « formaliser » ces activités de loisir afin de leur donner une dimension éducative.

L'auteur explique que le jeu favoriserait notamment l'accès à l'apprentissage : comme nous avons vu au sein des projets du SCRIPT, les enseignants peuvent utiliser par exemple le théâtre ou la musique pour améliorer l'apprentissage d'une langue.

Gilles Brougère précise tout de même qu'il ne faut pas exclure le risque que l'activité soit détournée par l'enfant et employé uniquement dans sa dimension de loisir. Il précise donc que l'intervention d'un encadrant est presque indispensable : nous retrouvons donc une fois de plus l'importance de la présence d'un tiers humain, du médiateur.

## CONCLUSION

La médiation culturelle au sein de l'éducation peut donc être envisagée sous différentes formes et à travers divers tiers. Ses enjeux sont multiples et peuvent être à la fois favorables au public scolaire (élèves et enseignants), mais également au monde culturel grâce au développement de pratiques culturelles. Nous avons également vu dans l'analyse des projets du SCRIPT que la médiation à l'école pouvait renforcer la conservation et la transmission du patrimoine du pays ; donc elle aurait un impact bénéfique au niveau national.

Le destin de la culture au sein de l'enseignement repose entre les mains des pouvoirs publics avant même d'envisager le rôle de l'enseignant ou du médiateur. Il s'agit d'une problématique politique car elle concerne autant l'individu citoyen que le pays : notamment par le développement d'institutions culturelles mais également le taux de réussite scolaire.

Le rôle de l'école en intégrant la culture au sein de son programme est donc de favoriser de multiples développements: de la personne, du cognitif, de la réussite scolaire, de pratiques culturelles, du patrimoine et plus généralement de la promotion de la culture. Cette démarche est donc autant bénéfique pour le milieu scolaire et son public, que pour le développement du secteur culturel. Comme le pensait Pierre Bourdieu, le monde culturel a besoin de l'appui des écoles.

## BIBLIOGRAPHIE

Bourdieu Pierre. L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. In: Revue française de sociologie, 1966, 7-3. Les changements en France. pp. 325-347

Kox, Joe. « Kulturentwicklungsplang » eBook 1.0 - Septembre 2018 Volume 3

Alten, Michèle. « Musique scolaire et société dans la France de la Troisième République », in *Trema* [En ligne]

Bouttemont de, Cécile « Le système éducatif belge », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2004, p.1

« La Communauté française de Belgique », in *Confemen* au quotidien, août-septembre 2002, n° 54. Thuriet, Élisabeth « L'école en Belgique » in *Les cahiers pédagogiques*, n° 425, juin 2004, p. 52.

« Pacte pour un enseignement d'excellence ». Avis n°3 du Groupe central, 7 mars 2017 réformant l'enseignement en FW-B. (Consulté le 15 décembre 2019)

« Pacte d'excellence – Synthèse des travaux de la première phase du Pacte » Avis du Groupe central juillet 2015

Ouvrage collectif, «*De Kolléisch 2017*»; 2 volumes; Luxembourg (éditions de l'Athénée), à paraître début 2018.

« Le gouvernement de Blochausen » in « *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848* ». Service Information et Presse, 2011

Thewes, Guy. « Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 » in Service information et presse du gouvernement, 2011, p.45

Bourdieu, Pierre. L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture. In: Revue française de sociologie, 1966, 7-3. Les changements en France. pp. 325-347

Kox, Joe. « Kulturentwicklungsplang » eBook 1.0 - Septembre 2018 Volume 3

Dufrêne, Bernadette et Michèle Gellereau, « La médiation culturelle : Enjeux professionnels et politiques » dans *Hermès*, n° 38, 2004, pp. 199-201

Chaumier, Serge et François Mairesse, « La médiation culturelle », Paris, Armand Colin, coll. « Collection U », 2013, p. 28.

Scieur, Philippe et Damien Vanneste, Jean-Gilles Lowies « La médiation artistique et Médiation artistique et culturelle : cadrage théorique et approche sociologique » in Observatoire des politiques culturelles, p. 10

Draelants, Hugues et Magali Ballatore, « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique », in *Revue française de pédagogie*

Galbaud, Diane, et Christine Leroy. « La relation enseignant-élève, source de motivation », , *La motivation*. Ouvrage collectif. Editions Sciences Humaines, 2017, pp. 59-60.

Thi Ai Lien Pham « Des médiateurs (culturels) dans un centre d'art » in MEI (consulté le 15 juin 2020) [https://mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com\\_split\\_13.pdf](https://mei-info.com/wp-content/uploads/revue19/ilovepdf.com_split_13.pdf)

Kerlan, Alain. « L'art pour éduquer. La dimension esthétique dans le projet de formation postmoderne », *Éducation et sociétés*, vol. 19, no. 1, 2007, pp. 83-97.

Miller, Brenda. “Media art and activism: A model for collective action”, in Hofrichter, R. 2000. *Reclaiming the environmental debate: The politics of health in a toxic culture*. Cambridge: MIT University Press, pp. 313-325.

Murray, Michael ; Crummett, Amanda. 'I Don't Think They Knew We Could Do These Sorts of Things'· in *Journal of Health Psychology*, vol. 15, no 5, pp. 777-785.

Coulangeon, Philippe. « Le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux arts », *Revue de l'OFCE*, vol. n°86, no. 3, 2003, pp. 155-169.

Laplace, Maryline, et Ariane Salmet. « Comment le ministère de la culture fait-il de la médiation culturelle ? », *L'Observatoire*, vol. 51, no. 1, 2018, pp. 16-18.

Laurence Schmoll, « Questionner la médiation ludoéducative au sein d'un espace ludoéduquant », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne], 15-3 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/3279> ; DOI : 10.4000/rdlc.3279.

Brougère, Gilles. « Jeu et loisir comme espaces d'apprentissages informels », *Éducation et sociétés*, vol. n° 10, no. 2, 2002, pp. 5-20.

Dubé, France, et Chantal Ouellet. « Apprenants en difficulté en littératie : enseignement et apprentissage. Présentation du dossier », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 76, no. 4, 2016, p. 5.

Zedda, Paolo « La langue chantée : un outil efficace pour l'apprentissage et la correction phonétique », *Recherches en didactique des langues et des cultures* [En ligne]

Moussard, Aline, Françoise Rochette, et Emmanuel Bigand. « La musique comme outil de stimulation cognitive », *L'Année psychologique*, vol. vol. 112, no. 3, 2012, pp. 499-542.

Besson, Jean-Louis. « Le théâtre à l'école, entre art et pédagogie », *Études théâtrales*, vol. 34, no. 2, 2005, pp. 21-26.

## **WEBOGRAPHIE ET DÉCRETS**

---

« Une étude sur l'alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles », in portail FW-B (consulté le 25 janvier 2020) [http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail\\_article&no\\_cache=1&tx\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Baction%5D=show&tx\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx\\_cfwarticlefe\\_cfwarticlefront%5Bpublication%5D=2708&cHash=9d055507adeccceadce6658b0c09f8d6b](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwarticlefe_cfwarticlefront%5Baction%5D=show&tx_cfwarticlefe_cfwarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwarticlefe_cfwarticlefront%5Bpublication%5D=2708&cHash=9d055507adeccceadce6658b0c09f8d6b)

« Bouger les lignes » Coupole Alliance Culture-École. Janvier 2017 dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. [http://www.laconcertation-asbl.org/IMG/pdf/2017-01\\_alliance\\_culture-e\\_cole\\_synthe\\_se\\_finale.pdf](http://www.laconcertation-asbl.org/IMG/pdf/2017-01_alliance_culture-e_cole_synthe_se_finale.pdf) (consulté le 19/06/2020)

« Apprentissages », in Éducation nationale, Enfance et Jeunesse (consulté le 3 mars 2020) <https://men.public.lu/fr/fondamental/apprentissages-evaluation/apprentissages.html>

« La culture au service de la réussite: l'avenir d'une expérimentation », in Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (consulté le 20 mars 2020)  
[https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes\\_actualites%2Bcommuniques%2B2015%2B07-juillet%2B09-culture-reussite.html](https://menej.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2015%2B07-juillet%2B09-culture-reussite.html)

« Éducation culturelle », in Éducation nationale, Enfance et Jeunesse (4 février 2020)  
<https://men.public.lu/fr/themes-transversaux/themes-pedagogiques/education-culturelle.html>  
« La division supérieure de l'enseignement secondaire » in Portal éducation (consulté le 20 mars 2020) [https://portal.education.lu/Portals/18/secondeaire\\_que\\_faire.pdf](https://portal.education.lu/Portals/18/secondeaire_que_faire.pdf)

« L'éducation culturelle dans l'enseignement luxembourgeois », in SCRIPT. (consulté le 5 janvier 2020)  
<https://www.script.lu/fr/activites/dossiers-thematiques/leducation-culturelle-dans-lenseignement-luxembourgeois>

Dossier de presse « kulturama.lu : Rapprocher les mondes de la culture et de l'éducation » 2018. Virliensconcour » in Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse (consulté le 10/06/2020) <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-pedagogiques/promotion-lecture/virlies-concours/lb.pdf>

« Journées du livre et du droit d'auteur » in SCRIPT (consulté le 10/06/2020)  
<https://www.script.lu/fr/activites/initiatives/journees-du-livre-et-du-droit-dauteur>

« Freed um liesen » in Freed um liesen (consulté le 10/06/2020). <https://www.freed-um-liesen.lu/freed-um-liesen/>

« Lui faire aimer les livres, c'est le guider vers la réussite scolaire. » in Fabula Raconte-moi <https://men.public.lu/fr/publications/divers/informations-generales-offre-scolaire/lui-faire-aimer-les-livres.html>

Document de synthèse « Les effets de la médiation culturelle : participation, expression, changement » 2014  
[http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/Synthese\\_EffetMediationCulturelle\\_VdMtl1.pdf](http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/Synthese_EffetMediationCulturelle_VdMtl1.pdf)

« Mimamu » in Mimamu <https://www.mimamu.lu/?com=0I1I0I0I> (consulté le 10/06/2020)

« La population au Luxembourg » in Just Arrived (consulté le 7 juin 2020)  
<https://www.justarrived.lu/informations-pratiques-luxembourg/population-luxembourg/>

« Stratégie sur la promotion de la langue luxembourgeoise » in Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg (consulté le 7 juin 2020)  
<https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2018/langue-luxembourgeoise.html>

« MUSÉES ET PATRIMOINE : NOUVELLES FORMES DE MÉDIATION, NOUVEAUX PROJETS » in L'Observatoire : la revue des politiques culturelles.  
« La coordination culturelle de la voie de préparation » in SCRIPT (consulté le 5 janvier 2020)  
<https://www.script.lu/fr/activites/dossiers-thematiques/la-coordination-culturelle-de-la-voie-de-preparation>

« Médiation culturelle » in Culture et développement durable (consulté le 7 juin 2020)  
<https://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/ressources/articles/colloque-international-culture-et-developpement-durable/>

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.  
[http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do\\_id=401](http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=401)

Décret relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française.  
[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26663\\_003.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/26663_003.pdf)

Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963 (avec modifications de 1982). <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat-loi63.htm>

Décret du **24 mars 2006** relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement.  
[https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655\\_001.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655_001.pdf)

Décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement [https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655\\_001.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30655_001.pdf)

Loi du **10 mai 1968** sur la réforme de l'enseignement. titre VI: de l'enseignement secondaire, Mém. A – 23 du 25 mai 1968, p. 435  
(consulté sur : <http://www.men.public.lu/fr/legislation/education-nationale/enseignement-secondaire/ch3-1-loi-10-mai-68.pdf>)

Loi du **16 août 1965** portant création de l'enseignement moyen. Titre V. - De l'enseignement moyen (consulté sur : <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1965/08/16/n5/jo>)

Loi du **31 mai 1982** concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement post primaire privé.  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1982/05/31/n1/jo>

Loi du **16 avril 1979** fixant le statut général des fonctionnaires de l'État.  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1979/04/16/n1/jo>

Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.  
<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1984/02/24/n1/jo>

Arrêté grand-ducal du **18 août 1926** portant règlement sur l'examen d'aptitude à l'enseignement du dessin dans les gymnases et écoles industrielles.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/agd/1926/08/18/n1/jo>

Bettel, Xavier. « Déclaration sur le programme gouvernemental 2018-2023 »

<https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/programme-gouvernemental.html>

Loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet

- a. la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
- b. la création d'un Centre de Technologie de l'Education
- c. l'institution d'une Commission d'Innovation et de Recherche en Education.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1993/10/07/n1/jo>

Loi du **15 février 1964** portant création de la fonction de professeur d'éducation musicale aux établissements d'enseignement secondaire.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1964/02/15/n1/jo>

Règlement grand-ducal du **19 décembre 1975** modifiant les articles 21, 29 et 32 du règlement grand-ducal du 17 janvier 1974 concernant la formation scientifique et pédagogique et les conditions de nomination des professeurs de lettres, de sciences, de sciences économiques et sociales, d'éducation artistique, d'éducation physique et d'éducation musicale de l'enseignement secondaire. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/1975/12/19/n1/jo>

« La démocratie culturelle : un autre modèle de politique culturelle », in Politiques culturelles (consulté le 20/05/2020) <https://chmcc.hypotheses.org/675>

Thonon, Marie. « Médiations & médiateurs » – Entretien avec Bernard Darras p.23

Ouvrage collectif « Rapport national sur l'éducation au Luxembourg » 2018.

[www.bildungsbericht.lu](http://www.bildungsbericht.lu)

Service de la Coordination, de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique

<https://script.lu/fr/script/a-propos>

Règlement grand-ducal du **14 août 2018** fixant les modalités d'élaboration et d'application du plan de développement de l'établissement scolaire dans l'enseignement fondamental.

<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2018/08/14/a722/jo>

## ANNEXES

**1. Âge :**

Nom de l'établissement scolaire:

Formation/Diplôme :

- 2. Depuis combien d'années vous occupez-vous de la coordination culturelle ?**
- 3. Comment êtes-vous devenu coordinateur ou/ qu'est-ce qui vous a poussé à faire ce travail en plus de votre fonction d'enseignant ?**
- 4. Quels sont les différents types d'activités que vous proposez dans votre école?**
- 5. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre rôle de coordinateur ?**
- 6. Comment se passe la collaboration avec les enseignants ?**

**Quelle est pour vous l'importance de leur implication dans les activités culturelles ?**

- 7. Quels sont les aspects intéressants de votre rôle ? Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre rôle ?**
- 8. Comment imaginez-vous le rôle des coordinateurs culturels dans les prochaines années ? (Tâches, reconnaissance, statut, etc.) Quelles améliorations pourraient être mises en place ?**
- 9. Avez-vous entendu parler du KEP (Kulturentwicklungsplang 2018-2028) ?  
OUI – NON (soulignez votre réponse)**

**Seriez-vous d'accord, en cas de besoin, d'organiser une rencontre pour un entretien oral?**

**OUI – NON (soulignez votre réponse)**